

Bulletin mensuel des postes et télégraphes

France. Ministère des postes. Auteur du texte. Bulletin mensuel des postes et télégraphes. 1896-11.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

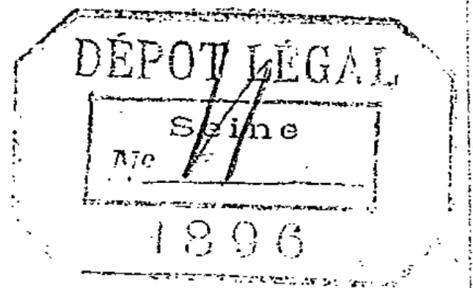
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.



ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

NOVEMBRE 1896.

SOMMAIRE.

Pages.

CRÉATIONS de bureaux de poste.....	662
CRÉATIONS de réseaux téléphoniques.....	663
MISE en service de réseaux et de lignes téléphoniques.....	664
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	664
FRANCHISES télégraphiques.....	667
SÉRIE des prix du matériel télégraphique d'usage courant. (Dernières adjudications.).....	668
SÉRIE des prix du matériel télégraphique et téléphonique d'usage courant. (Dernières adjudications.).....	671
MODIFICATION au recueil des Tarifs des fournisseurs.....	675
NOMENCLATURE des bureaux britanniques.....	675
LISTE des journaux belges.....	676
ADDITION au Tarif international des Postes.....	677
BÂTIMENTS en partance pour les colonies et autres pays d'outre-mer.....	678
SERVICES postaux entre la France, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine, Malte et le Maroc. Tableau des services réguliers de navigation existant à la date du 1 ^{er} décembre 1896.....	680
MOUVEMENT des paquebots-poste français des lignes circulaires de la Méditerranée et de la ligne de Marseille à Beyrouth pour l'année 1897.....	685
MOUVEMENT des paquebots-poste français des lignes facultatives de Constantinople et de la mer Noire, pour l'année 1897.....	689
PAQUEBOTS-POSTE français. — Itinéraires des lignes libres de la Méditerranée desservies par les Messageries maritimes.....	691
ANNOTATION à la nomenclature des escales.....	700
ERRATUM au bulletin mensuel de septembre 1896.....	700
ERRATUM à l'annexe n° 8 au bulletin mensuel d'août 1896.....	700
MODIFICATIONS et annotations à l'Instruction générale.....	700
RECTIFICATIONS au bulletin mensuel n° 5, de mai 1896.....	701
COMPARAISON des recouvrements du mois d'août 1896 avec ceux du mois correspondant de l'année 1895. — France.....	702
COMPARAISON des recouvrements du mois d'août 1896 avec ceux du mois correspondant de l'année 1895. — Algérie.....	703
ANNOTATIONS au Carnet n° 1516.....	704
ANNOTATION au Carnet n° 1518.....	709
TABLEAU des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois d'oc- tobre 1896.....	709
JUGEMENT.....	709
REMERCIEMENTS et témoignage de satisfaction au personnel à l'occasion du surcroît de travail pendant les dernières fêtes franco-russes.....	709
FÉLICITATIONS adressées au personnel à l'occasion des troubles survenus à Constantinople dans les derniers jours du mois d'août.....	710

	Pages.
ARRÊTÉ ministériel conférant la médaille d'honneur des Postes et des Télégraphes.....	710
FAITS divers	710
NOMINATIONS	712
PROMOTIONS.....	716
NOMINATIONS et mutations.....	719

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1^{er} BUREAU. — ORGANISATION
DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.

Créations de recettes simples des Postes de troisième classe.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Lot-et-Garonne.....	Dausse.....	13 février 1896.

Créations d'établissements de facteur receveur.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX doivent être installés.	DATES DES ARRÊTÉS. de création.
Ile-et-Vilaine.....	Sainte-Anne.....	3 juillet 1896.
Loire.....	Estivareilles.....	17 février 1896.
Vienne.....	Céaux.....	<i>Idem.</i>
Aisne.....	Holnon.....	<i>Idem.</i>
Puy-de-Dôme.....	Vertolaye.....	7 septembre 1896.
Haute-Vienne.....	Eyjeaux.....	<i>Idem.</i>
Corrèze.....	Saint-Paul.....	<i>Idem.</i>
Haute-Saône.....	Savoyeux (1).....	<i>Idem.</i>
Ardennes.....	Semay.....	<i>Idem.</i>
Corrèze.....	Clergoux (2).....	<i>Idem.</i>

(1) Conversion de la recette auxiliaire des Postes créée dans cette commune.
(2) Facteur-receveur municipal.

Ouverture de recettes auxiliaires urbaines des postes.

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES BUREAUX.	DATES DE L'OUVERTURE des bureaux.
Basses-Pyrénées.....	Pau A (1).....	16 novembre 1896.
Drôme.....	Valence A.....	1 ^{er} décembre 1876.
Haute-Garonne.....	Toulouse B.....	21 octobre 1896.
Gironde.....	Bordeaux-lès-Salinières A.....	16 novembre 1896.

(1) Recette auxiliaire municipale.

Ouverture de recettes auxiliaires rurales des Postes.

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION des BUREAUX.	DÉSIGNATION des BUREAUX D'ATTACHE.	DATE DE L'OUVERTURE des bureaux.
Lozère	Auroux.....	Langogne.....	1 ^{er} novembre 1896.
<i>Idem</i>	Chaudeyrac.....	Châteauneuf-de-Randon.....	<i>Idem.</i>
Loire	Saint-Martin-en-Coailleux.....	Saint-Chamond.....	<i>Idem.</i>
Indre-et-Loire.....	Beaulieu.....	Loches.....	<i>Idem.</i>
Hautes-Pyrénées.....	Gèdre.....	Luz.....	10 novembre 1896.
Ile-et-Vilaine.....	Renac.....	Langon.....	16 novembre 1896.
Sarthe	Beaufay (1).....	Bonnétable.....	1 ^{er} novembre 1896.
<i>Idem</i>	Voluay (1).....	Bouloire.....	<i>Idem.</i>
Var.....	Aiguines (1).....	Bauduen.....	16 novembre 1896.

(1) Recette auxiliaire municipale.

*Bureaux auxiliaires du type de 1887 ayant reçu l'extension d'attributions
prévue par l'arrêté du 16 octobre 1895.*

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION des BUREAUX.	DÉSIGNATION des BUREAUX D'ATTACHE.	DATE À LAQUELLE le nouveau service a fonctionné..
Hérault	Espondeilhan.....	Servian.....	5 octobre 1896.
<i>Idem</i>	Bouzigues.....	Poussan.....	<i>Idem.</i>
Orne.....	Origny-Je-Roux.....	Mamers (Sarthe).....	1 ^{er} octobre 1896.
Charente-Inférieure..	Chagnon-d'Anagnac.....	Matha.....	24 octobre 1896.
Gironde.....	Villegouge.....	Lugon.....	1 ^{er} novembre 1896.
Hérault.....	Loupan.....	Mèze.....	16 octobre 1896.
Seine-et-Marne.....	Bourron.....	Marlotte-Bourron.....	1 ^{er} novembre 1896.
Calvados.....	Mesnil-Germain.....	Fervacques.....	10 novembre 1896.

Changements de noms de bureaux de poste.

DÉPARTEMENTS.	DÉNOMINATION ACTUELLE.	DÉNOMINATION NOUVELLE.	DATES DES DÉCISIONS.
Eure-et-Loir.....	Clévilliers-le-Moutiers...	Clévilliers.....	13 octobre 1896.
Creuse	Saint-Avit-de-Tardes...	Les Poux.....	<i>Idem.</i>
Lot-et-Garonne.....	Allemans.....	Allemans-du-Dropt.....	<i>Idem.</i>
Tarn	Saint-Pierre-de-Trivisi et Sénégnats.....	Saint-Pierre-de-Trivisi.....	<i>Idem.</i>

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 2^e BUREAU. —
CORRESPONDANCES TÉLÉPHONIQUES.

Créations de réseaux téléphoniques.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS où LES NOUVEAUX RÉSEAUX doivent être installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Somme.....	Fressenneville.....	21 octobre 1896.
Savoie	Chambéry.....	31 octobre 1896.
Gironde.....	Floirac.....	<i>Idem.</i>
Seine-et-Oise.....	Villennes.....	<i>Idem.</i>

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 2^e BUREAU. —
CORRESPONDANCES TÉLÉPHONIQUES.

Mise en service de réseaux et de lignes téléphoniques.

RÉSEAUX À CONVERSATIONS TAXÉES :

Blanzac (Charente).....	16 nov. 1896.
Châtelleraut (Vienne).....	1 ^{er} nov. 1896.
Clamecy (Nièvre).....	30 oct. 1896.
Houdan (Seine-et-Oise).....	5 nov. 1896.
Montfort-l'Amaury (Seine et-Oise).....	<i>Idem.</i>
Pontchartrain (C ^{ne} de Jouars-Pontchartrain) [Seine-et-Oise].....	<i>Idem.</i>
Queue-les-Yvelines (La) [Seine-et-Oise].....	<i>Idem.</i>
Renage (Isère).....	15 nov. 1896.
Rives (Isère).....	<i>Idem.</i>
Tremblade (La) [Charente-Inférieure].....	5 nov. 1896.

LIGNES INTERURBAINES :

Abbeville = Saint-Valéry-sur-Somme = Cayeux-sur-Mer.....	16 nov. 1896.
Annonay = Lyon.....	<i>Idem.</i>
Birtouta = Douéra.....	8 oct. 1896.
Clamecy = Auxerre.....	30 oct. 1896.
Montfort-l'Amaury = Pontchartrain = Versailles.....	5 nov. 1896.
Montfort-l'Amaury = La Queue-les-Yvelines = Houdan.....	<i>Idem.</i>
Orléans = Paris 2 ^e	28 oct. 1896.
Renage = Rives = Voiron.....	15 nov. 1896.
Tremblade (La) = Royan.....	5 nov. 1896.
Yvetot = Cany = Saint-Valéry-en-Caux = Veules.....	12 sept. 1896.
Yvetot = Doudeville.....	30 oct. 1896.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1^{er} BUREAU.
— CORRESPONDANCES ET RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES.

Nomenclature des bureaux télégraphiques.

1^o Ouvertures.

BUREAUX SECONDAIRES.

a) Bureaux municipaux.

Ambleteuse. M. RG. Pas-de-Calais.....	25 oct. 1896.
Bailly-en-Rivière. M. RG. Seine-Inférieure.....	10 nov. 1896.
Cassuéjous. M. RG. Aveyron.....	25 octobre 1896.
Cessieu. M. ☒ Isère.....	10 nov. 1896.
Chambost-Allières. M. Rhône.....	<i>Idem.</i>
Diemme. M. Cantal.....	<i>Idem.</i>

Douzy. M. ☒ RG. Ardennes	10 nov. 1896.
Estréchure (L'). M. RG. Gard	<i>Idem.</i>
Firmi. M. ☒ RG. Aveyron	<i>Idem.</i>
Haybes. M. ☒ Ardennes	<i>Idem.</i>
Junas. M. RG. Gard	25 oct. 1896.
Lientadès. M. RG. Cantal	<i>Idem.</i>
Lonny. M. ☒ RG. Ardennes	<i>Idem.</i>
Mathieu. M. Calvados	10 nov. 1896.
Mohon. M. ☒ RG. Ardennes	25 oct. 1896.
Oyrières. M. ☒ RG. Haute-Saône	10 nov. 1896.
Poix M. ☒ RG. Ardennes	<i>Idem.</i>
Puilaurens. M. RG. Aude	<i>Idem.</i>
Puyoô. M. ☒ RG. Basses-Pyrénées	25 oct. 1896.
Rimogne. M. ☒ RG. Ardennes	10 nov. 1896.
Rinxent. M. RG. Pas-de-Calais	<i>Idem.</i>
Saint-Cyr-sous-Dourdan. MT. (R.). RG. Seine-et-Oise	<i>Idem.</i>
Saint-Jean-d'Arves. M. ☒ Savoie	<i>Idem.</i>
Saint-Just-d'Avray. M. Rhône	<i>Idem.</i>
Salmagne. M. RG. Meuse	25 oct. 1896.
Senantes. M. RG. Oise	<i>Idem.</i>
Solomiac. M. RG. Gers	<i>Idem.</i>
Veigy-Foncenex. M. RG. Haute-Savoie	<i>Idem.</i>
Venoix. M. RG. Calvados	<i>Idem.</i>
Vineuil. M. RG. Loir-et-Cher	10 nov. 1896.
Voujeaucourt. M. ☒ RG. Doubs	25 oct. 1896.

2° Modifications et transformations.

- Page 12. *A l'article* : Allonnes-Boisville, Eure-et-Loir, etc., *biffer l'indication* « pour Boisville, 3 kil. »
- 16. *A l'article* : Arcachon-Saint-Ferdinand. M. ☒ Gironde, *ajouter l'indice* ⁽¹⁾ *et mettre au bas de la page le renvoi suivant* :
- (1) Ce bureau n'effectue pas le paiement des mandats télégraphiques.
- 30. *A l'article* : Beaudiou. M. ☒ RG. Alpes-Maritimes, *ajouter l'indice* ⁽²⁾ *et mettre au bas de la page le renvoi suivant* :
- (2) Service de jour complet du 15 novembre au 15 mai.
- 34. *Inscrire à son ordre alphabétique* : Bellevue-la-Montagne. M. ☒ RG. Haute-Loire.
- 38. *Inscrire à son ordre alphabétique* : Bizerte. VK. Tunisie.
- 62. *Au lieu de* : Cessieu. 1 kil. Isère, *lire* : Cessieu. V. Isère.
- 68. *A l'article* : Charensat. M. ☒ DP. Puy-de-Dôme, *substituer à l'indice DP. l'indice RG.*
- 79. *Au lieu de* : Clévilliers-le-Montiers. M. ☒ RG. Eure-et-Loir, *lire* : Clévilliers M. ☒ RG. Eure-et-Loir.
- 97. *Au lieu de* : Douzy. 1 kil. Ardennes, *lire* : Douzy. V. Ardennes.
- 100. *Ajouter à son ordre alphabétique* : El-Hamma. L. ☒ Tunisie.
- 132. *Au lieu de* : Haybes. 1 kil. Ardennes, *lire* : Haybes. V. Ardennes.
- 140. *Au lieu de* : Junas-Aujargues. K. Gard, *lire* : Junas-Aujargues. V. Gard.
- 171. *Ajouter à son ordre alphabétique* : L'Estréchure. M. RG. Gard.
- 188. *Biffer l'article* : Marquise (Usines). M. Pas-de-Calais.

- Pages 195. *A l'article* : Mettray. M. ☒ DP. Indre-et-Loire, *substituer à l'indice DP. l'indice RG.*
- 198. *Au lieu de* : Mohon, 1 kil. Ardennes, *lire* : Mohon. V. Ardennes.
- 217. *A l'article* : Noirmoutier. L. ☒ ⁽³⁾ Vendée. *biffer l'indice ⁽³⁾ et supprimer le renvoi correspondant au bas de la page.*
- 224. *Au lieu de* : Oyrières. 1 kil. Haute-Saône, *lire* : Oyrières. V. Haute-Saône.
- 236. *Au lieu de* : Poix-Terron. K. Ardennes, *lire* : Poix-Terron. V. Ardennes.
- 245. Puisieux. 1P. ⁽¹⁾ Aisne. *Compléter ainsi qu'il suit le renvoi correspondant :*
⁽¹⁾ Relié au bureau de Laon pour la correspondance de M. Bazin, de ses hôtes et de son personnel.
- 245. *Au lieu de* : Puyoô. K. Basses-Pyrénées, *lire* : Puyoô. V. Basses-Pyrénées.
- 251. *Au lieu de* : Rimogne. 1 kil. Ardennes, *lire* : Rimogne. V. Ardennes.
- 275. *Biffer l'article* : Saint-Just-près-Chomelix. M. ☒ RG. Haute-Loire (*Ce bureau a pris le nom de Bellevue-la-Montagne*).
- 295. *Au lieu de* : Sauvigny. K. Meuse, *lire* : Sauvigny. 1 kil. Meuse.
- 313. *Au lieu de* : Tremblay. M. Seine-et-Oise, *lire* : Tremblay-lès-Gonesse. M. Seine-et-Oise.
- 315. *Inscrire à son ordre alphabétique* : Tunis. VK. Tunisie.
- 332. *Au lieu de* : Vineuil-Saint-Claude. K. Loir-et-Cher, *lire* : Vineuil-Saint-Claude. V. Loir-et-Cher.
- 334. *Au lieu de* : Voujaucourt. 1 kil. Doubs, *lire* : Voujaucourt. V. Doubs.
- 336. *Au lieu de* : Ymonville. K. Eure-et-Loir, *lire* : Ymonville. FM¹. RG. Eure-et-Loir.

Ajouter l'indice RG. après le nom des bureaux suivants :

Arthonnay. M. Yonnè.
Coligny. M. ☒ Ain.
Laragne. M. ☒ Hautes-Alpes.

Viviers. M. ☒ Ardèche.
Volx. M. ☒ Basses-Alpes.

Biffer l'indice RG. placé en regard des articles suivants :

Le Teil ou Le Teil-d'Ardèche. M. ☒ Ar-
dèche.

Teil (Le) ou Le Teil-d'Ardèche. M. ☒ Ar-
dèche.

3° Fermetures provisoires.

Barbotan (C^{nc} de Cazaubon). BM. Gers.
Ferté-Imbault (La). M. Loir-et-Cher.
La Ferté-Imbault. M. Loir-et-Cher.

Molitg. BM. RG. Pyrénées-Orientales.
Saint-Christau-Lurbe. BM. Basses-Pyré-
nées.

4° Réouvertures.

Aleria. M. ☒ RG. Corse.

Morvilliers. M. Aube.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1^{er} BUREAU.

Franchises télégraphiques.

En vertu d'un arrêté ministériel en date du 31 octobre 1896 il y a lieu d'apporter la modification suivante à l'état général des franchises télégraphiques.

Page 33 (ancienne édition) et page 39 (nouvelle édition.)

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Remplacer la franchise actuelle des gouverneurs de Paris et de Lyon, généraux commandants de corps d'armée, par la suivante :

Gouverneurs de Paris et de Lyon, généraux commandants de corps d'armée.

Limitée à la correspondance échangée:

- 1° Avec le Ministre, les généraux commandants de corps d'armée.
- 2° Avec les généraux de division ou de brigade, les chefs de légion de gendarmerie, les chefs de corps ou de détachements, les chefs des divers services et établissements militaires placés sous leurs ordres directs et réciproquement.
- 3° Avec les officiers généraux appartenant à un autre corps d'armée et dont relèvent des troupes stationnées dans leur propre région et réciproquement.
- 4° Enfin avec les Préfets et les chefs des services civils en résidence dans l'étendue de leur commandement et réciproquement.

En vertu d'un arrêté ministériel en date du 19 octobre 1896, il a lieu d'apporter l'addition suivante à l'état général des franchises télégraphiques:

Page 20 (ancienne édition) et page 26 (nouvelle édition.)

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Algérie et Tunisie.

Contrôleur civil de Gafsa et commandant supérieur du Cercle militaire de Tougourt.

Limitée à la correspondance en matière de délits ou de crimes, échangée entre eux.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 3^e BUREAU B.

SÉRIE des prix du matériel télégraphique d'usage courant.

(Dernières adjudications.)

EXERCICE 1897.

MATÉRIEL DES LIGNES AÉRIENNES.

NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES OU OBJETS.	UNITÉ ap- pli- cable.	PRIX de l'UNITÉ.
collectifs.	détaillés.			
				fr. c.
5	1	Entretoises en X, pour poteaux couples, en fer U (modèle léger), avec accessoires.....	N.	3 00
5	2	Entretoises en X, pour poteaux couples, en fer U (modèle renforcé), avec accessoires.....	N.	4 00
5	3	Entretoises en X, pour poteaux couples, en fer U (modèle très renforcé), avec accessoires.....	N.	3 50
5	5	Entretoises droites en fer à 1 collier et 2 écrous pour poteaux couples de 8 mètres, avec accessoires.....	N.	3 00
5	6	Entretoises droites en fer à 1 collier et 2 écrous pour poteaux couples de 10 et 12 mètres et pour lignes doubles, avec accessoires.....	N.	2 90
5	8	Entretoises de tête, en fer, à double collier pour lignes doubles, avec accessoires.....	N.	3 10
11	3	Poteaux injectés { de 6 ^m 50 à 7 ^m 50..... de 7 ^m 50 à 9 mètres..... de 10 mètres à 11 mètres..... de 12 mètres..... de 15 mètres.....	N.	5 00
11	4		N.	8 30
11	6		N.	13 50
11	8		N.	22 00
11	9		N.	31 00
16	6	Tiges en fer de 0 ^m 50, avec isolateur-arrêt scellé.....	N.	1 00
16	7	Tiges en fer de 0 ^m 80, avec isolateur-arrêt scellé.....	N.	1 30
21	21	Consoles courtes en U..... } pour isolateur Consoles longues en U..... } à fil Consoles courtes en S..... } de petit Consoles longues en S..... } diamètre.	N.	0 25
21	22		N.	0 35
21	23		N.	0 25
21	24		N.	0 40
25	6	Isolateurs-arrêts à double cloche, non scellés.....	N.	0 55
25	7	Isolateurs-arrêts à simple cloche, non scellés.....	N.	0 30
25	9	Isolateurs à double cloche, pour fil de petit diamètre, non scellés.....	N.	0 35

Cette série est applicable à la métropole. Le prix de chaque unité devra être majoré de 20 p. 100 pour l'Algérie.

NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES OU OBJETS.	UNITÉ ap- pli- cable:	PRIX de L'UNITÉ.	
collectifs.	détaillés.			fr.	c.
25	10	Isolateurs à simple cloche, pour fil de petit diamètre, non scellés.....	N.	0	20
26	5	Isolateurs-arrêts à double cloche, scellés.....	N.	1	05
26	6	Isolateurs-arrêts, à double cloche, scellés, sur consoles longues.	N.	1	40
26	7	Isolateurs-arrêts doubles, à double cloche, scellés.....	N.	2	10
26	10	Isolateurs-arrêts à simple cloche, scellés.....	N.	0	65
26	11	Isolateurs-arrêts, à simple cloche, scellés sur consoles longues..	N.	1	15
26	12	Isolateurs-arrêts doubles, à simple cloche, scellés.....	N.	2	00
26	13	Isolateurs 25/6 } consoles simples en U 21/9.....	N.	1	20
26	14	à double cloche } consoles longues en U 21/11.....	N.	1	60
		scellés sur			
26	15	Isolateurs 25/9 } consoles courtes en U 21/21.....	N.	0	65
26	16	à double cloche } consoles longues en U 21/22.....	N.	0	75
26	17	scellés sur } consoles courtes en S 21/23.....	N.	0	65
26	18	consoles longues en S 21/24.....	N.	0	80
26	25	consoles courtes en U 21/21.....	N.	0	60
26	26	Isolateurs 25/10 } consoles longues en U 21/22.....	N.	0	60
26	27	à simple cloche } consoles courtes en S 21/23.....	N.	0	60
26	28	scellés sur } consoles longues en S 21/24.....	N.	0	65
26	37	Petits isolateurs-arrêts, à double cloche, scellés, avec vis, pour entrée de poste.....	N.	0	70
26	42	Isolateurs en porcelaine et fonte scellés.....	N.	1	15
30	3	Vis 33/90.....	N.	0	05
30	4	Vis 33/70.....	N.	0	05
30	8	Vis 32/55 pour consoles téléphoniques en U.....	N.	0	04
32	1	Fil de fer..... de 1 ^m /m.....	K.	0	40
32	3	de 3 ^m /m.....	K.	0	28
32	4	de 4 ^m /m.....	K.	0	27
32	5	de 5 ^m /m.....	K.	0	31
33	1 bis.	Fil de bronze de 11/10 de m/m.....	K.	2	00
33	1 ter.	de 15/10 de m/m.....	K.	2	00
33	2	Fil de cuivre de 2 ^m /m.....	K.	1	65
33	2 bis.	de 3 ^m /m 1/2.....	K.	1	65
33	3	de haute conductibilité de 3 ^m /m.....	K.	1	60
33	4	de 4 ^m /m.....	K.	1	70
33	5	de 5 ^m /m.....	K.	1	60
35	1	Fil de cuivre de 1 ^m /m pour ligatures.....	K.	1	30
35	2	Fil de cuivre de 2 ^m /m pour ligatures.....	K.	1	30
38	2	Manchons de 2 ^m /m.....	N.	0	15
38	3	pour de 3 ^m /m.....	N.	0	02
38	4	fil de fer de 4 ^m /m.....	N.	0	02
38	5	de 5 ^m /m.....	N.	0	03
39	1 bis.	de 11/10 de m/m.....	N.	0	04
39	1 ter.	de 15/10 de m/m.....	N.	0	03
39	2	Manchons de 2 ^m /m.....	N.	0	04
39	2 bis.	en cuivre de 2 ^m /m 1/2.....	N.	0	04
39	3	pour fil de 3 ^m /m.....	N.	0	08
39	4	de 4 ^m /m.....	N.	0	10
39	5	de 5 ^m /m.....	N.	0	19

Cette série est applicable à la métropole. Le prix de chaque unité devra être majoré de 20 p. 100 pour l'Algérie.

NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES OU OBJETS.	UNITÉ ap- pli- cable.	PRIX de L'UNITÉ.
collectifs.	détaillés.			
40	1	Soudure à l'étain	K.	0 70
40	2	Soudure spéciale pour fils de bronze et de cuivre.....	K.	1 40
43	1	Clefs à vis, tête carrée.....	N.	0 65
43	2	Clefs de traction et à vis, tête carrée.....	N.	1 20
43	5	Clefs à double mâchoire de 0 ^m 28.....	N.	2 85
43	6	Clefs à double mâchoire de 0 ^m 18.....	N.	1 75
48	8	Echelles (Paires de colliers d'assemblage pour).....	N.	5 30
48	13	Echelles de 4 mètres avec 2 talons d'arrêt.....	N.	6 05
50	1	Étriers (Paires d').....	N.	1 80
51	1	Fers à souder (grand modèle) avec manche.....	N.	4 15
51	2	Fers à souder (petit modèle) avec manche.....	N.	3 20
52	1	Fourneaux de plombier.....	N.	4 00
53	1	Hachettes.....	N.	2 85
55	1	Limes tiers point, bâtarde, avec manche.....	N.	0 48
55	2	Limes demi-rondes, bâtarde, avec manche.....	N.	1 05
56	1	Mâchoires à tendre.....	N.	0 75
60	1	Moufles, grand modèle (1/2 paires de).....	N.	1 60
60	2	Moufles, petit modèle (1/2 paires de).....	N.	1 40
60	3	Cordages à moufles (grand modèle).....	N.	1 25
60	4	Cordages à moufles (petit modèle).....	N.	0 75
61	1	Pelles (avec manche).....	N.	1 50
61	2	Bêches (avec manche).....	N.	1 90
62	1	Pincés (plates grandes).....	N.	1 90
62	2	Pincés coupantes (grandes).....	N.	2 15
64	1	Sacs à outils, en cuir.....	N.	8 25
64	2	Sacs à outils, en cuir et toile.....	N.	2 60
64	3	Courroies de sacs à outils.....	N.	0 80
67	1	Soufflets de plombier.....	N.	4 20
70	1	Tournevis de surveillant.....	N.	0 50
71	1	Vrilles moyennes.....	N.	0 20
71	2	Vrilles grosses.....	N.	0 38
92	10	Manchons en caoutchouc (grand diamètre).....	N.	0 35
97	5	Tubes en porcelaine (petit modèle) soudés avec plaque et vis.....	N.	1 20
492	1	Vrilles (petites) n° 2.....	N.	0 15

FILS TÉLÉPHONIQUES

ET MANCHONS DE RACCORDEMENT POUR CES FILS.

33	3 bis.	Fil de cuivre de haute conductibilité de 3 ^{m/m} 1/2.....	K.	1 70
33	4 bis.	Fil de cuivre de haute conductibilité de 4 ^{m/m} 1/2.....	K.	1 65
39	3 bis.	Manchons en cuivre pour fil de 3 ^{m/m} 1/2.....	N.	0 10
39	4 bis.	Manchons en cuivre pour fil de 4 ^{m/m} 1/2.....	N.	0 16

Cette série est applicable à la métropole. Le prix de chaque unité devra être majoré de 20 p. 100 pour l'Algérie.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE.
3^e BUREAU A.

Série des prix du matériel télégraphique et téléphonique d'usage courant ().*
(Dernières adjudications.)

EXERCICE 1897.

MATÉRIEL DES LIGNES SOUTERRAINES.

NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES OU OBJETS.	UNITÉ ap- pli- cable.	PRIX de L'UNITÉ.
collectifs.	détailés.			
				fr. c.
76	1	Bobine en tôle avec couvercle	N.	74 80
81	7	Câble à un conducteur recouvert d'enveloppes tannées B.....	M.	0 35
81	9	Câble à un conducteur M recouvert d'une armature en fer. (Lignes à grandes distances)	M.	1 17
81	15	Câble à un conducteur recouvert d'un tube en plomb C.....	M.	0 44
81	17	Câble à un conducteur recouvert d'un tube en plomb B.....	M.	0 62
82	9	Câble à deux conducteurs M recouvert d'une armature en fer, (Lignes à grandes distances).....	M.	1 73
83	5	Câble à trois conducteurs recouvert d'enveloppes tannées C.....	M.	1 07
83	8	Câble à trois conducteurs (2 M, 1 G) recouvert d'enveloppes tannées. (Lignes à grandes distances.).....	M.	1 60
83	8 bis	Câble à trois conducteurs (2 M, 1 G G) recouvert d'enveloppes tannées. (Lignes à grandes distances.)	M.	2 49
83	9	Câble à trois conducteurs (3 M) recouvert d'enveloppes goudronnées à une armature en fer. (Lignes à grandes distances.)	M.	2 16
83	9 bis	Câble à trois conducteurs (2 M et 1 G) recouvert d'enveloppes goudronnées à une armature en fer. (Lignes à grandes distances.).....	M.	2 48
83	9 ter	Câble à trois conducteurs (2 M et 1 G G) recouvert d'enveloppes tannées à une armature en fer. (Lignes à grandes distances.)	M.	3 52
83	10	Câble à trois conducteurs (2 M, 1 G) recouvert d'enveloppes goudronnées à double armature en fer. (Lignes à grandes distances.)	M.	4 10
83	14 bis	Câble à trois conducteurs recouvert d'un tube en plomb et armé en fer	M.	1 42
83	15	Câble à trois conducteurs recouvert d'un tube en plomb C.....	M.	1 87
83	18	Câble à trois conducteurs (2 M, 1 G) recouvert d'un tube en plomb. (Lignes à grandes distances.)	M.	1 85
83	18 bis	Câble à trois conducteurs (2 M, 1 G G) recouvert d'un tube en plomb. (Lignes à grandes distances.).....	M.	2 23
85	15	Câble à cinq conducteurs recouvert d'un tube en plomb C.....	M.	2 81
87	5	Câble à sept conducteurs recouvert d'enveloppes goudronnées ou tannées C.....	M.	2 82
87	7	Câble à sept conducteurs recouvert d'enveloppes tannées B.....	M.	3 40
87	14 bis	Câble à sept conducteurs recouvert d'un tube en plomb et armé en fer	M.	3 68
87	15	Câble à sept conducteurs recouvert d'un tube en plomb C.....	M.	2 91
87	17	Câble à sept conducteurs recouvert d'un tube en plomb B.....	M.	4 15
89	1	Crampons galvanisés pour un câble (grand modèle).....	N.	0 03

(*). Cette série est applicable à la métropole. Le prix de chaque unité devra être majoré de 20 p. 100 pour l'Algérie.

NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES OU OBJETS.	UNITÉ ap- pli- cable.	PRIX de L'UNITÉ.
collectifs.	détaillés.			
				fr. c.
89	2	Grampons galvanisés pour un câble (petit modèle).....	N.	0 02
89	3	Grampons galvanisés pour deux câbles (grand modèle).....	N.	0 04
89	4	Grampons galvanisés pour deux câbles (petit modèle).....	N.	0 02
95	29	Supports en fer, à équerre, demi-ronds, pour câbles (petit modèle).....	N.	0 14
95	30	Supports en fer, à équerre, demi-ronds, pour câbles (moyen modèle).....	N.	0 20
95	31	Supports en fer, à équerre, demi-ronds, pour câbles (grand modèle).....	N.	0 32
105	1	Enduit Chatterton.....	K.	6 00
107	1	Gutta-percha en bandes.....	K.	8 00
117	1	Ruban goudronné.....	K.	2 50
117	2	Ruban de caoutchouc vulcanisé.....	K.	5 50
117	3	Ruban tanné.....	K.	5 65
117	4	Ruban de caoutchouc pur.....	K.	13 00
CÂBLES TÉLÉGRAPHIQUES ISOLÉS AU PAPIER.				
86	23	Câble télégraphique, sous papier, à sept paires de conducteurs.	M.	1 80
86	24	Câble télégraphique, sous papier, à sept paires de conducteurs (modèle renforcé).....	M.	1 90
86	25	Câble télégraphique, sous papier, à quatorze paires de conducteurs.....	M.	3 00
86	26	Câble télégraphique, sous papier, à quatorze paires de conducteurs (modèle renforcé).....	M.	3 30
86	27	Câble télégraphique, sous papier, à vingt et une paires de conducteurs.....	M.	4 80
86	28	Câble télégraphique, sous papier, à vingt et une paires de conducteurs (modèle renforcé).....	M.	5 05
MATÉRIEL TÉLÉPHONIQUE D'USAGE COURANT.				
CÂBLES TÉLÉPHONIQUES SOUS GUTTA-PERCHA.				
84	1	Câble téléphonique à une paire de conducteurs recouvert d'un tube en plomb.....	M.	0 61
84	2	Câble téléphonique à sept paires de conducteurs recouvert d'un tube en plomb.....	M.	3 10
84	2 bis	Câble téléphonique à sept paires de conducteurs sous guipage..	M.	3 15
CÂBLES TÉLÉPHONIQUES ISOLÉS AU PAPIER.				
86	1	Câble téléphonique, sous papier, pour réseau, à une paire de conducteurs.....	M.	0 28
86	2	Câble téléphonique, sous papier, pour réseau à sept paires de conducteurs.....	M.	0 95
86	3	Câble téléphonique, sous papier, pour réseau, à vingt-huit paires de conducteurs.....	M.	2 04
86	4	Câble téléphonique, sous papier, pour réseau, à cinquante-six paires de conducteurs.....	M.	3 80
86	5	Câble téléphonique, sous papier, pour réseau, à cent douze paires de conducteurs.....	M.	6 18
86	13	Câble téléphonique, sous papier, pour lignes interurbaines, à sept paires de conducteurs.....	M.	2 95
96	1	Tête en fonte pour câble téléphonique, sous papier, à cinquante-six paires de conducteurs (modèle des bureaux centraux)...	N.	78 00
96	2	Tête en fonte pour câble téléphonique, sous papier, à cinquante-six paires de conducteurs (modèle des chambres de coupures).	N.	100 00

Cette série est applicable à la métropole. Le prix de chaque unité devra être majoré de 20 p. 100 pour l'Algérie.

NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES OU OBJETS.	UNITÉ ap- pli- cable.	PRIX de L'UNITÉ.	
collectifs.	détaillés.			fr.	c.
TUYAUX POUR LIGNES TÉLÉPHONIQUES.					
98	1	Tuyaux en fonte de 0 ^m ,150, à emboîtement et cordon.....	M.	5	19
98	2	Tuyaux en fonte de 0 ^m ,150, sans emboîtement à deux cordons.	M.	6	20
98	3	Coudes au 1/8 pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,150.....	N.	6	55
98	4	Coudes au 1/16 pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,150.....	N.	4	83
98	5	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,150.....	N.	14	50
98	6	Chambres pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,150.....	N.	45	82
98	7	Pièces de raccordement sur chambre pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,150.....	N.	3	94
TUYAUX POUR LIGNES URBAINES.					
98	8	Tuyaux en fonte de 0 ^m ,100, à emboîtement.....	M.	4	11
98	9	Tuyaux en fonte de 0 ^m ,100, sans emboîtement.....	M.	3	70
98	10	Coudes au 1/8 pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,100.....	N.	2	65
98	11	Coudes au 1/16 pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,100.....	N.	2	38
98	12	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,100.....	N.	6	02
98	13	Pièces de raccordement sur chambre pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,100.....	N.	1	63
98	14	Tuyaux en fonte de 0 ^m ,081, à emboîtement.....	M.	2	84
98	15	Tuyaux en fonte de 0 ^m ,081, sans emboîtement.....	M.	2	64
98	16	Coudes au 1/8 pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,081.....	N.	2	48
98	17	Coudes au 1/16 pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,081.....	N.	2	04
98	18	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,081.....	N.	5	26
98	19	Pièces de raccordement sur chambre pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,081.....	N.	0	91
98	20	Tuyaux en fonte de 0 ^m ,070, à emboîtement.....	M.	2	65
98	21	Tuyaux en fonte de 0 ^m ,070, sans emboîtement.....	M.	2	24
98	22	Coudes au 1/8 pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,070.....	N.	1	89
98	23	Coudes au 1/16 pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,070.....	N.	1	45
98	24	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,070.....	N.	4	30
98	25	Pièces de raccordement sur chambre pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,070.....	N.	0	98
98	38	Tuyaux en fonte de 0 ^m ,040, à emboîtement.....	N.	2	68
98	39	Tuyaux en fonte de 0 ^m ,040, sans emboîtement.....	N.	2	21
98	40	Tuyaux courbes de 0 ^m ,040.....	N.	2	21
98	41	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,040.....	N.	2	60
98	42	Bagues pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,040.....	N.	0	66
98	43	Pièces de raccordement pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,040.....	N.	0	80
98	44	Coudes au 1/4 pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,040.....	N.	1	00
98	45	Coudes au 1/8 pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,040.....	N.	1	11
98	47	Chambres pour tuyaux de 0 ^m ,100; 0 ^m ,081; 0 ^m ,070; 0 ^m ,060; 0 ^m ,050 et 0 ^m ,040.....	N.	17	80
TUYAUX POUR GRANDES LIGNES.					
(Joint modifié.)					
99	1	Tuyaux en fonte de 0 ^m ,070, à emboîtement et à cordon (2 ^m 50).	N.	6	36
99	2	Tuyaux en fonte de 0 ^m ,070, à emboîtement sans cordon (2 ^m 50).	N.	8	41
99	3	Tuyaux en fonte de 0 ^m ,070, sans emboîtement et à cordon (2 ^m 50).....	N.	6	98

Cette série est applicable à la métropole. Le prix de chaque unité devra être majoré de 20 p. 100 pour l'Algérie.

NUMÉROS de la NOMENCLATURE		DÉSIGNATION DES MATIÈRES OU OBJETS.	UNITÉ ap- pli- cable.	PRIX de L'UNITÉ.	
collectifs.	détaillés.			fr.	c.
99	4	Tuyaux courbes de 0 ^m ,070.....	N.	4	27
99	5	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,070.....	N.	3	17
99	6	Bagues de manchon pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,070.....	N.	1	20
99	7	Chambres d'alignement pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,070.....	N.	58	50
99	8	Chambres d'angle pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,070.....	N.	58	10
99	9	Pièces de raccordement pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,070.....	N.	1	42
99	11	Tuyaux en fonte de 0 ^m ,060, à emboîtement et à cordon (2 ^m 50).	N.	5	61
99	12	Tuyaux en fonte de 0 ^m ,060, à emboîtement sans cordon (2 ^m 50).	N.	7	38
99	13	Tuyaux en fonte de 0 ^m ,060, sans emboîtement et à cordon (2 ^m 50).....	N.	6	60
99	14	Tuyaux courbes de 0 ^m ,060.....	N.	3	41
99	15	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,060.....	N.	2	38
99	16	Bagues de manchon pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,060.....	N.	1	00
99	17	Chambres d'alignement pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,060.....	N.	26	36
99	18	Chambres d'angle pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,060.....	N.	25	19
99	19	Pièces de raccordement pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,060.....	N.	1	00
99	21	Tuyaux en fonte de 0 ^m ,050, à emboîtement et à cordon (2 ^m 50).	N.	3	65
99	22	Tuyaux en fonte de 0 ^m ,050, à emboîtement sans cordon (2 ^m 50).	N.	3	35
99	23	Tuyaux en fonte de 0 ^m ,050, sans emboîtement et à cordon (2 ^m 50).	N.	2	95
99	24	Tuyaux en fonte de 0 ^m ,050, à emboîtement et à cordon (2 ^m)..	N.	3	89
99	25	Tuyaux en fonte de 0 ^m ,050, à emboîtement sans cordon (2 ^m)..	N.	4	23
99	26	Tuyaux en fonte de 0 ^m ,050, sans emboîtement et à cordon (2 ^m)..	N.	3	20
99	27	Tuyaux courbes de 0 ^m ,050.....	N.	1	75
99	28	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,050.....	N.	1	40
99	29	Bagues de manchons pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,050.....	N.	0	70
99	30	Chambres d'alignement pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,050.....	N.	16	75
99	31	Chambres d'angle pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,050.....	N.	16	75
99	32	Pièces de raccordement pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,050.....	N.	0	52
99	34	Tuyaux en fonte de 0 ^m ,040, à emboîtement et à cordon (3 ^m)..	N.	2	56
99	35	Tuyaux en fonte de 0 ^m ,040, à emboîtement sans cordon (3 ^m)..	N.	2	35
99	36	Tuyaux en fonte de 0 ^m ,040, sans emboîtement et à cordon (2 ^m)..	N.	2	34
99	37	Tuyaux courbes de 0 ^m ,040.....	N.	2	15
99	38	Manchons pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,040.....	N.	1	72
99	39	Bagues de manchons pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,040.....	N.	0	94
99	40	Chambres d'alignement pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,040.....	N.	26	50
99	41	Chambres d'angle pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,040.....	N.	26	15
99	42	Pièces de raccordement pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,040.....	N.	0	80
FONTES DIVERSES.					
100	1	Chambre pour câble armé.....	N.	11	36
100	2	Pièces de raccord sur chambre pour câble armé.....	N.	0	63
100	3	Fourreaux à coquilles, pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,040.....	N.	12	95
100	4	Fourreaux à coquilles, pour tuyaux en fonte de 0 ^m ,050, 0 ^m ,060 et 0 ^m ,070.....	N.	10	97

Cette série est applicable à la métropole. Le prix de chaque unité devra être majoré de 20 p. 100 pour l'Algérie.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 4^e BUREAU.

Modification au Recueil des Tarifs des fournisseurs.

Un arrêté ministériel a autorisé la cession à M. Merle, 11, rue des Récollets, à Paris, du marché relatif à la fourniture des sacoches en cuir, boîtes à distribution, portefeuilles, etc. dont la Compagnie française d'entreprises militaires et civiles était précédemment titulaire.

En conséquence, les demandes relatives à ces fournitures devront désormais être libellées au nom de M. Merle; il y aura lieu en outre de substituer au Recueil des Tarifs des fournisseurs de l'Administration (p. 5) le nom de M. Merle à celui de la Compagnie française d'entreprises militaires et civiles.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU. —
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Nomenclature des bureaux britanniques.

Les rectifications suivantes devront être opérées à la nomenclature des bureaux britanniques admis à l'échange des mandats internationaux.

1^o NOUVEAUX BUREAUX À INSCRIRE :

Angleterre.

Bald's Lane, T. S. O....	Stourbridge.	Lower Easton, T. S. O..	Bristol.
* Birdlip.....	Gloucester.	North Road (Dewsbury),	Dewsbury.
Bourne Street, T. S. O..	Eastbourne.	T. S. O.	
Brynteg.....	Wrexham.	Park Estate (Burslem),	Stoke-on-Trent.
Coleshill (Bucks).....	Amersham.	T. S. O.	
Danby.....	Grosmont, R.	* Paull.....	Hull.
	S. O. (Yorks).	* Saint-Dennis.....	St. Austell.
Dolfor.....	Newtown(Mont)	Sarn (Mont.).....	Newtown(Mont)
East Barkwith.....	Lincoln.	Slarliston.....	Wakefield.
Fisherton Street, T. S. O.	Salisbury.	Sproatley.....	Hull.
Goldthorpe.....	Rotherham.	* Stoodleigh.....	Tiverton.
* Great Leighs.....	Chelmsford.	* Stutton.....	Ipswich.
Hensingham.....	Whitehaven.	The Pantiles, T. S. O...	Tunbridge
High Street (Uckfield),	Uckfield.		Wells.
T. S. O.		Thorpe (Yorks.).....	Robin Hood's
Kingsbury.....	Tamworth.		Bay Station.
Latimer Road, T. S. O..	Eastbourne.		R. S. O.
Levens.....	Milnthorpe, R.		(Yorks).
	S. O. (West-	Wellingore.....	Lincoln.
	moreland).	Wootton (Bedfordshire).	Bedford.

Écosse.

* Glenlyon.....	Aberfeldy.	Toberonochy.....	Oban.
-----------------	------------	------------------	-------

Irlande.

* Gormanstown.....	Balbriggan, R.	The Quay, T. S. O.....	Ballycastle, R.
	S. O. (Co.		S. O. (Co.
	Dublin).		Antrim). [Su-
Killedmond.....	Borris, R. S. O.		bordinate to
	(Co. Carlow).		Belfast.)
Kilrane.....	Wexford.		

2° CHANGEMENTS DE DÉNOMINATIONS.

Londres.

<i>Au lieu de :</i>	<i>Inscrire :</i>
C * Leicester Square, B. O.; W. C.....	C * Leicester Square, B. O.; Cranbourn Street, W. C.
Nightingale Lane, Balham, S. W.....	Balham, Nightingale Lane, S. W.
St. James's Road, Holloway, N.....	Holloway, St. James's Road, N.

Angleterre.

<i>Au lieu de :</i>	<i>Inscrire :</i>
Lower Moor, T. S. O.; Oldham.....	Egerton, Street, T. S. O.; Oldham.
Parliament Street, T. S. O.; Stroud (Glos.)	Whitehall, T. S. O.; Stroud (Glos.)

En regard de { Long Marton, *remplacer* Appleby par Carlisle.
Aspatia, *remplacer* Cumberland par Wigton (Cumberland).

Irlande.

En regard de Poyntzpass, *remplacer* Newry par (Co. Armagh).

3° BUREAUX À BIFFER.

Écosse.

Luing (Oban).

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU. — CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Liste des journaux belges.

Les agents sont invités à apporter les modifications suivantes à la liste des journaux belges.

1° *Conditions d'abonnement* à modifier.

a) *En regard des journaux suivants :*

Annales parlementaires : Chef comptable des postes;

Annales parlementaires (collection complète);

Compte rendu analytique des discussions des chambres législatives (Édition française ou édition flamande) : Chef comptable des postes;

Documents parlementaires : Chef comptable des postes;

Recueil des Lois et Arrêtés (Édition française ou édition flamande) : Chef comptable des postes;

porter dans la colonne 7 la note suivante :

« On peut souscrire des abonnements dans le courant de la session, mais sans réduction de prix et les abonnés n'ont droit aux feuilles qu'à partir du jour de la souscription, sans rappel des feuilles antérieures. »

b) Modifier comme suit les indications qui figurent sur la liste en regard des deux journaux ci-après :

<i>Bien public</i> , éditeur.....	3 mois.	8 ^f 50	Frais à la charge de l'éditeur.
	6 mois.	17 "	
	12 mois.	34 "	
<i>Recueil spécial des actes de sociétés</i> : Chef comptable des Postes.	3 mois.	8 ^f 75	Frais à la charge de l'abonné. On ne délivre que des abonnements de 3, 6, 9 ou 12 mois et ils doivent tous expirer le 31 décembre. Les abonnés n'ont droit aux feuilles qu'à partir du jour de la souscription sans rappel des feuilles antérieures.
	6 mois.	17 50	
	9 mois.	26 25	
	12 mois.	35 "	

2° *A biffer* :

Acclimatation belge illustrée ; Laeken-les-Bruxelles;
 Bibliothèque Gilon : Verviers;
 Bulletin du Musée de l'Industrie : Bruxelles ;
 Courrier des Campagnes : Liège;
 Croix-Rouge : Bruxelles;
 Guide du sport : Bruxelles;
 Journal agricole de l'Est ; Liège;
 Journal d'Anvers : Anvers;
 Liégeois (le) : Liège;
 Monde élégant : Frameries;
 Petite bibliothèque chrétienne : Bruxelles;
 Revue belge d'Art, de Sciences et de Technologie militaires : Bruxelles,
 Revue commerciale et maritime : Anvers;
 Revue homéopathique : Bruxelles;
 Semaine industrielle : Liège;
 Volksheil : Anvers.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU.
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Additions au Tarif international des Postes:

Les agents devront opérer les additions suivantes sur le Tarif international des postes :

Pages 116 et 117, col. 1, au-dessous d'Allemagne, inscrire : « Bureaux allemands à Tien-Tsin (Chine) et à Apia (Samoa) »; en regard de cette inscription, porter la mention « *idem* » dans les colonnes 2 à 7; colonne 8, inscrire : « Le même expéditeur ne peut pas envoyer, dans l'espace de quatre semaines, plus de 500 francs (400 marcks) au même destinataire à Apia ».

Page 122, col. 1, à la suite de protectorats allemands, ajouter : « Bureaux allemands à Tien-Tsin (Chine) et à Apia (Samoa) ».

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer, mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1 ^{er} . — Bâtiments partant des ports de France pour les Colonies françaises (1).						
1	Saint-Pierre (Martinique).	5 déc.....	Le Havre..	San-Antonio....	Voilier....	Ambaud frères.
2	Idem.....	20.....	Idem.....	Christophe - Colomb.	Idem.....	D. Auger.
3	La Pointe-à-Pitre..	15.....	Idem.....	Général-Chauzy.	Idem.....	H. Auger.
4	Cayenne.....	5.....	Idem.....	Guyane.....	Idem.....	De Saumery.
§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).						
1	Antofogasta.....	21 déc....	Le Havre..	Cervantès.....	Steamer....	Lamport et Holt.
2	Arica.....	21.....	Idem.....	Cervantès.....	Idem.....	Idem.
3	Bahia.....	14.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
4	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
5	Buenos-Ayres.....	10.....	Idem.....	Paraguay.....	Idem.....	Idem.
6	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
7	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
8	Cap-Haïtien.....	15.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
9	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
10	Caracas.....	1 ^{er}	Idem.....	Allemannia.....	Idem.....	Idem.
11	Idem.....	16.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
12	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
13	Carthagène.....	1 ^{er}	Idem.....	Allemannia.....	Idem.....	Idem.
14	Idem.....	16.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
15	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
16	Les Cayes.....	4.....	Idem.....	Polynesia.....	Idem.....	Idem.
17	Céara.....	10.....	Idem.....	Cametense.....	Idem.....	Cunard.
18	Idem.....	30.....	Idem.....	Cérente.....	Idem.....	Idem.
19	Colón.....	4.....	Idem.....	Polynesia.....	Idem.....	Ch. Tricot.
20	Coronel.....	21.....	Idem.....	Cervantès.....	Idem.....	Lamport et Holt.
21	Coquimbo.....	21.....	Idem.....	Cervantès.....	Idem.....	Idem.
22	Caracao.....	1 ^{er}	Idem.....	Allemannia.....	Idem.....	Ch. Tricot.
23	Idem.....	16.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
24	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
25	Gonaïves.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
26	Itacoatiara.....	21.....	Idem.....	Cervantès.....	Idem.....	Lamport et Holt.
27	Jacmel.....	4.....	Idem.....	Polynesia.....	Idem.....	Ch. Tricot.
28	Jérémie.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
29	Kingston (Jamaïque)	4.....	Idem.....	Polynésie.....	Idem.....	Idem.
30	La Guayra.....	1 ^{er}	Idem.....	Allemannia.....	Idem.....	Idem.
31	Idem.....	16.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
32	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
33	Iquique.....	21.....	Idem.....	Cervantès.....	Idem.....	Lamport et Holt.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
34	Lima.....	21 déc.	Le Havre..	Cervantès.....	Steamer. . .	Lamport et Holt.
35	Maceio.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
36	Manaos.....	4.....	Idem.....	Laufranc.....	Idem.....	J.-M. Currie.
37	Idem.....	24.....	Idem.....	Obidense.....	Idem.....	Cunard.
38	Maragnan.....	10.....	Idem.....	Cametense.....	Idem.....	Idem.
39	Idem.....	30.....	Idem.....	Cearense.....	Idem.....	Idem.
40	Mayaguez.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
41	Mollendo.....	21.....	Idem.....	Cervantès.....	Idem.....	Lamport et Holt.
42	Montevideo.....	10.....	Idem.....	Paraguay.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
43	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
44	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
45	Para.....	4.....	Idem.....	Laufranc.....	Idem.....	J.-M. Currie.
46	Idem.....	10.....	Idem.....	Cametense.....	Idem.....	Cunard.
47	Idem.....	24.....	Idem.....	Obidense.....	Idem.....	Idem.
48	Idem.....	30.....	Idem.....	Cearente.....	Idem.....	Idem.
49	Paranaguá.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	A.-G. de Freitas.
50	Pernambuco.....	14.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
51	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
52	Ponce.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
53	Port-au-Prince.....	15.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
54	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
55	Port-Simon.....	4.....	Idem.....	Polynesia.....	Idem.....	Idem.
56	Progreso.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
57	Puerto-Cabello.....	1 ^{er}	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
58	Idem.....	16.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
59	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
60	Puerto-Plata.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
61	Rio-de-Janeiro.....	7.....	Idem.....	Concordia.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
62	Idem.....	14.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
63	Idem.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
64	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
65	Rio-Grande-do-Sul.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	A.-G. de Freitas.
66	Rosario.....	10.....	Idem.....	Paraguay.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
67	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
68	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
69	Idem.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
70	Salaverry.....	21.....	Idem.....	Cervantès.....	Idem.....	Lamport et Holt.
71	Sanchez.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
72	Savanilla.....	1 ^{er}	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
73	Idem.....	16.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
74	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
75	Santo-Domingo.....	16.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
76	San-Juan-de-Porto-Rico.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
77	San-Pedro-de-Macoris.....	1 ^{er}	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Idem.
78	Santos.....	7.....	Idem.....	Concordia.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
79	Idem.....	14.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
80	Idem.....	21.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
81	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
82	Saint-Thomas.....	1 ^{er}	Idem.....	Allemania.....	Idem.....	Ch. Tricot.
83	Idem.....	4.....	Idem.....	Polynesia.....	Idem.....	Idem.
84	Idem.....	16.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
85	Idem.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
86	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
87	Talcahuano.....	21.....	Idem.....	Cervantès.....	Idem.....	Lamport et Holt.
88	Ténériffe.....	10.....	Idem.....	Paraguay.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
89	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
90	Tampico.....	15.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
91	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
92	Valparaiso.....	21.....	Idem.....	Cervantès.....	Idem.....	Lamport et Holt.
93	Vera-Cruz.....	15.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
94	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.

SERVICES POSTAUX ENTRE LA FRANCE, L'ALGÉRIE,

LA TUNISIE, LA TRIPOLITAINE, MALTE ET LE MAROC.

Tableau des services réguliers de navigation

existant à la date du 1^{er} décembre 1896.

PORTS DE DESTINATION.	JOURS ET HEURES DES DÉPARTS.	PORT D'EMBARQUEMENT des dépêches en France.	JOURS ET HEURES PRÉSUMÉS des arrivées à destination.	ENTREPRISES DE NAVIGATION qui assurent le service.	OBSERVATIONS.
I. — ALLER. — DÉPARTS			DE FRANCE.		
Pour Alger.	Lundi, midi 30.	Marseille.	Mardi, 3 ^h 30 s.	Compagnie générale transatlantique.	Le paquebot part de Marseille et touche à Cette.
	Mardi, 10 ^h s.	Port-Vendres.	Jedi, 7 ^h m.	Compagnie de navigation mixte.	
	Mercredi, midi 30.	Marseille.	Jedi, 3 ^h 30 s.	Compagnie générale transatlantique.	
	Mercredi, 6 ^h s.	Marseille.	Vendredi, 8 ^h m.	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
	Jedi, 5 ^h s.	Marseille.	Samedi, 2 ^h m.	Société Caillol et Saintpierre.	
	Vendredi, 5 ^h s.	Marseille.	Dimanche, 3 ^h m.	Compagnie de navigation mixte.	
	Samedi, midi 30.	Marseille.	Dimanche, 3 ^h 30 s.	Compagnie générale transatlantique.	
Samedi, 6 ^h soir.	Marseille.	Lundi, 8 ^h m.	Société générale de transports maritimes à vapeur.		
Pour Oran.	Mercredi, 10 ^h m.	Cette.	Vendredi, 5 ^h m.	Société Caillol et Saintpierre.	Le paquebot part de Marseille.
	Mercredi, 4 ^h s.	Marseille.	Vendredi, 8 ^h m.	Compagnie générale transatlantique.	Le paquebot part de Marseille et touche à Cette. Service prolongé sur Arzew et Mostaganem.
	Vendredi, 6 ^h s.	Marseille.	Dimanche, 6 ^h s.	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
	Vendredi, 7 ^h s.	Port-Vendres.	Dimanche, 3 ^h s.	Compagnie de navigation mixte.	
Samedi, 4 ^h s.	Marseille.	Lundi, 8 ^h m.	Compagnie générale transatlantique.		
Pour Bône.	Lundi, 6 ^h s.	Marseille.	Mercredi, 8 ^h m.	Société générale de transports maritimes à vapeur.	Entre Tunis et Tripoli le paquebot touche à Soussé, Monastir, Mahdia, Sfax, Gabès et Djerba.
Pour Philippeville et Bône.	Mardi, 5 ^h s.	Marseille.	Philippeville, jedi, 7 ^h m.	Compagnie de navigation mixte.	
Pour Philippeville et Bône.	Mercredi, 4 ^h s.	Marseille.	Bône, vendredi, 3 ^h m.	Compagnie générale transatlantique.	
Pour Philippeville et Bône.	Mercredi, 6 ^h s.	Marseille.	Philippeville, jedi, 10 ^h s.	Compagnie générale transatlantique.	
Pour Philippeville et Bône.	Samedi, midi.	Marseille.	Bône, samedi, 5 ^h m.	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Pour Bône et Philippeville.	Samedi, 4 ^h s.	Marseille.	Philippeville, vendredi, 6 ^h m.	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Pour Philippeville et Bougie.	Samedi, 6 ^h s.	Marseille.	Bône, vendredi, 8 ^h s.	Société Caillol et Saintpierre.	
Pour Tunis, Soussé, Mahdia et Monastir.	Lundi, 4 ^h s.	Marseille.	Philippeville, lundi, 2 ^h m.	Société Caillol et Saintpierre.	
Pour Tunis, la côte tunisienne et Tripoli de Barbarie.	Jedi, 5 ^h s.	Marseille.	Bône, mardi, 3 ^h m.	Compagnie générale transatlantique.	
Pour Tunis et Malte.	Vendredi, 4 h. s.	Marseille.	Bône, lundi, minuit 30.	Compagnie générale transatlantique.	
Pour Tanger par Oran, Nemours, Melilla et Gibraltar.	De Marseille, jedi, 4 ^h s. de deux en deux semaines, à partir du 14 mai 1896.	Marseille.	Philippeville, mardi, 5 ^h m.	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
Pour Tanger par Gibraltar et Ceuta.	D'Oran, dimanche, 8 ^h s. 7 et 22 de chaque mois.	Marseille.	Philippeville, lundi, 6 ^h m.	Société générale de transports maritimes à vapeur.	
			Tunis, mercredi, 5 ^h m.	Compagnie générale transatlantique.	
			Sousse, jedi, 4 ^h m.	Compagnie générale transatlantique.	
			Mahdia, jedi, 4 ^h 30 s.	Compagnie de navigation mixte.	
			Monastir, vendredi, 1 ^h m.	Compagnie générale transatlantique.	
			Tunis, samedi, 9 ^h m.	Compagnie de navigation mixte.	
			Tripoli, jedi, 6 ^h m.	Compagnie générale transatlantique.	
			Tunis, dimanche, 5 ^h m.	Compagnie générale transatlantique.	
			Malte, lundi, 8 ^h 30 m.	Compagnie générale transatlantique.	
			Mercredi, 4 ^h m.	Compagnie de navigation mixte.	
			12 et 27 de chaque mois.	Compagnie Paquet.	

PORTS DE PROVENANCE.	JOURS ET HEURES DES DÉPARTS.	PORT DE DÉBARQUEMENT des dépêches en Franco.	JOURS ET HEURES PRÉSUMÉS des arrivées à destination.	ENTREPRISES DE NAVIGATION qui assurent le service.	OBSERVATIONS.
II. — RETOUR. — DÉPARTS D'ALGÉRIE, DE TUNIS,			DE TRIPOLI DE BARBARIE, DE MALTE ET DE TANGER.		
D'Alger.....	Dimanche, 5 ^h s..... Lundi, 5 ^h s..... Mardi, midi..... Mardi, 5 ^h s..... Jeudi, midi..... Vendredi, 5 ^h s..... Samedi, midi..... Samedi, 5 ^h s.....	Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Port-Vendres..... Marseille..... Marseille.....	Mardi, 2 ^h m..... Mercredi, 3 ^h m..... Mercredi, 3 ^h s..... Jeudi, 7 ^h m..... Vendredi, 3 ^h s..... Dimanche, 2 ^h m..... Dimanche, 3 ^h s..... Lundi, 7 ^h m.....	Société Caillol et Saintpierre. Compagnie de navigation mixte. Compagnie générale transatlantique. Société générale de transports maritimes à vapeur. Compagnie générale transatlantique. Compagnie de navigation mixte..... Compagnie générale transatlantique. Société générale de transports maritimes à vapeur.	Le paquebot continue jusqu'à Marseille par Cette.
D'Oran.....	Mardi, 9 ^h m..... Mercredi, 4 ^h s..... Vendredi, midi..... Samedi, 8 ^h m..... Samedi, 4 ^h s.....	Marseille..... Marseille..... Port-Vendres..... Marseille..... Marseille.....	Jeudi, 9 ^h m..... Vendredi, 8 ^h m..... Samedi, minuit..... Lundi, 3 ^h m..... Lundi, 8 ^h m.....	Société générale de transports maritimes à vapeur. Compagnie générale transatlantique. Compagnie de navigation mixte..... Société Caillol et Saintpierre..... Compagnie générale transatlantique.	Le paquebot part de Mostaganem. De Port-Vendres, il continue jusqu'à Marseille par Cette.
De Bône et Philippeville..... De Bougie et Philippeville..... De Bône..... De Philippeville et Bône..... De Bône et Philippeville..... De Bône et Philippeville..... De Bône.....	De Bône, lundi, minuit..... De Philippeville, mardi, 9 ^h s..... De Bougie, mardi 6 ^h s..... De Philippeville, mercredi, midi..... Jeudi, 5 ^h s..... De Philippeville, vendredi, minuit..... De Bône, samedi, 9 ^h s..... De Bône, vendredi, 10 ^h s..... De Philippeville, dimanche, midi..... De Bône, samedi, 10 ^h s..... De Philippeville, dimanche, midi..... Mardi, 6 ^h s.....	Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Cette.....	Jeudi, 3 ^h m..... Vendredi, 4 ^h m..... Samedi, 7 ^h m..... Lundi, 5 ^h 30 m..... Mardi, 1 ^h m..... Mardi, 4 ^h m..... Jeudi, 8 ^h m.....	Compagnie générale transatlantique. Société générale de transports maritimes à vapeur. Société générale de transports maritimes à vapeur. Compagnie générale transatlantique. Compagnie de navigation mixte. Société générale de transports maritimes à vapeur. Société Caillol et Saintpierre.....	Le paquebot continue jusqu'à Marseille.
De Tripoli de Barbarie, la côte tunisienne et Tunis..... De Malte et Tunis..... De Monastir, Souasse et Tunis.....	De Tripoli, jeudi, 4 ^h s..... De Tunis, mardi, 4 ^h 30 s..... De Malte, lundi, 8 ^h s..... De Tunis, mercredi, 3 ^h 30 s..... De Monastir, vendredi, 9 ^h m..... De Souasse, vendredi, 5 ^h s..... De Tunis, samedi, 3 ^h 30 s.....	Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille..... Marseille.....	Jeudi, 7 ^h 30 m..... Vendredi, 5 ^h 30 m..... Lundi, 6 ^h m.....	Compagnie de navigation mixte..... Compagnie générale transatlantique. Compagnie générale transatlantique.	Entre Tripoli et Tunis le paquebot touche à Djerba, Gabès, Sfax, Mahdia, Monastir et Souasse.
De Tanger par Melilla, Remours et Oran..... De Tanger par Cota et Gibraltar.....	De Tanger, mercredi, midi, de deux en deux semaines à partir du 20 mai 1896..... D'Oran, dimanche, 11 ^h m..... 15 et 30 de chaque mois.....	Marseille..... Marseille.....	Mardi, 7 ^h s..... 3 et 19 de chaque mois.....	Compagnie de navigation mixte..... Compagnie Paquet.	
NOTA. — Indépendamment des services indiqués ci-dessus, l'Administration utilise, s'il y a lieu, pour le			transport des dépêches, les départs supplémentaires organisés par les compagnies.		

MOUVEMENT DES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

DES LIGNES CIRCULAIRES DE LA MÉDITERRANÉE ET DE LA LIGNE DE MARSEILLE À BEYROUTH

POUR L'ANNÉE 1897.

SERVICES EXÉCUTÉS PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.

LIGNE CIRCULAIRE A.

PARCOURS SUBVENTIONNÉ							PARCOURS NON SUBVENTIONNÉ														
Marseille.	Le Pirée.	Smyrne.	Dardanelles.	Constantinople (*).		Dardanelles.	Smyrne (*).		Vathy (Samos).	Rhodes.	Beyrouth (**).	Beyrouth.	Larnaca.	Messina.		Alexandrette.		Lattaquié.	Tripoli.	Beyrouth.	
Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	
Jeudi.	Lundi.	Mardi.	Mercredi.	Mercredi.	Jeudi.	Vendredi.	Vendredi.	Vendredi ou Samedi.	Samedi.	Dimanche.	Lundi.	Mardi.	Mercredi.	Jeudi.	Vendredi.	Vendredi.	Samedi.	Dimanche.	Dimanche.	Lundi.	
14 janvier.	18 janv.	19 janv.	20 janv.	20 janv.	21 janv.	22 janv.	22 janv.	22 janv.	23 janv.	25 janv.	26 janv.	27 janv.	28 janv.	29 janv.	29 janv.	30 janv.	31 janv.	31 janv.	1 ^{er} fév.	
28 —	1 ^{er} fév.	2 fév.	3 fév.	3 fév.	4 fév.	5 fév.	5 fév.	6 fév.	7 fév.	8 fév.	9 fév.	10 février.	11 février.	12 février.	12 février.	13 février.	14 février.	14 fév.	15 —	
11 février.	15 —	16 —	17 —	17 —	18 —	19 —	19 —	19 —	20 fév.	22 —	23 —	24 —	25 —	26 —	26 —	27 —	28 —	28 —	1 ^{er} mars.	
25 —	1 ^{er} mars.	2 mars.	3 mars.	3 mars.	4 mars.	5 mars.	5 mars.	6 mars.	7 mars.	8 mars.	9 mars.	10 mars.	11 mars.	12 mars.	12 mars.	13 mars.	14 mars.	14 mars.	15 —	
11 mars.	15 —	16 —	17 —	17 —	18 —	19 —	19 —	19 —	20 mars.	22 —	23 —	24 —	25 —	26 —	26 —	27 —	28 —	28 —	29 —	
25 —	29 —	30 —	31 —	31 —	1 ^{er} avril.	2 avril.	2 avril.	3 avril.	4 avril.	5 avril.	6 avril.	7 avril.	8 avril.	9 avril.	9 avril.	10 avril.	11 avril.	11 avril.	12 avril.	
8 avril.	12 avril.	13 avril.	14 avril.	14 avril.	15 —	16 —	16 —	17 avril.	17 avril.	19 —	20 —	21 —	22 —	23 —	23 —	24 —	25 —	25 —	26 —	
22 —	26 —	27 —	28 —	28 —	29 —	30 —	30 —	1 ^{er} mai.	2 mai.	3 mai.	4 mai.	5 mai.	6 mai.	7 mai.	7 mai.	8 mai.	9 mai.	9 mai.	10 mai.	
6 mai.	10 mai.	11 mai.	12 mai.	12 mai.	13 mai.	14 mai.	14 mai.	15 mai.	15 mai.	17 —	18 —	19 —	20 —	21 —	21 —	22 —	23 —	23 —	24 —	
20 —	24 —	25 —	26 —	26 —	27 —	28 —	28 —	29 mai.	30 mai.	31 —	1 ^{er} juin.	2 juin.	3 juin.	4 juin.	4 juin.	5 juin.	6 juin.	6 juin.	7 juin.	
3 juin.	7 juin.	8 juin.	9 juin.	9 juin.	10 juin.	11 juin.	11 juin.	12 juin.	12 juin.	14 juin.	15 —	16 —	17 —	18 —	18 —	19 —	20 —	20 —	21 —	
17 —	21 —	22 —	23 —	23 —	24 —	25 —	25 —	26 —	27 juin.	28 —	29 —	30 —	1 ^{er} juillet.	2 juillet.	2 juillet.	3 juillet.	4 juillet.	4 juillet.	5 juillet.	
1 ^{er} juillet.	5 juillet.	6 juillet.	7 juillet.	7 juillet.	8 juillet.	9 juillet.	9 juillet.	10 juillet.	10 juillet.	12 juillet.	13 juillet.	14 juillet.	15 —	16 —	16 —	17 —	18 —	18 —	19 —	
15 —	19 —	20 —	21 —	21 —	22 —	23 —	23 —	24 —	25 juillet.	26 —	27 —	28 —	29 —	30 —	30 —	31 —	1 ^{er} août.	1 ^{er} août.	2 août.	
29 —	2 août.	3 août.	4 août.	4 août.	5 août.	6 août.	6 août.	7 août.	7 août.	9 août.	10 août.	11 août.	12 août.	13 août.	13 août.	14 août.	15 —	15 —	16 —	
12 août.	16 —	17 —	18 —	18 —	19 —	20 —	20 —	21 —	22 août.	23 —	24 —	25 —	26 —	27 —	27 —	28 —	29 —	29 —	30 —	
26 —	30 —	31 —	1 ^{er} sept.	1 ^{er} sept.	2 sept.	3 sept.	3 sept.	4 sept.	4 sept.	6 sept.	7 sept.	8 sept.	9 sept.	10 sept.	10 sept.	11 sept.	12 sept.	12 sept.	13 sept.	
9 sept.	13 sept.	14 sept.	15 —	15 —	16 —	17 —	17 —	18 —	19 sept.	20 —	21 —	22 —	23 —	24 —	24 —	25 —	26 —	26 —	27 —	
23 —	27 —	28 —	29 —	29 —	30 —	1 ^{er} oct.	1 ^{er} oct.	2 oct.	2 oct.	4 oct.	5 oct.	6 oct.	7 oct.	8 oct.	8 oct.	9 oct.	10 oct.	10 oct.	11 oct.	
7 octobre.	11 oct.	12 oct.	13 oct.	13 oct.	14 oct.	15 —	15 —	16 —	17 oct.	18 —	19 —	20 —	21 —	22 —	22 —	23 —	24 —	24 —	25 —	
31 —	25 —	26 —	27 —	27 —	28 —	29 —	29 —	30 oct.	30 oct.	1 ^{er} nov.	2 nov.	3 nov.	4 nov.	5 nov.	5 nov.	6 nov.	7 nov.	7 nov.	8 nov.	
4 nov.	8 nov.	9 nov.	10 nov.	10 nov.	11 nov.	12 nov.	12 nov.	13 nov.	14 nov.	15 —	16 —	17 —	18 —	19 —	19 —	20 —	21 —	21 —	22 —	
18 —	22 —	23 —	24 —	24 —	25 —	26 —	26 —	27 nov.	27 nov.	29 —	30 —	1 ^{er} déc.	2 déc.	3 déc.	3 déc.	4 déc.	5 déc.	5 déc.	6 déc.	
2 déc.	6 déc.	7 déc.	8 déc.	8 déc.	9 déc.	10 déc.	10 déc.	11 déc.	12 déc.	13 déc.	14 déc.	15 —	16 —	17 —	17 —	18 —	19 —	19 —	20 —	
16 —	20 —	21 —	22 —	22 —	23 —	24 —	24 —	25 déc.	25 déc.	27 —	28 —	29 —	30 —	31 —	31 —	1 ^{er} janv. 1898	2 janv. 1898	2 janv. 1898	3 janv. 1898	
30 —	3 janv. 1898	4 janv. 1898	5 janv. 1898	5 janv. 1898	6 janv. 1898	7 janv. 1898	7 janv. 1898	8 janv. 1898	9 janv. 1898	10 janv. 1898	11 janv. 1898	12 janv. 1898	13 janv. 1898	14 janv. 1898	14 janv. 1898	15 —	16 —	16 —	17 —	

(*) Correspondance avec le paquebot de la ligne libre de Marseille à Constantinople et à Odessa rentrant en France.
 (**) Correspondance avec le paquebot de la ligne de Marseille à Beyrouth.

MOUVEMENT DES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

CIRCULAIRES DE LA MÉDITERRANÉE ET DE LA LIGNE DE MARSEILLE À BEYROUTH

POUR L'ANNÉE 1897.

SERVICES EXÉCUTÉS PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.

LIGNE CIRCULAIRE A.

SMYRNE (*).		VATHY (SANGOS).		RHODES.		BEYROUTH (**).		BEYROUTH.		LARNACA.		MERSINA.		ALEXANDRETTE.		LATAQUIÉ.		TRIPOLI.		BEYROUTH.		BEYROUTH.		PORT-SAÏD.		ALEXANDRIE.		MARSEILLE.			
Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.		
8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5			
	VENDREDI ou SAMEDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	LUNDI.	MARDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	DIMANCHE.	LUNDI.	MARDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	MERCREDI.	
22 janv.	22 janv.	23 janv.	25 janv.	26 janv.	27 janv.	28 janv.	29 janv.	29 janv.	30 janv.	31 janv.	31 janv.	1 ^{er} fév.	2 fév.	3 fév.	4 fév.	5 fév.	10 fév.	16 —	17 —	18 —	19 —	24 —	25 —	26 —	27 —	28 —	29 —	30 —	31 —	
5 fév.	6 fév.	7 fév.	8 fév.	9 fév.	10 février.	11 février.	12 février.	12 février.	13 février.	14 février.	14 fév.	15 —	16 —	17 —	18 —	19 —	24 —	25 —	26 —	27 —	28 —	29 —	30 —	31 —	1 ^{er} mars.	2 mars.	3 mars.	4 mars.	5 mars.	
19 —	19 —	20 fév.	22 —	23 —	24 —	25 —	26 —	26 —	27 —	28 —	28 —	29 —	30 —	31 —	1 ^{er} mars.	16 —	17 —	18 —	19 —	24 —	25 —	26 —	27 —	28 —	29 —	30 —	31 —	1 ^{er} avril.	2 avril.	
5 mars.	6 mars.	7 mars.	8 mars.	9 mars.	10 mars.	11 mars.	12 mars.	12 mars.	13 mars.	14 mars.	14 mars.	15 —	16 —	17 —	18 —	19 —	24 —	25 —	26 —	27 —	28 —	29 —	30 —	31 —	1 ^{er} avril.	2 avril.	3 avril.	4 avril.	5 avril.	
19 —	19 —	20 mars.	22 —	23 —	24 —	25 —	26 —	26 —	27 —	28 —	28 —	29 —	30 —	31 —	1 ^{er} avril.	16 —	17 —	18 —	19 —	24 —	25 —	26 —	27 —	28 —	29 —	30 —	31 —	1 ^{er} mai.	2 mai.	
2 avril.	3 avril.	4 avril.	5 avril.	6 avril.	7 avril.	8 avril.	9 avril.	9 avril.	10 avril.	11 avril.	11 avril.	12 avril.	13 avril.	14 avril.	15 avril.	16 —	17 —	18 —	19 —	24 —	25 —	26 —	27 —	28 —	29 —	30 —	31 —	1 ^{er} mai.	2 mai.	
16 —	16 —	17 avril.	19 —	20 —	21 —	22 —	23 —	23 —	24 —	25 —	25 —	26 —	27 —	28 —	29 —	30 —	31 —	1 ^{er} mai.	2 mai.	3 mai.	4 mai.	5 mai.	6 mai.	7 mai.	8 mai.	9 mai.	10 mai.	11 mai.	12 mai.	13 mai.
30 —	1 ^{er} mai.	2 mai.	3 mai.	4 mai.	5 mai.	6 mai.	7 mai.	7 mai.	8 mai.	9 mai.	9 mai.	10 mai.	11 mai.	12 mai.	13 mai.	14 mai.	19 —	20 —	21 —	22 —	23 —	24 —	25 —	26 —	27 —	28 —	29 —	30 —	31 —	
14 mai.	14 —	15 mai.	17 —	18 —	19 —	20 —	21 —	21 —	22 —	23 —	23 —	24 —	25 —	26 —	27 —	28 —	29 —	30 —	31 —	1 ^{er} mai.	2 mai.	3 mai.	4 mai.	5 mai.	6 mai.	7 mai.	8 mai.	9 mai.	10 mai.	11 mai.
28 —	29 mai.	30 mai.	31 —	1 ^{er} juin.	2 juin.	3 juin.	4 juin.	4 juin.	5 juin.	6 juin.	6 juin.	7 juin.	8 juin.	9 juin.	10 juin.	11 juin.	16 —	17 —	18 —	19 —	24 —	25 —	26 —	27 —	28 —	29 —	30 —	31 —	1 ^{er} juin.	2 juin.
11 juin.	11 juin.	12 juin.	14 juin.	15 —	16 —	17 —	18 —	18 —	19 —	20 —	20 —	21 —	22 —	23 —	24 —	25 —	29 —	30 —	31 —	1 ^{er} juin.	2 juin.	3 juin.	4 juin.	5 juin.	6 juin.	7 juin.	8 juin.	9 juin.	10 juin.	11 juin.
25 —	26 —	27 juin.	28 —	29 —	30 —	1 ^{er} juillet.	2 juillet.	2 juillet.	3 juillet.	4 juillet.	4 juillet.	5 juillet.	6 juillet.	7 juillet.	8 juillet.	9 juillet.	16 —	17 —	18 —	19 —	24 —	25 —	26 —	27 —	28 —	29 —	30 —	31 —	1 ^{er} juillet.	2 juillet.
9 juillet.	9 juillet.	10 juillet.	12 juillet.	13 juillet.	14 juillet.	15 —	16 —	16 —	17 —	18 —	18 —	19 —	20 —	21 —	22 —	23 —	29 —	30 —	31 —	1 ^{er} juillet.	2 juillet.	3 juillet.	4 juillet.	5 juillet.	6 juillet.	7 juillet.	8 juillet.	9 juillet.	10 juillet.	11 juillet.
23 —	24 —	25 juillet.	26 —	27 —	28 —	29 —	30 —	30 —	31 —	1 ^{er} août.	1 ^{er} août.	2 août.	3 août.	4 août.	5 août.	6 août.	16 —	17 —	18 —	19 —	24 —	25 —	26 —	27 —	28 —	29 —	30 —	31 —	1 ^{er} août.	2 août.
6 août.	6 août.	7 août.	9 août.	10 août.	11 août.	12 août.	13 août.	13 août.	14 août.	15 —	15 —	16 —	17 —	18 —	19 —	20 —	29 —	30 —	31 —	1 ^{er} août.	2 août.	3 août.	4 août.	5 août.	6 août.	7 août.	8 août.	9 août.	10 août.	11 août.
20 —	21 —	22 août.	23 —	24 —	25 —	26 —	27 —	27 —	28 —	29 —	29 —	30 —	31 —	1 ^{er} sept.	2 sept.	3 sept.	16 —	17 —	18 —	19 —	24 —	25 —	26 —	27 —	28 —	29 —	30 —	31 —	1 ^{er} sept.	2 sept.
3 sept.	3 sept.	4 sept.	6 sept.	7 sept.	8 sept.	9 sept.	10 sept.	10 sept.	11 sept.	12 sept.	12 sept.	13 sept.	14 sept.	15 —	16 —	17 —	29 —	30 —	31 —	1 ^{er} sept.	2 sept.	3 sept.	4 sept.	5 août.	6 août.	7 août.	8 août.	9 août.	10 août.	
17 —	18 —	19 sept.	20 —	21 —	22 —	23 —	24 —	24 —	25 —	26 —	26 —	27 —	28 —	29 —	30 —	31 —	1 ^{er} sept.	2 sept.	3 sept.	4 sept.	5 août.	6 août.	7 août.	8 août.	9 août.	10 août.	11 août.	12 août.	13 août.	14 août.
1 ^{er} oct.	1 ^{er} oct.	2 oct.	4 oct.	5 oct.	6 oct.	7 oct.	8 oct.	8 oct.	9 oct.	10 oct.	10 oct.	11 oct.	12 oct.	13 oct.	14 oct.	15 oct.	29 —	30 —	31 —	1 ^{er} oct.	2 oct.	3 oct.	4 oct.	5 oct.	6 oct.	7 oct.	8 oct.	9 oct.	10 oct.	11 oct.
15 —	16 —	17 oct.	18 —	19 —	20 —	21 —	22 —	22 —	23 —	24 —	24 —	25 —	26 —	27 —	28 —	29 —	1 ^{er} oct.	2 oct.	3 oct.	4 oct.	5 oct.	6 oct.	7 oct.	8 oct.	9 oct.	10 oct.	11 oct.	12 oct.	13 oct.	14 oct.
29 —	29 —	30 oct.	1 ^{er} nov.	2 nov.	3 nov.	4 nov.	5 nov.	5 nov.	6 nov.	7 nov.	7 nov.	8 nov.	9 nov.	10 nov.	11 nov.	12 nov.	1 ^{er} oct.	2 oct.	3 oct.	4 oct.	5 oct.	6 oct.	7 oct.	8 oct.	9 oct.	10 oct.	11 oct.	12 oct.	13 oct.	14 oct.
12 nov.	13 nov.	14 nov.	15 —	16 —	17 —	18 —	19 —	19 —	20 —	21 —	21 —	22 —	23 —	24 —	25 —	26 —	1 ^{er} oct.	2 oct.	3 oct.	4 oct.	5 oct.	6 oct.	7 oct.	8 oct.	9 oct.	10 oct.	11 oct.	12 oct.	13 oct.	14 oct.
26 —	26 —	27 nov.	29 —	30 —	1 ^{er} déc.	2 déc.	3 déc.	3 déc.	4 déc.	5 déc.	5 déc.	6 déc.	7 déc.	8 déc.	9 déc.	10 déc.	1 ^{er} oct.	2 oct.	3 oct.	4 oct.	5 oct.	6 oct.	7 oct.	8 oct.	9 oct.	10 oct.	11 oct.	12 oct.	13 oct.	14 oct.
10 déc.	11 déc.	12 déc.	13 déc.	14 déc.	15 —	16 —	17 —	17 —	18 —	19 —	19 —	20 —	21 —	22 —	23 —	24 —	1 ^{er} oct.	2 oct.	3 oct.	4 oct.	5 oct.	6 oct.	7 oct.	8 oct.	9 oct.	10 oct.	11 oct.	12 oct.	13 oct.	14 oct.
24 —	24 —	25 déc.	27 —	28 —	29 —	30 —	31 —	31 —	1 ^{er} janv. 1898	2 janv. 1898	2 janv. 1898	3 janv. 1898	4 janv. 1898	5 janv. 1898	6 janv. 1898	7 janv. 1898	1 ^{er} oct.	2 oct.	3 oct.	4 oct.	5 oct.	6 oct.	7 oct.	8 oct.	9 oct.	10 oct.	11 oct.	12 oct.	13 oct.	14 oct.
7 janv. 1898	8 janv. 1898	9 janv. 1898	10 janv. 1898	11 janv. 1898	12 janv. 1898	13 janv. 1898	14 janv. 1898	14 janv. 1898	15 —	16 —	16 —	17 —	18 —	19 —	20 —	21 —	1 ^{er} oct.	2 oct.	3 oct.	4 oct.	5 oct.	6 oct.	7 oct.	8 oct.	9 oct.	10 oct.	11 oct.	12 oct.	13 oct.	14 oct.

LIGNE CIRCULAIRE B.

PARCOURS SUBVENTIONNÉ.					PARCOURS NON SUBVENTIONNÉ.										PARCOURS				
MARSEILLE.	ALEXANDRIE.		PORT-SAÏD.	BEYROUTH.	BEYROUTH.	TRIPOLI.	LATTAQUIÉ.	ALEXANDRETTE.		MERSINA.	LARNACA.	BEYROUTH (*).	BEYROUTH.	RHODES.	YATHY (SAMOS).	SMYRNE.		DARDANELLES.	
Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	
JEUDI.	MARDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	DIMANCHE.	DIMANCHE.	LUNDI.	LUNDI.	MARDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	LUNDI.	LUNDI. ou MARDI.	MARDI.	MARDI.	
7 janv.	12 janv.	13 janv.	14 janv.	15 janv.	17 janv.	17 janv.	18 janv.	18 janv.	19 janv.	20 janv.	21 janv.	22 janv.	23 janv.	24 janv.	25 janv.	26 janv.	26 janv.	
21 —	26 —	27 —	28 —	29 —	31 —	31 —	1 ^{er} fév.	1 ^{er} fév.	2 fév.	3 fév.	4 fév.	5 fév.	6 fév.	8 fév.	9 fév.	9 fév.	9 fév.	
4 fév.	9 fév.	10 fév.	11 fév.	12 fév.	14 fév.	14 fév.	15 —	15 —	16 —	17 —	18 —	19 —	20 —	21 fév.	22 —	23 —	23 —	
18 —	23 —	24 —	25 —	26 —	28 —	28 —	1 ^{er} mars.	1 ^{er} mars.	2 mars.	3 mars.	4 mars.	5 mars.	6 mars.	8 mars.	9 mars.	9 mars.	9 mars.	
4 mars.	9 mars.	10 mars.	11 mars.	12 mars.	14 mars.	14 mars.	15 —	15 —	16 —	17 —	18 —	19 —	20 —	21 mars.	22 —	23 —	23 —	
18 —	23 —	24 —	25 —	26 —	28 —	28 —	29 —	29 —	30 —	31 —	1 ^{er} avril.	2 avril.	3 avril.	5 avril.	6 avril.	6 avril.	6 avril.	
1 ^{er} avril.	6 avril.	7 avril.	8 avril.	9 avril.	11 avril.	11 avril.	12 avril.	12 avril.	13 avril.	14 avril.	15 —	16 —	17 —	18 avril.	19 —	20 —	20 —	
15 —	20 —	21 —	22 —	23 —	25 —	25 —	26 —	26 —	27 —	28 —	29 —	30 —	1 ^{er} mai.	3 mai.	4 mai.	4 mai.	4 mai.	
29 —	4 mai.	5 mai.	6 mai.	7 mai.	9 mai.	9 mai.	10 mai.	10 mai.	11 mai.	12 mai.	13 mai.	14 mai.	15 —	16 mai.	17 —	18 —	18 —	
13 mai.	18 —	19 —	20 —	21 —	23 —	23 —	24 —	24 —	25 —	26 —	27 —	28 —	29 —	31 mai.	1 ^{er} juin.	1 ^{er} juin.	1 ^{er} juin.	
27 —	1 ^{er} juin.	2 juin.	3 juin.	4 juin.	6 juin.	6 juin.	7 juin.	7 juin.	8 juin.	9 juin.	10 juin.	11 juin.	12 juin.	13 juin.	14 —	15 —	15 —	
10 juin.	15 —	16 —	17 —	18 —	20 —	20 —	21 —	21 —	22 —	23 —	24 —	25 —	26 —	28 juin.	29 —	29 —	29 —	
24 —	29 —	30 —	1 ^{er} juillet.	2 juillet.	4 juillet.	4 juillet.	5 juillet.	5 juillet.	6 juillet.	7 juillet.	8 juillet.	9 juillet.	10 juillet.	11 juillet.	12 juillet.	13 juillet.	13 juillet.	
8 juillet.	13 juillet.	14 juillet.	15 —	16 —	18 —	18 —	19 —	19 —	20 —	21 —	22 —	23 —	24 —	26 juillet.	27 —	27 —	27 —	
22 —	27 —	28 —	29 —	30 —	1 ^{er} août.	1 ^{er} août.	2 août.	2 août.	3 août.	4 août.	5 août.	6 août.	7 août.	8 août.	9 août.	10 août.	10 août.	
5 août.	10 août.	11 août.	12 août.	13 août.	15 —	15 —	16 —	16 —	17 —	18 —	19 —	20 —	21 —	23 août.	24 —	24 —	24 —	
19 —	24 —	25 —	26 —	27 —	29 —	29 —	30 —	30 —	31 —	1 ^{er} sept.	2 sept.	3 sept.	4 sept.	5 sept.	6 sept.	7 sept.	7 sept.	
2 sept.	7 sept.	8 sept.	9 sept.	10 sept.	12 sept.	12 sept.	13 sept.	13 sept.	14 sept.	15 —	16 —	17 —	18 —	20 sept.	21 —	21 —	21 —	
16 —	21 —	22 —	23 —	24 —	26 —	26 —	27 —	27 —	28 —	29 —	30 —	1 ^{er} oct.	2 oct.	3 oct.	4 oct.	5 oct.	5 oct.	
30 —	5 oct.	6 oct.	7 oct.	8 oct.	10 oct.	10 oct.	11 oct.	11 oct.	12 oct.	13 oct.	14 oct.	15 —	16 —	18 oct.	19 —	19 —	19 —	
14 oct.	19 —	20 —	21 —	22 —	24 —	24 —	25 —	25 —	26 —	27 —	28 —	29 —	30 —	31 oct.	1 ^{er} nov.	2 nov.	2 nov.	
28 —	2 nov.	3 nov.	4 nov.	5 nov.	7 nov.	7 nov.	8 nov.	8 nov.	9 nov.	10 nov.	11 nov.	12 nov.	13 nov.	15 nov.	16 —	16 —	16 —	
11 nov.	16 —	17 —	18 —	19 —	21 —	21 —	22 —	22 —	23 —	24 —	25 —	26 —	27 —	28 nov.	29 —	30 —	30 —	
25 —	30 —	1 ^{er} déc.	2 déc.	3 déc.	5 déc.	5 déc.	6 déc.	6 déc.	7 déc.	8 déc.	9 déc.	10 déc.	11 déc.	13 déc.	14 déc.	14 déc.	14 déc.	
9 déc.	14 déc.	15 —	16 —	17 —	19 —	19 —	20 —	20 —	21 —	22 —	23 —	24 —	25 —	26 déc.	27 —	28 —	28 —	
23 —	28 —	29 —	30 —	31 —	2 janv. 1898	2 janv. 1898	3 janv. 1898	3 janv. 1898	4 janv. 1898	5 janv. 1898	6 janv. 1898	7 janv. 1898	8 janv. 1898	10 janv. 1898	11 janv. 1898	11 janv. 1898	11 janv. 1898	

(*) Correspondance avec le paquebot de la ligne de Marseille à Beyrouth.
 (***) Correspondances avec le paquebot de la ligne libre de Marseille à Constantinople et à Batoum, rentrant en France.

LIGNE CIRCULAIRE B.

PARCOURS NON SUBVENTIONNÉ.

PARCOURS SUBVENTIONNÉ.

BEYROUTH.		TRIPOLI.	LATTAQUIÉ.	ALEXANDRETTE.		MERSINA.	LARNACA.	BEYROUTH (*).	BEYROUTH.		RHODES.	YATHY (SAMOS).	SMYRNE.		DARDANELLES.	CONSTANTINOPLE (**).		DARDANELLES.	SMYRNE.		LE PIRÉE.	MARSEILLE.
Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.
6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
DIMANCHE.	DIMANCHE.	LUNDI.	LUNDI.	MARDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	LUNDI.	MARDI.	MARDI.	MARDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	MERCREDI.		
17 janv.	17 janv.	18 janv.	18 janv.	19 janv.	20 janv.	21 janv.	22 janv.	23 janv.	24 janv.	25 janv.	26 janv.	26 janv.	27 janv.	28 janv.	29 janv.	29 janv.	30 janv.	31 janv.	3 février.		
31 —	31 —	1 ^{er} fév.	1 ^{er} fév.	2 fév.	3 fév.	4 fév.	5 fév.	6 fév.	8 fév.	9 fév.	9 fév.	9 fév.	10 fév.	11 fév.	12 fév.	12 fév.	13 fév.	14 février.	17 —		
14 fév.	14 fév.	15 —	15 —	16 —	17 —	18 —	19 —	20 —	21 fév.	22 —	23 —	23 —	24 —	25 —	26 —	26 —	27 —	28 —	27 —	28 —	3 mars.
28 —	28 —	1 ^{er} mars.	1 ^{er} mars.	2 mars.	3 mars.	4 mars.	5 mars.	6 mars.	8 mars.	9 mars.	9 mars.	9 mars.	10 mars.	11 mars.	12 mars.	12 mars.	13 mars.	14 mars.	17 —		
14 mars.	14 mars.	15 —	15 —	16 —	17 —	18 —	19 —	20 —	21 mars.	22 —	23 —	23 —	24 —	25 —	26 —	26 —	27 —	28 —	31 —		
28 —	28 —	29 —	29 —	30 —	31 —	1 ^{er} avril.	2 avril.	3 avril.	5 avril.	6 avril.	6 avril.	6 avril.	7 avril.	8 avril.	9 avril.	9 avril.	10 avril.	11 avril.	14 avril.	17 —	
11 avril.	11 avril.	12 avril.	12 avril.	13 avril.	14 avril.	15 —	16 —	17 —	18 avril.	19 —	20 —	20 —	21 —	22 —	23 —	23 —	24 —	25 —	28 —		
25 —	25 —	26 —	26 —	27 —	28 —	29 —	30 —	1 ^{er} mai.	3 mai.	4 mai.	4 mai.	4 mai.	5 mai.	6 mai.	7 mai.	7 mai.	8 mai.	9 mai.	12 mai.		
9 mai.	9 mai.	10 mai.	10 mai.	11 mai.	12 mai.	13 mai.	14 mai.	15 —	16 mai.	17 —	18 —	18 —	19 —	20 —	21 —	21 —	22 —	23 —	26 —		
23 —	23 —	24 —	24 —	25 —	26 —	27 —	28 —	29 —	31 mai.	1 ^{er} juin.	1 ^{er} juin.	1 ^{er} juin.	2 juin.	3 juin.	4 juin.	4 juin.	5 juin.	6 juin.	9 juin.		
6 juin.	6 juin.	7 juin.	7 juin.	8 juin.	9 juin.	10 juin.	11 juin.	12 juin.	13 juin.	14 —	15 —	15 —	16 —	17 —	18 —	18 —	19 —	20 —	23 —		
20 —	20 —	21 —	21 —	22 —	23 —	24 —	25 —	26 —	28 juin.	29 —	29 —	29 —	30 —	1 ^{er} juillet.	2 juillet.	2 juillet.	3 juillet.	4 juillet.	7 juillet.		
4 juillet.	4 juillet.	5 juillet.	5 juillet.	6 juillet.	7 juillet.	8 juillet.	9 juillet.	10 juillet.	11 juillet.	12 juillet.	13 juillet.	13 juillet.	14 juillet.	15 —	16 —	16 —	17 —	18 —	21 —		
18 —	18 —	19 —	19 —	20 —	21 —	22 —	23 —	24 —	26 juillet.	27 —	27 —	27 —	28 —	29 —	30 —	30 —	31 —	1 ^{er} août.	4 août.		
1 ^{er} août.	1 ^{er} août.	2 août.	2 août.	3 août.	4 août.	5 août.	6 août.	7 août.	8 août.	9 août.	10 août.	10 août.	11 août.	12 août.	13 août.	13 août.	14 août.	15 —	18 —		
15 —	15 —	16 —	16 —	17 —	18 —	19 —	20 —	21 —	23 août.	24 —	24 —	24 —	25 —	26 —	27 —	27 —	28 —	29 —	1 ^{er} sept.		
29 —	29 —	30 —	30 —	31 —	1 ^{er} sept.	2 sept.	3 sept.	4 sept.	5 sept.	6 sept.	7 sept.	7 sept.	8 sept.	9 sept.	10 sept.	10 sept.	11 sept.	12 sept.	15 —		
12 sept.	12 sept.	13 sept.	13 sept.	14 sept.	15 —	16 —	17 —	18 —	20 sept.	21 —	21 —	21 —	22 —	23 —	24 —	24 —	25 —	26 —	29 —		
26 —	26 —	27 —	27 —	28 —	29 —	30 —	1 ^{er} oct.	2 oct.	3 oct.	4 oct.	5 oct.	5 oct.	6 oct.	7 oct.	8 oct.	8 oct.	9 oct.	10 oct.	13 oct.		
10 oct.	10 oct.	11 oct.	11 oct.	12 oct.	13 oct.	14 oct.	15 —	16 —	18 oct.	19 —	19 —	19 —	20 —	21 —	22 —	22 —	23 —	24 —	27 —		
24 —	24 —	25 —	25 —	26 —	27 —	28 —	29 —	30 —	31 oct.	1 ^{er} nov.	2 nov.	2 nov.	3 nov.	4 nov.	5 nov.	5 nov.	6 nov.	7 nov.	10 nov.		
7 nov.	7 nov.	8 nov.	8 nov.	9 nov.	10 nov.	11 nov.	12 nov.	13 nov.	15 nov.	16 —	16 —	16 —	17 —	18 —	19 —	19 —	20 —	21 —	24 —		
21 —	21 —	22 —	22 —	23 —	24 —	25 —	26 —	27 —	28 nov.	29 —	30 —	30 —	1 ^{er} déc.	2 déc.	3 déc.	3 déc.	4 déc.	5 déc.	8 déc.		
5 déc.	5 déc.	6 déc.	6 déc.	7 déc.	8 déc.	9 déc.	10 déc.	11 déc.	13 déc.	14 déc.	14 déc.	14 déc.	15 —	16 —	17 —	17 —	18 —	19 —	22 —		
19 —	19 —	20 —	20 —	21 —	22 —	23 —	24 —	25 —	26 déc.	27 —	28 —	28 —	29 —	30 —	31 —	31 —	1 ^{er} janv. 1898	2 janv. 1898	5 janv. 1898		
2 janv. 1898	2 janv. 1898	3 janv. 1898	3 janv. 1898	4 janv. 1898	5 janv. 1898	6 janv. 1898	7 janv. 1898	8 janv. 1898	10 janv. 1898	11 janv. 1898	11 janv. 1898	11 janv. 1898	12 janv. 1898	13 janv. 1898	14 janv. 1898	14 janv. 1898	15 —	16 —	19 —		

Constantinople et à Batoum, rentrant en France.

LIGNE DE MARSEILLE À BEYROUTH.

ALLER.						RETOUR.			
MARSEILLE.	ALEXANDRIE.		PORT-SAÏD.	JAFFA.	BEYROUTH (*).	BEYROUTH.	JAFFA.	PORT-SAÏD.	A
Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
JEUDI.	MARDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	LUNDI.	MARDI.	MERCREDI.	JEUDI.
14 janvier.	19 janvier.	20 janvier.	21 janvier.	22 janvier.	23 janvier.	25 janvier.	26 janvier.	27 janvier.	28 janvier.
28 —	2 février.	3 février.	4 février.	5 février.	6 février.	8 février.	9 février.	10 février.	11 février.
11 février.	16 —	17 —	18 —	19 —	20 —	22 —	23 —	24 —	25 —
25 —	2 mars.	3 mars.	4 mars.	5 mars.	6 mars.	8 mars.	9 mars.	10 mars.	11 mars.
11 mars.	16 —	17 —	18 —	19 —	20 —	22 —	23 —	24 —	25 —
25 —	30 —	31 —	1 ^{er} avril.	2 avril.	3 avril.	5 avril.	6 avril.	7 avril.	8 avril.
8 avril.	13 avril.	14 avril.	15 —	16 —	17 —	19 —	20 —	21 —	22 —
22 —	27 —	28 —	29 —	30 —	1 ^{er} mai.	3 mai.	4 mai.	5 mai.	6 mai.
6 mai.	11 mai.	12 mai.	13 mai.	14 mai.	15 —	17 —	18 —	19 —	20 —
20 —	25 —	26 —	27 —	28 —	29 —	31 —	1 ^{er} juin.	2 juin.	3 juin.
3 juin.	8 juin.	9 juin.	10 juin.	11 juin.	12 juin.	14 juin.	15 —	16 —	17 —
17 —	22 —	23 —	24 —	25 —	26 —	28 —	29 —	30 —	1 ^{er} juillet.
1 ^{er} juillet.	6 juillet.	7 juillet.	8 juillet.	9 juillet.	10 juillet.	12 juillet.	13 juillet.	14 juillet.	15 —
15 —	20 —	21 —	22 —	23 —	24 —	26 —	27 —	28 —	29 —
29 —	3 août.	4 août.	5 août.	6 août.	7 août.	9 août.	10 août.	11 août.	12 août.
12 août.	17 —	18 —	19 —	20 —	21 —	23 —	24 —	25 —	26 —
26 —	31 —	1 ^{er} septembre.	2 septembre.	3 septembre.	4 septembre.	6 septembre.	7 septembre.	8 septembre.	9 septembre.
9 septembre.	14 septembre.	15 —	16 —	17 —	18 —	20 —	21 —	22 —	23 —
23 —	28 —	29 —	30 —	1 ^{er} octobre.	2 octobre.	4 octobre.	5 octobre.	6 octobre.	7 octobre.
7 octobre.	12 octobre.	13 octobre.	14 octobre.	15 —	16 —	18 —	19 —	20 —	21 —
21 —	26 —	27 —	28 —	29 —	30 —	1 ^{er} novembre.	2 novembre.	3 novembre.	4 novembre.
4 novembre.	9 novembre.	10 novembre.	11 novembre.	12 novembre.	13 novembre.	15 —	16 —	17 —	18 —
18 —	23 —	24 —	25 —	26 —	27 —	29 —	30 —	1 ^{er} décembre.	2 décembre.
2 décembre.	7 décembre.	8 décembre.	9 décembre.	10 décembre.	11 décembre.	13 décembre.	14 décembre.	15 —	16 —
16 —	21 —	22 —	23 —	24 —	25 —	27 —	28 —	29 —	30 —
30 —	4 janvier 1898.	5 janvier 1898.	6 janvier 1898.	7 janvier 1898.	8 janvier 1898.	10 janvier 1898.	11 janvier 1898.	12 janvier 1898.	13 janvier 1898.

(*) Correspondance avec les paquebots des lignes circulaires A et B.

BEYROUTH.

RETOUR.					
UTH.	JAFFA.	PORT-SAÏD.	ALEXANDRIE.		MARSEILLE.
	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.
DI.	8	9	10	11	12
	MARDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENREDI.	MERCREDI.
r.	26 janvier.	27 janvier.	28 janvier.	29 janvier.	3 février.
v.	9 février.	10 février.	11 février.	12 février.	17 —
	23 —	24 —	25 —	26 —	3 mars.
	9 mars.	10 mars.	11 mars.	12 mars.	17 —
	23 —	24 —	24 —	26 —	31 —
	6 avril.	7 avril.	8 avril.	9 avril.	14 avril.
	20 —	21 —	22 —	23 —	28 —
	4 mai.	5 mai.	6 mai.	7 mai.	12 mai.
	18 —	19 —	20 —	21 —	26 —
	1 ^{er} juin.	2 juin.	3 juin.	4 juin.	9 juin.
	15 —	16 —	17 —	18 —	23 —
	29 —	30 —	1 ^{er} juillet.	2 juillet.	7 juillet.
	13 juillet.	14 juillet.	15 —	16 —	21 —
	27 —	28 —	29 —	30 —	4 août.
	10 août.	11 août.	12 août.	13 août.	18 —
	24 —	25 —	26 —	27 —	1 ^{er} septembre.
mbre.	7 septembre.	8 septembre.	9 septembre.	10 septembre.	15 —
	21 —	22 —	23 —	24 —	29 —
re.	5 octobre.	6 octobre.	7 octobre.	8 octobre.	13 octobre.
	19 —	20 —	21 —	22 —	27 —
ibre.	2 novembre.	3 novembre.	4 novembre.	5 novembre.	10 novembre.
	16 —	17 —	18 —	19 —	24 —
	30 —	1 ^{er} décembre.	2 décembre.	3 décembre.	8 décembre.
mbre.	14 décembre.	15 —	16 —	17 —	22 —
	28 —	29 —	30 —	31 —	5 janvier 1898.
r 1898.	11 janvier 1898.	12 janvier 1898.	13 janvier 1898.	14 janvier 1898.	19 —

MOUVEMENT DES PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS DES LIGNES FACULTATIVES DE CONSTANTINOPLE ET DE LA MER NOIRE, P

SERVICES EXÉCUTÉS PAR LES PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES

LIGNE DE MARSEILLE À CONSTANTINOPLE, ODESSA, NOVOROSSISK ET

ALLER.																	
MARSEILLE.	PATRAS.	GALAPATA.	SYRA.	SALONIQUE.	CAVALLE.	DÉDEAGH.	DARDANELLES.	CONSTANTINOPLE.		ODESSA.		NOVOROSSISK.		BATOUM.	BATOUM.	KUSTENDJE.	BOURGAS.
Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
SAMEDI.	MERCREDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	SAMEDI.	SAMEDI. DIMANCHE.	DIMANCHE.	LUNDI.	MERCREDI.	SAMEDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	DIMANCHE.	DIMANCHE.	LUNDI.
2 janvier.	6 janvier.	"	7 janvier.	8 janvier.	9 janvier.	"	10 janvier.	10 janvier.	11 janvier.	"	"	13 janvier.	14 janvier.	15 janvier.	17 janvier.	"	"
16 —	"	20 janvier.	21 —	22 —	"	23 janvier.	23 —	24 —	25 —	27 janvier.	30 janvier.	"	"	"	"	31 janvier.	1 ^{er} février.
30 —	3 février.	"	4 février.	5 février.	6 février.	"	7 février.	7 février.	8 février.	"	"	10 février.	11 février.	12 février.	14 février.	"	"
13 février.	"	17 février.	18 —	19 —	"	20 février.	20 —	21 —	22 —	24 février.	27 février.	"	"	"	"	28 février.	1 ^{er} mars.
27 —	3 mars.	"	4 mars.	5 mars.	6 mars.	"	7 mars.	7 mars.	8 mars.	"	"	10 mars.	11 mars.	12 mars.	14 mars.	"	"
13 mars.	"	17 mars.	18 —	19 —	"	20 mars.	20 —	21 —	22 —	24 mars.	27 mars.	"	"	"	"	28 mars.	29 mars.
27 —	31 mars.	"	1 ^{er} avril.	2 avril.	3 avril.	"	4 avril.	4 avril.	5 avril.	"	"	7 avril.	8 avril.	9 avril.	11 avril.	"	"
10 avril.	"	14 avril.	15 —	16 —	"	17 avril.	17 —	18 —	19 —	21 avril.	24 avril.	"	"	"	"	25 avril.	26 avril.
24 —	28 avril.	"	29 —	30 —	1 ^{er} mai.	"	2 mai.	2 mai.	3 mai.	"	"	5 mai.	6 mai.	7 mai.	9 mai.	"	"
8 mai.	"	12 mai.	13 mai.	14 mai.	"	15 mai.	15 —	16 —	17 —	19 mai.	22 mai.	"	"	"	"	23 mai.	24 mai.
22 —	26 mai.	"	27 —	28 —	29 mai.	"	30 —	30 —	31 —	"	"	2 juin.	3 juin.	4 juin.	6 juin.	"	"
5 juin.	"	9 juin.	10 juin.	11 juin.	"	12 juin.	12 juin.	13 juin.	14 juin.	16 juin.	19 juin.	"	"	"	"	20 juin.	21 juin.
19 —	23 juin.	"	24 —	25 —	26 juin.	"	27 —	27 —	28 —	29 —	30 juin.	"	1 ^{er} juillet.	2 juillet.	4 juillet.	"	"
3 juillet.	"	7 juillet.	8 juillet.	9 juillet.	"	10 juillet.	10 juillet.	11 juillet.	12 juillet.	14 juillet.	17 juillet.	"	"	"	"	18 juillet.	19 juillet.
17 —	21 juillet.	"	22 —	23 —	24 juillet.	"	25 —	25 —	26 —	"	"	28 juillet.	29 juillet.	30 juillet.	1 ^{er} août.	"	"
31 —	"	4 août.	5 août.	6 août.	"	7 août.	7 août.	8 août.	9 août.	11 août.	14 août.	"	"	"	"	15 août.	16 août.
14 août.	18 août.	"	19 —	20 —	21 août.	"	22 —	22 —	23 —	"	"	25 août.	26 août.	27 août.	29 août.	"	"
28 —	"	1 ^{er} septembre.	2 septembre.	3 septembre.	"	4 septembre.	4 septembre.	5 septembre.	6 septembre.	8 septembre.	11 septembre.	"	"	"	"	12 septembre.	13 septembre.
11 septembre.	15 septembre.	"	16 —	17 —	18 septembre.	"	19 —	19 —	20 —	"	"	22 septembre.	23 septembre.	24 septembre.	26 septembre.	"	"
25 —	"	29 septembre.	30 —	1 ^{er} octobre.	"	2 octobre.	2 octobre.	3 octobre.	4 octobre.	6 octobre.	9 octobre.	"	"	"	"	10 octobre.	11 octobre.
9 octobre.	13 octobre.	"	14 octobre.	15 —	16 octobre.	"	17 —	17 —	18 —	"	"	20 octobre.	21 octobre.	22 octobre.	24 octobre.	"	"
23 —	"	27 octobre.	28 —	29 —	"	30 octobre.	30 —	31 —	1 ^{er} novembre.	3 novembre.	6 novembre.	"	"	"	"	7 novembre.	8 novembre.
6 novembre.	10 novembre.	"	11 novembre.	12 novembre.	13 novembre.	"	14 novembre.	14 novembre.	15 —	"	"	17 novembre.	18 novembre.	19 novembre.	21 novembre.	"	"
20 —	"	24 novembre.	25 —	26 —	"	27 novembre.	27 —	28 —	29 —	1 ^{er} décembre.	4 décembre.	"	"	"	"	5 décembre.	6 décembre.
4 décembre.	8 décembre.	"	9 décembre.	10 décembre.	11 décembre.	"	12 décembre.	12 décembre.	13 décembre.	"	"	15 décembre.	16 décembre.	17 décembre.	19 décembre.	"	"
18 —	"	22 décembre.	23 —	24 —	"	25 décembre.	25 —	26 —	27 —	29 décembre.	1 ^{er} janv. 1898	"	"	"	"	2 janv. 1898	3 janv. 1898

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

ANTINOPE ET DE LA MER NOIRE, POUR L'ANNÉE 1897.

PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES.

ANTINOPE, ODESSA, NOVOROSSISK ET BATOUM.

RETOUR.													
NOVOROSSISK.		BATOUM.	BATOUM.	KUSTENDJE.	BOURGAS.	CONSTANTINOPLE.		DARDANELLES.	SMYRNE.		YATBY.	LE PIRÉE.	MARSEILLE.
Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	DIMANCHE.	DIMANCHE.	LUNDI.	MARDI. MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	LUNDI.	VENDREDI.
13 janvier.	14 janvier.	15 janvier.	17 janvier.	"	"	20 janvier.	21 janvier.	22 janvier.	22 janvier.	23 janvier.	24 janvier.	25 janvier.	29 janvier.
"	"	"	"	31 janvier.	1 ^{er} février.	2 février.	4 février.	5 février.	5 février.	6 février.	7 février.	8 février.	12 février.
10 février.	11 février.	12 février.	14 février.	"	"	17 —	18 —	19 —	19 —	20 —	21 —	22 —	26 —
"	"	"	"	28 février.	1 ^{er} mars.	2 mars.	4 mars.	5 mars.	5 mars.	6 mars.	7 mars.	8 mars.	12 mars.
10 mars.	11 mars.	12 mars.	14 mars.	"	"	17 —	18 —	19 —	19 —	20 —	21 —	22 —	26 —
"	"	"	"	28 mars.	29 mars.	30 —	1 ^{er} avril.	2 avril.	2 avril.	3 avril.	4 avril.	5 avril.	9 avril.
7 avril.	8 avril.	9 avril.	11 avril.	"	"	14 avril.	15 —	16 —	16 —	17 —	18 —	19 —	23 —
"	"	"	"	25 avril.	26 avril.	27 —	29 —	30 —	30 —	1 ^{er} mai.	2 mai.	3 mai.	7 mai.
5 mai.	6 mai.	7 mai.	9 mai.	"	"	12 mai.	13 mai.	14 mai.	14 mai.	15 —	16 —	17 —	21 —
"	"	"	"	23 mai.	24 mai.	25 —	27 —	28 —	28 —	29 —	30 —	31 —	4 juin.
2 juin.	3 juin.	4 juin.	6 juin.	"	"	9 juin.	10 juin.	11 juin.	11 juin.	12 juin.	13 juin.	14 juin.	18 —
"	"	"	"	20 juin.	21 juin.	22 —	24 —	25 —	25 —	26 —	27 —	28 —	2 juillet.
30 juin.	1 ^{er} juillet.	2 juillet.	4 juillet.	"	"	7 juillet.	8 juillet.	9 juillet.	9 juillet.	10 juillet.	11 juillet.	12 juillet.	16 —
"	"	"	"	18 juillet.	19 juillet.	20 —	22 —	23 —	23 —	24 —	25 —	26 —	30 —
28 juillet.	29 juillet.	30 juillet.	1 ^{er} août.	"	"	4 août.	5 août.	6 août.	6 août.	7 août.	8 août.	9 août.	13 août.
"	"	"	"	15 août.	16 août.	17 —	19 —	20 —	20 —	21 —	22 —	23 —	27 —
25 août.	26 août.	27 août.	29 août.	"	"	1 ^{er} septembre.	2 septembre.	3 septembre.	3 septembre.	4 septembre.	5 septembre.	6 septembre.	10 septembre.
"	"	"	"	12 septembre.	13 septembre.	14 —	16 —	17 —	17 —	18 —	19 —	20 —	24 —
22 septembre.	23 septembre.	24 septembre.	26 septembre.	"	"	29 —	30 —	1 ^{er} octobre.	1 ^{er} octobre.	2 octobre.	3 octobre.	4 octobre.	8 octobre.
"	"	"	"	10 octobre.	11 octobre.	12 octobre.	14 octobre.	15 —	15 —	16 —	17 —	18 —	22 —
20 octobre.	21 octobre.	22 octobre.	24 octobre.	"	"	27 —	28 —	29 —	29 —	30 —	31 —	1 ^{er} novembre.	5 novembre.
"	"	"	"	7 novembre.	8 novembre.	9 novembre.	11 novembre.	12 novembre.	12 novembre.	13 novembre.	14 novembre.	15 —	19 —
17 novembre.	18 novembre.	19 novembre.	21 novembre.	"	"	24 —	25 —	26 —	26 —	27 —	28 —	29 —	3 décembre.
"	"	"	"	5 décembre.	6 décembre.	7 décembre.	9 décembre.	10 décembre.	10 décembre.	11 décembre.	12 décembre.	13 décembre.	17 —
15 décembre.	16 décembre.	17 décembre.	19 décembre.	"	"	22 —	23 —	24 —	24 —	25 —	26 —	27 —	31 —
"	"	"	"	2 janv. 1898	3 janv. 1898	4 janv. 1898	6 janv. 1898	7 janv. 1898	7 janv. 1898	8 janv. 1898	9 janv. 1898	10 janv. 1898	14 janv. 1898

LIGNE DE MARSEILLE À CONSTANTINOPLE ET À BATOUM.

ALLER.										RE.							
MARSEILLE.	LE PIRÉE.	SMYRNE.		DARDANELLES.	CONSTANTINOPLE.		SAMSOUN.	TREBIZONDE.	BATOUM.	BATOUM.	TREBIZONDE.	KERASSUNDE.	SAMSOUN.	CONSTANTINOPLE. (*)		DARDANELLES.	DÉDÉAGH.
Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée et départ.	Arrivée et départ.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
SAMEDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	LUNDI.	MERCREDI.	JEUDI.	VENDREDI.	DIMANCHE.	LUNDI.	LUNDI.	MARDI.	JEUDI.	VENDREDI.	SAMEDI.	SAMEDI.
9 janvier.	13 janvier.	14 janvier.	15 janvier.	15 janvier.	16 janvier.	18 janvier.	20 janvier.	21 janvier.	22 janvier.	24 janvier.	25 janvier.	25 janvier.	26 janvier.	28 janvier.	29 janvier.	30 janvier.	30 janvier.
23 —	27 —	28 —	29 —	29 —	30 —	1 ^{er} février.	3 février.	4 février.	5 février.	7 février.	8 février.	8 février.	9 février.	11 février.	12 février.	13 février.	"
6 février.	10 février.	11 février.	12 février.	12 février.	13 février.	15 —	17 —	18 —	19 —	21 —	22 —	22 —	23 —	25 —	26 —	27 —	27 février.
20 —	24 —	25 —	26 —	26 —	27 —	1 ^{er} mars.	3 mars.	4 mars.	5 mars.	7 mars.	8 mars.	8 mars.	9 mars.	11 mars.	12 mars.	13 mars.	"
6 mars.	10 mars.	11 mars.	12 mars.	12 mars.	13 mars.	15 —	17 —	18 —	19 —	21 —	22 —	22 —	23 —	25 —	26 —	27 —	27 mars.
20 —	24 —	25 —	26 —	26 —	27 —	29 —	31 —	1 ^{er} avril.	2 avril.	4 avril.	5 avril.	5 avril.	6 avril.	8 avril.	9 avril.	10 avril.	"
3 avril.	7 avril.	8 avril.	9 avril.	9 avril.	10 avril.	12 avril.	14 avril.	15 —	16 —	18 —	19 —	19 —	20 —	22 —	23 —	24 —	24 avril.
17 —	21 —	22 —	23 —	23 —	24 —	26 —	28 —	29 —	30 —	2 mai.	3 mai.	3 mai.	4 mai.	6 mai.	7 mai.	8 mai.	"
1 ^{er} mai.	5 mai.	6 mai.	7 mai.	7 mai.	8 mai.	10 mai.	12 mai.	13 mai.	14 mai.	16 —	17 —	17 —	18 —	20 —	21 —	22 —	22 mai.
15 —	19 —	20 —	21 —	21 —	22 —	24 —	26 —	27 —	28 —	30 —	31 —	31 —	1 ^{er} juin.	3 juin.	4 juin.	5 juin.	"
29 —	2 juin.	3 juin.	4 juin.	4 juin.	5 juin.	7 juin.	9 juin.	10 juin.	11 juin.	13 juin.	14 juin.	14 juin.	15 —	17 —	18 —	19 —	19 juin.
12 juin.	16 —	17 —	18 —	18 —	19 —	21 —	23 —	24 —	25 —	27 —	28 —	28 —	29 —	1 ^{er} juillet.	2 juillet.	3 juillet.	"
26 —	30 —	1 ^{er} juillet.	2 juillet.	2 juillet.	3 juillet.	5 juillet.	7 juillet.	8 juillet.	9 juillet.	11 juillet.	12 juillet.	12 juillet.	13 juillet.	15 —	16 —	17 —	17 juillet.
10 juillet.	14 juillet.	15 —	16 —	16 —	17 —	19 —	21 —	22 —	23 —	25 —	26 —	26 —	27 —	29 —	30 —	31 —	"
24 —	28 —	29 —	30 —	30 —	31 —	2 août.	4 août.	5 août.	6 août.	8 août.	9 août.	9 août.	10 août.	12 août.	13 août.	14 août.	14 août.
7 août.	11 août.	12 août.	13 août.	13 août.	14 août.	16 —	18 —	19 —	20 —	22 —	23 —	23 —	24 —	26 —	27 —	28 —	"
21 —	25 —	26 —	27 —	27 —	28 —	30 —	1 ^{er} septembre.	2 septembre.	3 septembre.	5 septembre.	6 septembre.	6 septembre.	7 septembre.	9 septembre.	10 septembre.	11 septembre.	11 septembre.
4 septembre.	8 septembre.	9 septembre.	10 septembre.	10 septembre.	11 septembre.	13 septembre.	15 —	16 —	17 —	19 —	20 —	20 —	21 —	23 —	24 —	25 —	"
18 —	22 —	23 —	24 —	24 —	25 —	27 —	29 —	30 —	1 ^{er} octobre.	3 octobre.	4 octobre.	4 octobre.	5 octobre.	7 octobre.	8 octobre.	9 octobre.	9 octobre.
2 octobre.	6 octobre.	7 octobre.	8 octobre.	8 octobre.	9 octobre.	11 octobre.	13 octobre.	14 octobre.	15 —	17 —	18 —	18 —	19 —	21 —	22 —	23 —	"
16 —	20 —	21 —	22 —	22 —	23 —	25 —	27 —	28 —	29 —	31 —	1 ^{er} novembre.	1 ^{er} novembre.	2 novembre.	4 novembre.	5 novembre.	6 novembre.	6 novembre.
30 —	3 novembre.	4 novembre.	5 novembre.	5 novembre.	6 novembre.	8 novembre.	10 novembre.	11 novembre.	12 novembre.	14 novembre.	15 —	15 —	16 —	18 —	19 —	20 —	"
13 novembre.	17 —	18 —	19 —	19 —	20 —	22 —	24 —	25 —	26 —	28 —	29 —	29 —	30 —	2 décembre.	3 décembre.	4 décembre.	4 décembre.
27 —	1 ^{er} décembre.	2 décembre.	3 décembre.	3 décembre.	4 décembre.	6 décembre.	8 décembre.	9 décembre.	10 décembre.	12 décembre.	13 décembre.	13 décembre.	14 décembre.	16 —	17 —	18 —	"
11 décembre.	15 —	16 —	17 —	17 —	18 —	20 —	22 —	23 —	24 —	26 —	27 —	27 —	28 —	30 —	31 —	1 ^{er} janv. 1898	1 ^{er} janv. 1898
25 —	29 —	30 —	31 —	31 —	1 ^{er} janv. 1898	3 janv. 1898	5 janv. 1898	6 janv. 1898	7 janv. 1898	9 janv. 1898	10 janv. 1898	10 janv. 1898	11 janv. 1898	13 janv. 1898	14 janv. 1898	15 —	"

(*) Correspondance avec le paquebot de la ligne circulaire B venant des échelles de Syrie et rentrant en France par le Pirée.

LIGNE DE MARSEILLE À CONSTANTINOPLE ET À BATOUM.

		RETOUR.															
		BATOUM.	TREBIZONDE.	KERASSUNDE.	SAMSOON.	CONSTANTINOPLE. (*)		DAEDANELLES.	DEDEAGH.	CAYALLE.	SALONIQUE.		SYRA.	CALAMATA.	PATRAS.		MARSEILLE.
part.	Arrivée. 10	Départ. 11	Arrivée et départ. 12	Arrivée et départ. 13	Arrivée et départ. 14	Arrivée. 15	Départ. 16	Arrivée et départ. 17	Arrivée et départ. 18	Arrivée et départ. 19	Arrivée. 20	Départ. 21	Arrivée et départ. 22	Arrivée et départ. 23	Arrivée. 24	Départ. 25	Arrivée. 26
	VENREDI.	DIMANCHE.	LUNDI.	LUNDI.	MARDI.	JEUDI.	VENREDI.	SAMEDI.	SAMEDI.	SAMEDI.	DIMANCHE.	LUNDI.	MARDI.	MERCREDI.	MERCREDI.	JEUDI.	DIMANCHE.
	22 janvier.	24 janvier.	25 janvier.	25 janvier.	26 janvier.	28 janvier.	29 janvier.	30 janvier.	30 janvier.	"	31 janvier.	1 ^{er} février.	2 février.	3 février.	"	"	7 février.
	5 février.	7 février.	8 février.	8 février.	9 février.	11 février.	12 février.	13 février.	"	13 février.	14 février.	15 —	16 —	"	17 février.	18 février.	21 —
	19 —	21 —	22 —	22 —	23 —	25 —	26 —	27 —	27 février.	"	28 —	1 ^{er} mars.	2 mars.	3 mars.	"	"	7 mars.
	5 mars.	7 mars.	8 mars.	8 mars.	9 mars.	11 mars.	12 mars.	13 mars.	"	13 mars.	14 mars.	15 —	16 —	"	17 mars.	18 mars.	21 —
	19 —	21 —	22 —	22 —	23 —	25 —	26 —	27 —	27 mars.	"	28 —	29 —	30 —	31 mars.	"	"	4 avril.
	2 avril.	4 avril.	5 avril.	5 avril.	6 avril.	8 avril.	9 avril.	10 avril.	"	10 avril.	11 avril.	12 avril.	13 avril.	"	14 avril.	15 avril.	18 —
	16 —	18 —	19 —	19 —	20 —	22 —	23 —	24 —	24 avril.	"	25 —	26 —	27 —	28 avril.	"	"	2 mai.
	30 —	2 mai.	3 mai.	3 mai.	4 mai.	6 mai.	7 mai.	8 mai.	"	8 mai.	9 mai.	10 mai.	11 mai.	"	12 mai.	13 mai.	16 —
	14 mai.	16 —	17 —	17 —	18 —	20 —	21 —	22 —	22 mai.	"	23 —	24 —	25 —	26 mai.	"	"	30 —
	28 —	30 —	31 —	31 —	1 ^{er} juin.	3 juin.	4 juin.	5 juin.	"	5 juin.	6 juin.	7 juin.	8 juin.	"	9 juin.	10 juin.	13 juin.
	11 juin.	13 juin.	14 juin.	14 juin.	15 —	17 —	18 —	19 —	19 juin.	"	20 —	21 —	22 —	23 juin.	"	"	27 —
	25 —	27 —	28 —	28 —	29 —	1 ^{er} juillet.	2 juillet.	3 juillet.	"	3 juillet.	4 juillet.	5 juillet.	6 juillet.	"	7 juillet.	8 juillet.	11 juillet.
	9 juillet.	11 juillet.	12 juillet.	12 juillet.	13 juillet.	15 —	16 —	17 —	17 juillet.	"	18 —	19 —	20 —	21 juillet.	"	"	25 —
	23 —	25 —	26 —	26 —	27 —	29 —	30 —	31 —	"	31 juillet.	1 ^{er} août.	2 août.	3 août.	"	4 août.	5 août.	8 août.
	6 août.	8 août.	9 août.	9 août.	10 août.	12 août.	13 août.	14 août.	14 août.	"	15 —	16 —	17 —	18 août.	"	"	22 —
	20 —	22 —	23 —	23 —	24 —	26 —	27 —	28 —	"	28 août.	29 —	30 —	31 —	"	1 ^{er} septembre.	2 septembre.	5 septembre.
re.	3 septembre.	5 septembre.	6 septembre.	6 septembre.	7 septembre.	9 septembre.	10 septembre.	11 septembre.	11 septembre.	"	12 septembre.	13 septembre.	14 septembre.	15 septembre.	"	"	19 —
	17 —	19 —	20 —	20 —	21 —	23 —	24 —	25 —	"	25 septembre.	26 —	27 —	28 —	"	29 septembre.	30 septembre.	3 octobre.
	1 ^{er} octobre.	3 octobre.	4 octobre.	4 octobre.	5 octobre.	7 octobre.	8 octobre.	9 octobre.	9 octobre.	"	10 octobre.	11 octobre.	12 octobre.	13 octobre.	"	"	17 —
	15 —	17 —	18 —	18 —	19 —	21 —	22 —	23 —	"	23 octobre.	24 —	25 —	26 —	"	27 octobre.	28 octobre.	31 —
	29 —	31 —	1 ^{er} novembre.	1 ^{er} novembre.	2 novembre.	4 novembre.	5 novembre.	6 novembre.	6 novembre.	"	7 novembre.	8 novembre.	9 novembre.	10 novembre.	"	"	14 novembre.
e.	12 novembre.	14 novembre.	15 —	15 —	16 —	18 —	19 —	20 —	"	20 novembre.	21 —	22 —	23 —	"	24 novembre.	25 novembre.	28 —
	26 —	28 —	29 —	29 —	30 —	2 décembre.	3 décembre.	4 décembre.	4 décembre.	"	5 décembre.	6 décembre.	7 décembre.	8 décembre.	"	"	12 décembre.
e.	10 décembre.	12 décembre.	13 décembre.	13 décembre.	14 décembre.	16 —	17 —	18 —	"	18 décembre.	19 —	20 —	21 —	"	22 décembre.	23 décembre.	26 —
	24 —	26 —	27 —	27 —	28 —	30 —	31 —	1 ^{er} janv. 1898	1 ^{er} janv. 1898	"	2 janv. 1898	3 janv. 1898	4 janv. 1898	5 janv. 1898	"	"	9 janv. 1898
98	7 janv. 1898	9 janv. 1898	10 janv. 1898	10 janv. 1898	11 janv. 1898	13 janv. 1898	14 janv. 1898	15 —	"	15 janv. 1898	16 —	17 —	18 —	"	19 janv. 1898	20 janv. 1898	23 —

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

ITINÉRAIRES

DES LIGNES LIBRES DE LA MÉDITERRANÉE

DESSERVIES PAR LES MESSAGERIES MARITIMES.

OMBRE DE LIEUX MARINES À PARCOURIR.

LIGNE LIBRE DE MARSEILLE A
(touchant à Patras

Par voyage..... 1,576 2/3
Annuellement 20,496 2/3

Vitesse.....

SERVICE TOUTES LES QUATRE SEMAINES

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS* des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS* des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
ALLER.										
Marseille.....	"	"	"	"	"	"	Samedi.	4 s.	"	
Patras.....	295	885	80	Mercredi.	1 m.	8	Mercredi.	9 m.	88	
Syra.....	104 2/3	314	29	Jeudi.	2 s.	4	Jeudi.	6 s.	33	
Salonique.....	73 1/3	220	20	Vendredi.	2 s.	6	Vendredi.	8 s.	26	
Cavalle.....	50 1/3	151	14	Samedi.	10 m.	6	Samedi.	4 s.	20	
Dardanelles. . .	38	114	10	Dimanche.	2 m.	2	Dimanche.	4 m.	12	
Constantinople..	45	135	12	Dimanche.	4 s.	24	Lundi.	4 s.	36	
Novorossisk....	149 2/3	449	45	Mercredi.	1 s.	26	Jeudi.	3 s.	71	
Batoum.....	83 1/3	250	25	Vendredi.	4 s.	"	"	"	25	
TOTAUX....	839 1/3	2,518	235	76	311	Ou 12 j. 23 h.
Séjour : 49 heures ou 2 jours 1 heure.										
<p>(1) Correspondance avec le paquebot de la ligne circulaire A, allant à Alexandrie. * Pour les dates correspondantes, voir le tableau du mouvement annuel des paquebots des lignes facultatives de Constantinople et de la mer Noire. (N° 331 B. — Annexe 2.)</p>										



5 Madlenkas This

692-693.

CONSTANTINOPLÉ ET À NOVOROSSISK.
et à Cavalle à l'aller).

20 nœuds 65.

MIS À EXÉCUTION À DATER DU 2 JANVIER 1897.

STATIONS. 1	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche. 4	JOURS* des arrivées. 5	HEURES des arrivées. 6	DURÉE DE LA STATION. 7	JOURS* des départs. 8	HEURES des départs. 9	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé. 10	OBSERVATIONS. 11
	Lieues marines. 2	Milles. 3								
RETOUR.										
Batoum	"	"	"	"	"	"	Dimanche.	5 s.	"	
Constantinople . (1)	195	585	59	Mercredi.	4 m.	36	Jeudi.	4 s.	95	
Dardanelles...	45	135	12	Vendredi.	4 m.	2	Vendredi.	6 m.	14	
Smyrne (1)....	46 1/3	139	13	Vendredi.	7 s.	21	Samedi.	4 s.	34	
Vathy (Samos).	38	114	11	Dimanche.	3 m.	13	Dimanche.	4 s.	24	
Le Pirée.....	57	171	16	Lundi.	8 m.	6	Lundi.	2 s.	22	
Marseille.....	356	1,068	97	Vendredi.	3 s.	"	"	"	97	
TOTAUX.....	737 1/3	2,212	208	78	286	Ou 11 j. 22 h.

RÉCAPITULATION.

Aller.....	311 heures.
Séjour.....	49
Retour.....	286
Durée totale du voyage.....	646 heures ou 26 jours 22 heures.

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR.

Par voyage..... 1,373 1/3
 Annuellement..... 17,853 1/3

LIGNE LIBRE DE MARSEILLE À
 (touchant à Calamata et à Dédéagh à l'aller

Vitesse.....

SERVICE TOUTES LES QUATRE SEMAINES

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS* des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS* des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
ALLER.										
Marseille.....	"	"	"	"	"	"	Samedi.	4 s.	"	
Calamata.....	344	933	85	Mercredi.	5 m.	7	Mercredi.	midi.	92	
Syra.....	65	195	18	Jeudi.	6 m.	4	Jeudi.	10 m.	22	
Salonique.....	73 1/3	220	20	Vendredi.	6 m.	7	Vendredi.	1 s.	27	
Dédéagh.....	64 2/3	185	17	Samedi.	6 m.	5	Samedi.	11 m.	22	
Dardanelles....	20 2/3	62	6	Samedi.	5 s.	2	Samedi.	7 s.	8	
Constantinople..	45	135	12	Dimanche.	7 m.	33	Lundi.	4 s.	45	
Odessa.....	114 2/3	344	34	Mercredi.	2 m.	"	"	"	34	
TOTAUX.....	691 1/3	2,074	192	58	250	Ou 10 j. 10 h.

Séjour : 82 heures ou 3 jours 10 heures.

(1) Correspondance avec le paquebot de la ligne circulaire A bis allant à Alexandrie.
 * Pour les dates correspondantes, voir le tableau du mouvement annuel des paquebots des lignes facultatives de Constantinople et de la mer Noire. (N° 331 B. — Annexe 2.)



694-695.

CONSTANTINOPLE ET À ODESSA à Kustendjé et à Bourgas au retour).

10 nœuds 75.

MIS À EXECUTION À DATER DU 16 JANVIER 1897.

STATIONS, 1	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche. 4	JOURS* des arrivées. 5	HEURES des arrivées. 6	DUREE DE LA STATION. 7	JOURS* des départs. 8	HEURES des départs. 9	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé. 10	OBSERVATIONS. 11
	Lieues marines. 2	Milles. 3								
			h.		h.	h.		h.	h.	
RETOUR.										
Odessa.....	"	"	"	"	"	"	Samedi.	midi.	"	
Kustendjé.....	57 1/3	172	17	Dimanche.	5 m.	12	Dimanche.	5 s.	29	
Bourgas.....	40 1/3	121	12	Lundi.	5 m.	12	Lundi.	5 s.	24	
Constantinople.. (1)	42	126	13	Mardi.	6 m.	58	Jéudi.	4 s.	71	
Dardanelles....	45	135	12	Vendredi.	4 m.	2	Vendredi.	6 m.	14	
Smyrne (1)...	46 1/3	139	13	Vendredi.	7 s.	21	Samedi.	4 s.	34	
Vathy.....	38	114	11	Dimanche.	3 m.	13	Dimanche.	4 s.	24	
Le Pirée.....	57	171	16	Lundi.	8 m.	6	Lundi.	2 s.	22	
Marseille.....	356	1,068	97	Vendredi.	3 s.	"	"	"	97	
TOTAUX.....	682	2,046	191	124	315	Ou 13 j. 3 h.

RÉCAPITULATION.

Aller.....	150 heures.
Séjour.....	82
Retour.....	315

Durée totale du voyage..... 647 heures ou 26 jours 23 heures.

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR.

LIGNE LIBRE DE MARSEILLE A
(touchant à Dédéagh

Par voyage 1,508 1/3
Annuellement 19,608 1/3

Vitesse

SERVICE TOUTES LES QUATRE SEMAINES

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS* des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS* des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
ALLER.										
Marseille	"	"	"	"	"	"	Samedi.	4 s.	"	
Le Pirée	356	1,068	97	Mercredi.	5 s.	4	Mercredi.	9 s.	101	
Smyrne	66 1/3	199	18	Jeudi.	3 s.	16	Vendredi.	7 m.	34	
Dardanelles	46 1/3	139	13	Vendredi.	8 s.	2	Vendredi.	10 s.	15	
Constantinople	45	135	12	Samedi.	10 m.	54	Lundi.	4 s.	66	
Samsoun	123 2/3	371	37	Mercredi.	5 m.	12	Mercredi.	5 s.	49	
Trebizonde	52 2/3	158	16	Jeudi.	9 m.	10	Jeudi.	7 s.	26	
Batoum	31 1/3	94	9	Vendredi.	4 m.	"	"	"	9	
TOTAUX	721 1/3	2,164	202	98	300	Ou 12 j. 12 h.

Durée du séjour : 61 heures ou 2 jours 13 heures.

(1) Correspondance avec le paquebot de la ligne circulaire B allant à Marseille.
* Pour les dates correspondantes, voir le tableau du mouvement annuel des paquebots des lignes facultatives de Constantinople et de la mer Noire. (N° 331 B. — Annexe 2.)



696-697.

CONSTANTINOPLÉ ET À BATOUM
et à Calamata au retour).

10 nœuds 69.

MIS À EXÉCUTION À DATER DU 23 JANVIER 1897.

STATIONS. 1	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche. 4	JOURS* des arrivées. 5	HEURES des arrivées. 6	DURÉE DE LA STATION. 7	JOURS* des départs. 8	HEURES des départs. 9	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé. 10	OBSERVATIONS. 11
	Lieues marines. 2	Milles. 3								
			h.		h.	h.		h.	h.	
RETOUR.										
Batoum.....	"	"	"	"	"	"	<i>Dimanche.</i>	5 s.	"	
Trébizonde....	31 1/3	94	9	<i>Lundi.</i>	2 m.	7	<i>Lundi.</i>	9 m.	16	
Kérassunde....	22	66	7	<i>Lundi.</i>	4 s.	8	<i>Lundi.</i>	minuit,	15	
Samsoun.....	33 1/3	100	10	<i>Mardi.</i>	10 m.	8	<i>Mardi.</i>	6 s.	18	
Constantinople.. (1)	123 2/3	371	37	<i>Jeudi.</i>	7 m.	33	<i>Vendredi.</i>	4 s.	70	
Dardanelles... (1)	45	135	12	<i>Samedi.</i>	4 m.	2	<i>Samedi.</i>	6 m.	14	
Dédéagh.....	20 2/3	62	6	<i>Samedi.</i>	midi.	8	<i>Samedi.</i>	8 s.	14	
Salonique.....	61 2/3	185	17	<i>Dimanche.</i>	1 s.	22	<i>Lundi.</i>	11 m.	39	
Syra.....	73 1/3	220	20	<i>Mardi.</i>	7 m.	7	<i>Mardi.</i>	2 s.	27	
Calamata.....	65	195	18	<i>Mercredi.</i>	8 m.	8	<i>Mercredi.</i>	4 s.	26	
Marseille.....	311	933	85	<i>Dimanche.</i>	5 m.	"	"	"	85	
TOTAUX.....	787	2,361	221	103	324	Ou 13 j. 12 h.

RÉCAPITULATION

Aller..... 300 heures.
Séjour..... 61
Retour..... 324

Durée totale du voyage..... 685 heures ou 28 jours 13 heures.

NOMBRE DE LIEUES MARINES À PARCOURIR.

Par voyage..... 1,538
 Annuellement..... 19,994

LIGNE LIBRE DE MARSEILLE À
 (touchant à Cavalle

Vitesse.....

SERVICE TOUTES LES QUATRE SEMAINES

STATIONS.	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche.	JOURS* des arrivées.	HEURES des arrivées.	DURÉE DE LA STATION.	JOURS* des départs.	HEURES des départs.	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé.	OBSERVATIONS.
	Lieues marines.	Milles.								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
			h.		h.	h.		h.	h.	
ALLER.										
Marseille	"	"	"	"	"	"	Samedi.	4 s.	"	
Le Pirée.....	356	1,068	97	Mercredi.	5 s.	4	Mercredi.	9 s.	101	
Smyrne	66 1/3	199	18	Jeudi.	3 s.	16	Vendredi.	7 m.	34	
Dardanelles ...	46 1/3	139	13	Vendredi.	8 s.	2	Vendredi.	10 s.	15	
Constantinople..	45	135	12	Samedi.	10 m.	54	Lundi.	4 s.	66	
Samsoun.....	123 2/3	371	37	Mercredi.	5 m.	12	Mercredi.	5 s.	49	
Trebizonde. ...	52 2/3	158	16	Jeudi.	9 m.	10	Jeudi.	7 s.	26	
Batoum	31 1/3	94	9	Vendredi.	4 m.	"	"	"	9	
TOTAUX.....	721 1/3	2,164	202	98	300	Ou 12 j. 12 h.

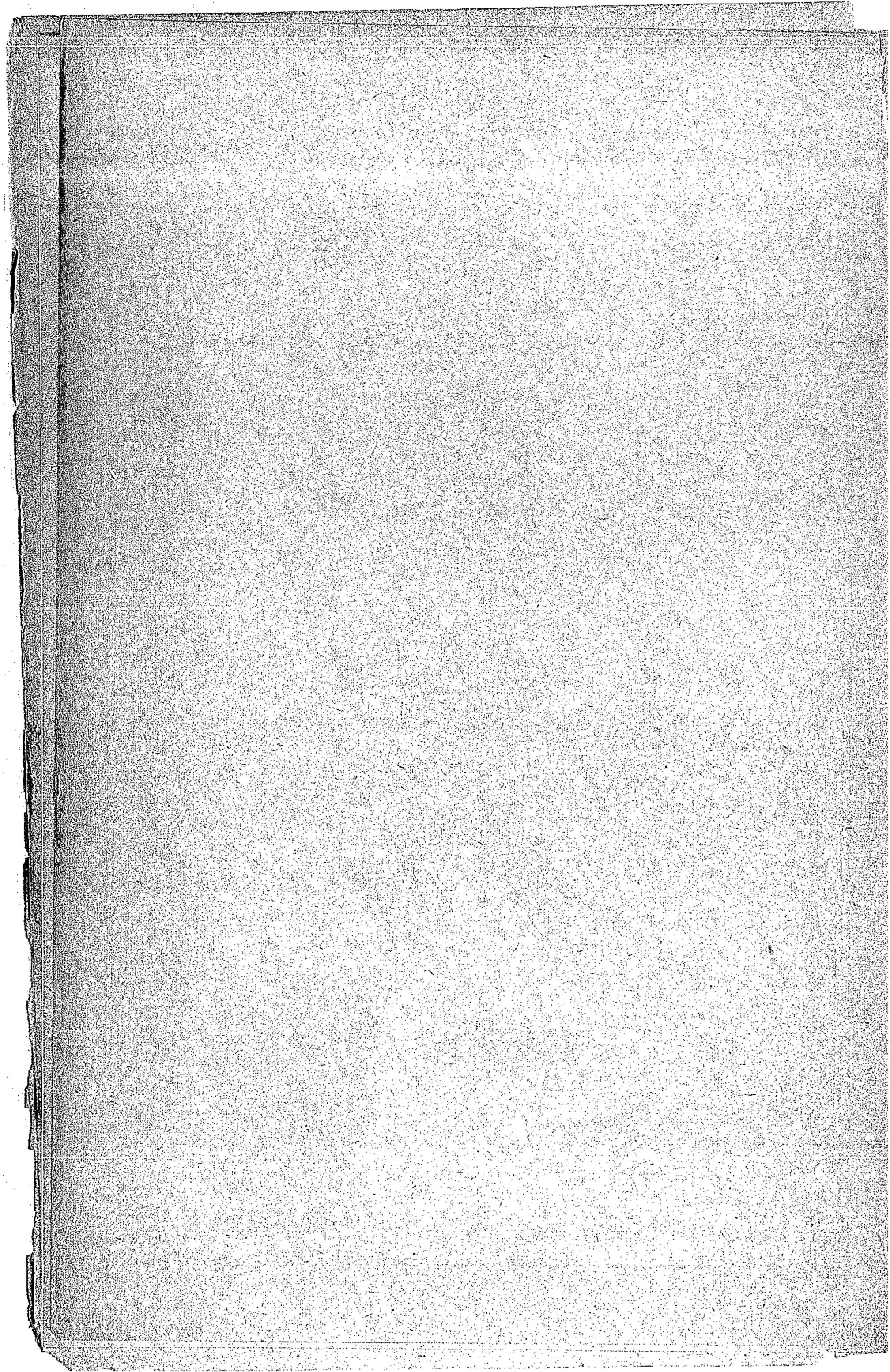
Durée du séjour : 61 heures ou 2 jours 13 heures.

(1) Correspondance avec le paquebot de la ligne circulaire B bis allant à Marseille.
 * Pour les dates correspondantes, voir le tableau du mouvement annuel des paquebots des lignes facultatives de Constantinople et de la mer Noire. (N° 331 B. — Annexe 2.)



Vladikavkas Tiflis

698-699



CONSTANTINOPLE ET A BATOUM
et à Patras au retour).

10 nœuds 70.

MIS À EXÉCUTION À DATER DU 9 JANVIER 1897.

STATIONS. 1	DISTANCES à parcourir.		NOMBRE D'HEURES de marche. 4	JOURS* des arrivées. 5	HEURES des arrivées. 6	DURÉE DE LA STATION. 7	JOURS* des départs. 8	HEURES des départs. 9	TEMPS DE MARCHÉ et de station cumulé. 10	OBSERVATIONS. 11
	Lieues marines. 2	Milles. 3								
RETOUR.										
Batoum	"	"	"	"	"	"	Dimanche.	5 s.	"	
Trébizonde.	31 1/3	94	9	Lundi.	2 m.	7	Lundi.	9 m.	16	
Kérassunde.	22	66	7	Lundi.	4 s.	8	Lundi.	Minuit.	15	
Samsoun	33 1/3	100	10	Mardi.	10 m.	8	Mardi.	6 s.	18	
Constantinople. (1)	123 2/3	371	37	Jeudi.	7 m.	33	Vendredi.	4 s.	70	
Dardanelles.	45	135	12	Samedi.	4 m.	2	Samedi.	6 m.	14	
Cavalle.	38	114	10	Samedi.	4 s.	8	Samedi.	Minuit.	18	
Salonique.	50 1/3	151	14	Dimanche.	2 s.	21	Lundi.	11 m.	35	
Syra.	73 1/3	220	20	Mardi.	7 m.	5	Mardi.	midi.	25	
Patras	104 2/3	314	29	Mercredi.	5 s.	14	Jeudi.	7 m.	43	
Marseille.	295	885	80	Dimanche.	4 s.	"	"	"	80	
TOTAUX.	816 2/3	2,450	228	106	334	Ou 13 j. 22 h.

RÉCAPITULATION.

Aller.	300 heures.
Séjour.	61
Retour.	334
Durée totale du voyage.	695 heures ou 28 jours 23 heures.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU. — CORRESPONDANCE POSTALE
ÉTRANGÈRE.

Annotation à la Nomenclature des escales.

Les agents sont invités à consigner les dates énoncées ci-après sur la nomenclature n° 323 (Édition de 1896) :

N^{os} 178 et 223 (Shang-Haï et Yokohama), en regard de voie de Londonderry et de Vancouver, inscrire dans la colonne 5 : « 20 novembre, 18 décembre 1896, 15 janvier, 12 février, 12 mars 1897 ».

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU.
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

Erratum au Bulletin mensuel de septembre 1896.

Page 295, 5^e ligne, colonne 11, inscrire : 1 denier = 10 centimes.
Biffer dans la colonne 12 le chiffre 10 centimes.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4^e BUREAU.
— TARIFS, FRANCHISES, CONTRAVENTIONS ET COLIS POSTAUX.

Erratum à l'Annexe n° 8 au Bulletin mensuel d'août 1896.

Page 555 — colonne 10 du 177^e supplément au Manuel des franchises postales substituer : « Juillet » à « Juin » dans l'indication : « Décret du 25 juin 1896. »

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4^e BUREAU. — TARIFS, FRANCHISES,
CONTRAVENTIONS ET COLIS POSTAUX.

Modifications à l'Instruction générale.

Il y a lieu d'apporter à l'Instruction générale les modifications suivantes :

Article 231 *bis* — supprimer en entier le renvoi (1).

Article 367 — ajouter le paragraphe suivant :

§ 31 : Les billets de loteries sur lesquels les numéros des billets sont imprimés ou sont ajoutés, soit à la main, soit au moyen d'un timbre, soit par un procédé quelconque (Arrêté ministériel du 31 octobre 1896).

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 2° BUREAU.

Annotations à l'Instruction générale.

Article 1516. — 1^{er} alinéa, 2^e et 4^e lignes, remplacer le mot « trimestre » par le mot « année ».

2^e alinéa, remplacer les mots « dans les vingt jours qui suivent le trimestre » par le « 1^{er} février de chaque année ».

Article 1332. — Biffer l'article en entier et y substituer la rédaction suivante : « A l'expiration de chaque trimestre les directeurs consigneront sur le tableau récapitulatif annuel n° 1304, et distinctement par chacune des régies financières, le montant des droits de poste revenant à l'Administration dans les frais de justice criminelle et correctionnelle.

« Aucun avis trimestriel concernant l'encaissement des droits de poste ne sera désormais fourni à l'Administration. »

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 2° BUREAU.

Rectifications au Bulletin mensuel n° 5 de mai 1896.

Bulletin mensuel, n° 5, mai 1896, Instruction 476 :

1° Page 218, art. 96, supprimer les sept dernières lignes à partir des mots : « Enfin le 20 mai. . . . »

2° Page 219, art. 100, dernier alinéa : au lieu de « 1379 P. » écrire « 1392-24 ».

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DE LA VÉRIFICATION DES PRODUITS.

FRANCE.

Comparaison des recouvrements du mois d'août 1896 avec ceux du mois correspondant de l'année 1895.

Nos des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS D'AOÛT		DIFFÉRENCES POUR 1896.	
		1896. fr. c.	1895. fr. c.	Augmentat ^{ons} fr. c.	Diminutions. fr. c.
1° POSTES.					
1	Produit net de la taxe des correspondances postales y compris les soldes des comptes avec les offices étrangers.	13,172,812 47	12,806,478 82	366,333 65	"
2	Droit perçu sur... { Mandats français. Mandats internat ^{ionaux}	578,891 95	568,520 22	10,371 73	"
3		Droit perçu sur les bons de poste....	23,714 50	20,880 00	2,834 50
4	Recettes diverses et accidentelles (Postes) y compris les taxes perçues par l'État pour le transport des colis postaux.....	56,215 72	13,104 09	23,111 63	"
	TOTAUX.....	13,855,131 31	13,449,353 00	405,778 31	"
2° TÉLÉGRAPHES.					
EN PLUS EN 1896.....					
5	Produit net de la taxe des correspondances télégraphiques, y compris les soldes des comptes avec les offices étrangers.....	2,758,932 86	2,957,014 19	"	198,081 33
6	Remboursement par la compagnie de chemin de fer de l'État des frais de surveillance de son service télégraphique.....	"	"	"	"
7	Remboursements par divers établissements du traitement d'agents du service postal et télégraphique....	25,759 34	16,556 69	9,222 65	"
8	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien des lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	56,748 90	(1)	101,585 87	"
9	Recettes diverses et accidentelles....	133,892 34	89,055 37		
	TOTAUX.....	2,975,333 44	3,062,606 25	110,808 52	198,081 33
3° TÉLÉPHONES.					
EN MOINS EN 1896...					
10	Produit net des conversations téléphoniques, y compris les soldes des comptes avec les offices étrangers..	147,796 29	149,194 01	"	1,397 72
11	Produit net des abonnements urbains et interurbains.....	85,895 83	80,504 04	5,391 79	"
12	Produit d'abonnements pour transmission de télégrammes téléphonés....	70 55	31 60	38 95	"
13	Recettes diverses et accidentelles....	7,713 22	6,810 16	903 06	"
	TOTAUX.....	241,475 89	236,539 81	6,333 80	1,397 72
EN PLUS EN 1896.....					
				4,936 08 ^c	
RÉCAPITULATION.					
		MOIS COURANT.	MOIS CORRESPONDANT de l'année précédente.		
1 à 4	Produits postaux.....	13,855,131 31	13,449,353 00	405,778 31	"
5 à 9	Produits télégraphiques.....	2,975,333 44	3,062,606 25	"	87,272 81
10 à 13	Produits téléphoniques.....	241,475 89	236,539 81	4,936 08	"
	TOTAUX du mois d'août.....	17,071,940 64	16,748,499 06	410,714 59	87,272 81
	Mois antérieurs.....	124,400,538 42	126,401,345 70	924,772 97	2,025,580 25
	TOTAUX GÉNÉRAUX.....	141,472,479 06	143,149,844 76	1,335,487 56	3,012,853 06
EN MOINS EN 1896.....					
				1,677,365 70 ^c	
(1) En 1895 les produits intitulés actuellement « contributions pour droit d'usage des lignes d'intérêt privé » étaient confondus avec ceux intitulés « Recettes diverses et accidentelles ».					

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DE LA VÉRIFICATION DES PRODUITS.

ALGÉRIE.

Comparaison des recouvrements du mois d'août 1896 avec ceux du mois correspondant de l'année 1895.

N ^{os} des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS D'AOÛT		DIFFÉRENCES POUR 1896.	
		1896. fr. c.	1895. fr. c.	Augmentat ^{on} . fr. c.	Diminutions. fr. c.
1^o POSTES.					
1	Produit net de la taxe des correspondances postales, y compris le solde des comptes avec les offices étrangers.	194,306 31	198,280 26	"	3,973 95
2	Droit perçu sur... { Mandats français. Mandats internationaux	27,913 44	28,033 26	"	122 76
3		Droit perçu sur les bons de poste....	1,725 41	1,715 39	10 02
4	Recettes diverses et accidentelles (Postes), y compris les taxes perçues par l'État pour transport des colis postaux.....	57 50	116 25	"	58 75
	TOTAUX.....	224,037 66	228,496 10	10 02	4,468 46
2^o TÉLÉGRAPHES.					
EN MOINS EN 1896....					
5	Produit net de la taxe des correspondances télégraphiques, y compris les soldes des comptes avec les offices étrangers.....	108,381 75	114,075 10	"	5,693 35
6	Remboursement par la compagnie de chemin de fer de l'État des frais de surveillance de son service télégraphique.....	"	"	"	"
7	Remboursements par divers établissements du traitement d'agents du service postal et télégraphique....	260 00	"	260 00	"
8	Contribution pour droit d'usage et frais d'entretien des lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	63 34	(1)	673 24	"
9	Recettes diverses et accidentelles....	840 00	230 10	"	"
	TOTAUX.....	109,545 09	114,305 20	933 24	5,693 35
3^o TÉLÉPHONES.					
EN MOINS EN 1896....					
10	Produit net des conversations téléphoniques; y compris les soldes des comptes avec les offices étrangers..	1,691 00	1,676 26	14 74	"
11	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	635 81	708 32	"	72 51
12	Produit d'abonnement pour transmission de télégrammes téléphonés....	"	"	"	"
13	Recettes diverses et accidentelles....	125 05	22 15	102 90	"
	TOTAUX.....	2,451 86	2,406 73	117 64	72 51
EN PLUS EN 1896.....					
				45 13	
RÉCAPITULATION.					
		MOIS CORRANT.	MOIS CORRESPONDANT de l'année précédente.		
1 à 4	Produits postaux.....	224,037 66	228,496 10	"	4,458 44
5 à 9	Produits télégraphiques.....	109,545 09	114,305 20	"	4,760 11
10 à 13	Produits téléphoniques.....	2,451 86	2,406 73	45 13	"
	TOTAUX du mois d'août....	336,034 61	345,208 03	45 13	9,218 55
	Mois antérieurs.....	2,374,869 15	2,405,590 40	48,903 85	80,125 10
	TOTAUX GÉNÉRAUX.....	2,710,403 76	2,750,798 43	48,948 98	89,343 65
EN MOINS EN 1895.....					
				40,394 67	
(1) En 1895 Les produits intitulés actuellement « Contributions pour droit d'usage des lignes d'intérêt privé » étaient confondus avec ceux intitulés « Recettes diverses et accidentelles ».					

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3^e BUREAU. — ARTICLES D'ARGENT.

Annotations au Carnet n° 1516.

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS. 1	DURÉE de L'ABONNE- MENT. 2	SOMME à verser par l'abonné 3	MONTANT		OBSERVATIONS. 6
			du MANDAT à trans- mettre au journal. 4	du DROIT à perce- voir. 5	
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
NOUVEAUX JOURNAUX.					
<i>Agriculture de la région du Nord (L)</i> , à Arras (Pas-de-Calais). France.....	1 an.....	6 00	5 84	0 16	
<i>Bulletin de mathématiques élémentaires</i> , 4, rue Antoine-Dubois, à Paris. France.....	1 an.....	5 00	4 85	0 15	
<i>Cote des petites valeurs et des mines</i> , 17, rue Saint-Marc, à Paris. France.....	1 an.....	6 00	5 84	0 16	Journal paraissant les 1 ^{er} , 5, 10, 15, 20 et 25 de chaque mois.
<i>Courrier de Saône-et-Loire</i> , à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire). Saône-et Loire et départe- ments limitrophes.....	3 mois... 6 mois... 1 an.....	6 00 11 00 20 00	5 84 10 79 19 70	0 16 0 21 0 30	
Autres départements.....	3 mois... 6 mois... 1 an.....	7 00 13 00 25 00	6 83 12 77 24 65	0 17 0 23 0 35	
<i>Écho de la marine (L)</i> , 91-93, rue Lepic, Paris. France et Algérie.....	3 mois... 6 mois... 1 an.....	2 00 3 50 6 50	1 88 3 36 5 84	0 12 0 14 0 16	
<i>Écho libéral</i> , rue Fontenelle, 35, au Havre. France.....	3 mois... 6 mois... 1 an.....	4 00 6 00 10 00	3 86 5 84 9 80	0 14 0 16 0 20	Journal tri-hebdoma- daire.
<i>Écho libéral de l'arrondissement de Pont-Audemer</i> , rue Fontenelle, 35, au Havre. France.....	1 an.....	4 00	3 86	0 14	Journal hebdomadaire. Les abonnements sont annuels.
<i>Épicerie (L)</i> , 21, rue des Remparts, à Bordeaux. France.....	1 an.....	5 00	4 85	0 15	
<i>France automobile (La)</i> , rue du Fau- bourg-Montmartre, 4, à Paris. France.....	1 an.....	12 00	11 78	0 22	Journal paraissant le samedi. Les abonnements ne sont pas reçus pour moins d'une année et partent du 1 ^{er} de chaque mois.

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à perce- voir.	
1	2	3	4	5	6
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Gazette maritime et commerciale</i> , 35, rue Fontenelle, au Havre.					
France.....	3 mois...	7 50	7 32	0 18	
	6 mois...	15 00	14 75	0 25	
	1 an.....	30 00	29 60	0 40	
<i>Goéland (Le)</i> , au Pouliguen (Loire-Inférieure).					
France.....	1 an.....	2 00	1 88	0 12	
<i>Havre (Le)</i> , 35, rue Fontenelle, au Havre.					
Havre.....	3 mois...	4 50	4 35	0 15	Ces prix comportent l'envoi gratuit de la Revue hebdomadaire de la marine et du commerce.
	6 mois...	9 00	8 81	0 19	
	1 an.....	18 00	17 72	0 28	
Seine-Inférieure, Eure, Oise, Somme.....	3 mois...	5 50	5 34	0 16	
	6 mois...	11 00	10 79	0 21	
	1 an.....	21 00	20 69	0 31	
Autres départements.....	3 mois...	6 50	6 33	0 17	
	6 mois...	13 00	12 77	0 23	
	1 an.....	24 00	23 66	0 34	
<i>Home (Le)</i> , 7, rue Hégésippe-Moreau, à Paris.					
France.....	6 mois...	6 00	5 84	0 16	Les abonnements partent du 1 ^{er} de chaque mois.
	1 an.....	12 00	11 78	0 22	
<i>Indépendant des Basses-Pyrénées (L')</i> , à Pau (Basses-Pyrénées).					
Basses-Pyrénées et départements limitrophes.....	3 mois...	6 00	5 84	0 16	
	6 mois...	10 00	9 80	0 20	
	1 an.....	20 00	19 70	0 30	
Autres départements.....	3 mois...	6 50	6 33	0 17	
	6 mois...	12 00	11 78	0 22	
	1 an.....	24 00	23 66	0 34	
<i>Indicateur soissonnais (L')</i> , à Soissons (Aisne).					
Aisne et départements limitrophes.....	6 mois...	3 00	2 87	0 13	
	1 an.....	5 00	4 85	0 15	
Autres départements.....	6 mois...	3 50	3 36	0 14	
	1 an.....	6 00	5 84	0 16	
<i>Messager de la Creuse (Le)</i> , à Guéret (Creuse).					
France.....	1 an.....	5 00	4 85	0 15	
<i>Mode du Journal (La)</i> , 106, rue Richelieu, à Paris.					
France.....	6 mois...	3 50	3 36	0 14	
	1 an.....	6 00	5 84	0 16	
<i>Nouvelles de la Bourse (Les)</i> , 76, rue Taithout, à Paris.					
France.....	3 mois...	5 00	4 85	0 15	
	1 an.....	12 00	11 78	0 22	

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à perce- voir.	
1	2	3	4	5	6
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Nouvelliste (Le)</i> , à Lorient (Mor- bihan).	6 sem. ...	0 60	0 49	0 11	
Morbihan et départements li- mitrophes.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	1 50 3 00 5 50	1 38 2 87 5 34	0 12 0 13 0 16	
Autres départements.....	6 mois... 1 an....	3 50 7 00	3 36 6 83	0 14 0 17	
<i>Observateur Européen (L')</i> , 10, rue d'Hauteville, à Paris.	1 an....	5 00	4 85	0 15	
<i>Petit Havre (Le)</i> , rue Fontenelle, 35, au Havre.	3 mois... 6 mois... 1 an....	4 50 9 00 18 00	4 35 8 81 17 72	0 15 0 19 0 28	
Seine-Inférieure, Eure, Oise, Somme.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	6 00 11 50 22 00	5 84 11 28 21 68	0 16 0 22 0 32	
Autres départements.....					
<i>Réveil de la Haute-Saône (Le)</i> , à Vesoul (Haute-Saône).	2 mois... 6 mois... 1 an....	2 00 4 00 8 00	1 88 3 86 7 82	0 12 0 16 0 18	
<i>Revue hebdomadaire de la Marine et du Commerce</i> , rue Fontenelle, 35, au Havre.	1 an....	5 00	4 85	0 15	Les abonnements sont annuels.
Havre.....	1 an....	6 00	5 84	0 16	
Seine-Inférieure.....	1 an....	7 00	6 83	0 17	
Autres départements.....					
<i>Union républicaine (L')</i> , à Stenay (Meuse).	1 an....	5 00	4 85	0 15	
France.....					
CHANGEMENT DE TARIF.					
<i>Avenir de l'Eure (L')</i> , à Pacy-sur-Eure (Eure).	6 mois... 1 an....	4 00 6 00	3 86 5 84	0 14 0 16	
Eure.....	6 mois... 1 an....	5 00 7 00	4 85 6 83	0 15 0 17	
Autres départements.....					
<i>Mercure de France (Le)</i> , 15, rue de l'Échaudé-Saint-Germain, à Paris.	3 mois... 6 mois... 1 an....	5 00 8 00 15 00	4 85 7 82 14 75	0 15 0 18 0 25	Recueil mensuel.

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES ET RECUEILS.	DURÉE de ABONNEMENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à perce- voir.	
1	2	3	4	5	6
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Nouvelle Agricole (La)</i> , place Riquet, à Toulouse. France, Algérie et Tunisie...	6 mois... 1 an....	2 00 3 50	1 88 3 36	0 12 0 14	Journal des campagnes paraissant tous les sa- medis. Les abonnements par- tent des 1 ^{er} et 15 de chaque mois.
<i>Nouvelliste Financier (Le)</i> , 30, rue Drouot, à Paris. France.....	1 an....	2 15	2 02	0 13	
<i>Progrès de la Somme (Le)</i> , à Amiens (Somme). Somme et départements limi- trophes.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	6 00 11 00 20 00	5 84 10 79 19 70	0 16 0 21 0 30	
Autres départements.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	6 00 12 00 24 00	5 84 11 78 23 66	0 16 0 22 0 34	
<i>Revue des Journaux et des Livres</i> , rue Cujas, 13, à Paris. France et Algérie.....	3 mois... 6 mois... 1 an....	3 00 5 00 8 00	2 87 4 85 7 82	0 13 0 15 0 18	
<i>Soleil du Dimanche (L'Illustré)</i> , 23, rue Louis-le-Grand, à Paris.	3 mois... 6 mois... 1 an....	5 00 9 50 18 00	4 85 9 30 17 72	0 15 0 20 0 28	Pour recevoir l'édition d'amateurs pas pliée, mais roulée, par la poste, ajouter au prix des tarifs ci-contre, pour Paris et les départements, 50 cen- times par mois.
Édition complète. Litté- rature, modes et toilettes.....	Papier fort de luxe.	3 mois... 3 50	3 36	0 14	
		6 mois... 6 50	6 33	0 17	
Papier mince.....	3 mois... 6 50	6 33	0 17		
	6 mois... 12 00	11 78	0 22		
Édition complète avec Pia- no-Soleil.....	Papier fort de luxe.	3 mois... 8 00	7 82	0 18	
		6 mois... 15 00	14 75	0 25	
Papier mince.....	3 mois... 6 50	6 33	0 17		
	6 mois... 12 00	11 78	0 22		
Édition réduite Littérature seule.....	Papier fort de luxe.	3 mois... 4 00	3 86	0 11	
		6 mois... 7 50	7 32	0 18	
Papier mince.....	3 mois... 13 00	12 77	0 23		
	6 mois... 2 50	2 37	0 13		
Édition réduite avec Piano- Soleil.....	Papier fort de luxe.	3 mois... 4 50	4 35	0 15	
		6 mois... 8 00	7 82	0 18	
Papier mince.....	3 mois... 7 50	7 32	0 18		
	6 mois... 13 00	12 77	0 23		
Piano-Soleil seul.....	Papier fort de luxe.	3 mois... 24 00	23 66	0 34	
		6 mois... 6 00	5 84	0 16	
Papier mince.....	3 mois... 10 00	9 80	0 20		
	6 mois... 18 00	17 72	0 28		
Piano-Soleil seul.....	Papier fort de luxe.	3 mois... 3 50	3 36	0 14	
		6 mois... 6 50	6 33	0 17	
Papier mince.....	3 mois... 12 00	11 78	0 22		
	6 mois... 12 00	11 78	0 22		

TITRES ET ADRESSES des JOURNAUX, REVUES ET RECUEILS.	DURÉE de L'ABONNE- MENT.	SOMME à verser par l'abonné	MONTANT		OBSERVATIONS.
			du MANDAT à trans- mettre au journal.	du DROIT à perce- voir.	
1	2	3	4	5	6
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<i>Temps (Le)</i> , 5, boulevard des Italiens, à Paris.					
Seine et Seine-et-Oise.....	{ 3 mois... 6 mois... 1 an....	14 00 28 00 56 00	13 76 27 62 55 34	0 24 0 39 0 66	
Autres départements et Algérie.	{ 1 mois... 3 mois... 6 mois... 1 an....	6 00 17 00 34 00 68 00	5 84 16 73 33 56 67 22	0 16 0 27 0 44 0 78	
<i>Univers illustré (L')</i> , 3, rue Auber, à Paris.					
France.....	{ 3 mois... 6 mois... 1 an.... 1 an....	6 00 12 00 24 00 26 00	5 84 11 78 23 66 25 64	0 16 0 22 0 34 0 36	Sans prime. Avec prime.
RAPPEL DE CHANGEMENT DE TARIF.					
<i>Mode du Petit Journal (La)</i> , 59 et 61, rue Lafayette, à Paris.					
France.....	{ 6 mois... 1 an....	3 50 6 00	3 36 5 84	0 14 0 16	
CHANGEMENT DE TARIF.					
<i>Travaux publics (Journal des)</i> , 35, rue Le Peletier, à Paris.					
Paris.....	{ 6 mois... 1 an....	11 00 20 00	10 79 19 70	0 21 0 30	
Départements.....	{ 6 mois... 1 an....	13 00 24 00	12 77 23 66	0 23 0 34	
CHANGEMENTS D'ADRESSE.					
<i>Charente (La)</i>	}	Rue de Périgueux n° 5, au lieu de rue d'Aguesseau, n° 18.			
<i>Écho de la Charente (L')</i>					
<i>Petite Charente (La)</i>					
<i>Petite Charente hebdomadaire (La)</i>					
Remplacer <i>Navigation</i> , 40, quai de l'Hôtel de ville, etc. et <i>Navigation et Bulletin fluvial</i> , etc., par les indi- cations suivantes :					
<i>Navigation (La)</i> , Journal des transports par eau, 29, quai des Grands-Augus- tins, à Paris.					
France.....	{ 3 mois... 6 mois... 1 an....	4 00 8 00 15 00	3 86 7 82 14 75	0 14 0 18 0 25	
À BIFFER AU CARNET N° 1516.					
<i>Ami de l'Enfance (L')</i> , 79, boulevard Saint-Germain, à Paris, etc.					
<i>Correspondance générale de l'Instruction primaire</i> , 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.					
<i>Impartial financier (L')</i> , 83, rue de Richelieu, à Paris.					
<i>Réveil des Deux-Sèvres (Le)</i> , 8, rue du Faisan, à Niort.					

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 3^e BUREAU. — ARTICLES D'ARGENT.

Annotations au Carnet 1518.

ORAN.

TABLEAU N^o 2.

Inscrire : Bou-Henni, pour la commune seulement.
Inscrire : Lougasse, pour la commune seulement.
Inscrire : Moca-Douz, pour la commune seulement.
Inscrire : Saint-Denis-du-Sig, pour la commune seulement.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. —
 BUREAU DE LA CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE.

*Tableau des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne
 pendant le mois d'octobre 1896.*

Versements reçus de 202,009 déposants, dont 31,487 nouveaux.....	26,429,766 ^f 50 ^c
Remboursements à 117,104 déposants, dont 20,781 pour solde.....	28,948,951 ^f 90 ^c
Rentes achetées à 551 déposants pour un capital de.....	538,276 ^f 15 ^c
	29,487,228 ^f 05 ^c
	Excédent de dépenses..... 3,057,461 ^f 55 ^c

Nombre de comptes existant au 31 octobre 1896 : 2,652,811.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — CONTENTIEUX.

Jugement.

D'un jugement du tribunal correctionnel de Montpellier, en date du 10 novembre 1896, il appert :

Que le sieur L..... a été condamné à 16 francs d'amende pour outrages envers le facteur I....., dans l'exercice de ses fonctions.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1^{er} BUREAU.

Remerciements et témoignage de satisfaction au personnel à l'occasion du surcroît de travail pendant les fêtes franco-russes.

A l'occasion du séjour de France de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice de Russie, le service télégraphique a dû faire face à un surcroît de travail considérable.

Le Sous-Secrétaire d'État a été très heureux de constater que partout, et plus

particulièrement à Paris, Cherbourg, Versailles, Châlons, Mourmelon, Marseille, Alger (service des câbles) et dans les divers centres de dépôt, le personnel s'est montré à la hauteur des circonstances et que ce travail a été écoulé dans les meilleures conditions.

Il adresse à MM. les chefs de service ainsi qu'aux agents placés sous leurs ordres, avec ses remerciements, le témoignage de son entière satisfaction.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU. — SERVICES MARITIMES.

Félicitations adressées au personnel à l'occasion des troubles survenus à Constantinople, dans les derniers jours du mois d'août.

Durant les troubles sanglants dont la ville de Constantinople a été le théâtre, du 26 au 29 août dernier, le service des postes françaises n'a pas cessé de fonctionner normalement.

Grâce aux dispositions prises, la sécurité du personnel et des valeurs a été assurée, le transport des dépêches effectué, au milieu des plus grands dangers.

Des félicitations et des remerciements ont été adressés au receveur, aux agents et sous-agents, pour le courage et le dévouement dont ils ont fait preuve dans ces circonstances périlleuses.

SERVICE CENTRAL. — 2^e BUREAU. — PERSONNEL.

Arrêté ministériel conférant la Médaille d'honneur des Postes et des Télégraphes.

Par arrêté du 10 novembre 1896, la médaille d'honneur en argent des Postes et des Télégraphes a été décernée à M. **Bazire** (Frédéric), patron des dépêches à bord de la *Gironde*, pour sa belle conduite, lors des troubles qui ont eu lieu récemment à Constantinople.

SERVICE CENTRAL. — 2^e BUREAU. — PERSONNEL.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M. **RONCHEIRET**, facteur rural à Beaumont, a remis au facteur-receveur un porte-monnaie contenant 60 francs qu'il avait trouvé en cours de tournée.

M. **VERDIER**, jeune facteur des télégraphes, et **JOLY**, facteur auxiliaire des postes, au Havre, ont déposé au commissariat de police une somme de 150 francs en billets de banque qu'ils avaient trouvée sur la voie publique.

M. **BURLE**, facteur rural à Manosque, a rendu à la personne qui l'avait perdu un porte-monnaie contenant 68 fr. 50 trouvé par lui sur la voie publique.

M. **DELTORT**, facteur local à Fraysse, a rapporté à la recveuse un billet de banque de 100 francs qu'il avait par mégarde reçu en trop.

M. DUPRÉ, facteur rural à Durban, a confié à la receveuse une somme de 11 francs qu'il avait trouvée en cours de tournée.

M. ALRIC, facteur rural à Capendu, a trouvé et rendu, sans vouloir accepter de récompense, un billet de banque de 100 francs qui avait été perdu dans la salle d'attente de la gare.

M. LAMICHE, facteur des télégraphes à Soissons, a déposé au commissariat de police un billet de banque de 50 francs trouvé par sa femme sur la voie publique et a refusé ensuite la récompense que lui offrait la personne qui avait perdu ce billet de banque.

M. LALOT, facteur des postes à la recette principale de la Seine, a trouvé sur la voie publique une montre en or avec agrafe ornée de rubis qu'il a portée aussitôt au commissariat de police du quartier.

M. CARRIER-CARRIERON, facteur rural à la Roche-sur-Foron, a fait les recherches nécessaires pour remettre à qui de droit une couverture de laine d'une valeur de 30 francs environ qu'il avait trouvée sur une route et a refusé toute récompense.

M. TAILLARDAT, facteur des télégraphes à Béziers, a déclaré au commissariat de police qu'il avait trouvé un billet de banque de 50 francs, sur la voie publique.

M. PARIS, gardien de bureau à Luçon, s'est empressé de remettre au receveur un portefeuille renfermant 750 francs et diverses valeurs qu'il venait de trouver en balayant la salle d'attente du bureau.

M. CARLE, gardien de bureau à Privas, ayant trouvé sur la voie publique un bracelet en argent, en a effectué le dépôt au commissariat de police.

M. VIGNARD, facteur de ville à Brive, a recherché le propriétaire d'une somme de 40 francs trouvée par lui sur la voie publique.

M. GACHI, facteur des télégraphes à Saintes, a remis à qui de droit un porte-monnaie contenant 170 francs qu'un expéditeur avait oublié sur la tablette du guichet.

M. POILPREZ, facteur à Paris, a déposé entre les mains du receveur un porte-monnaie contenant 19 fr. 45 qui avait été oublié sur la tablette du guichet.

M. BALLAT, gardien de bureau à Paris 90, s'est empressé de remettre au commis principal de service une lettre, valeur déclarée 400 francs, qui avait été jetée à la boîte du bureau.

M. LEBOUCHER, jeune facteur des télégraphes à Falaise, a trouvé, en cours de distribution, une enveloppe contenant pour 251 fr. 30 de valeurs diverses; dès sa rentrée au bureau, il a déposé ces valeurs entre les mains du receveur.

M. RASCANIÈRES, facteur local à Lespignan, a recherché la personne qui avait perdu un porte-monnaie, contenant 10 fr. 55, trouvé par lui en cours de tournée.

M. DOMBRIE, jeune facteur des télégraphes à Lille, a restitué une somme de 400 francs qu'il avait trouvée sur la voie publique.

M. MORIN, facteur rural à Bléneau, ayant trouvé une broche en or, l'a rendue à la personne qui l'avait perdue.

M. MELIN, facteur local à Saint-Fons, a restitué à qui de droit une somme de 50 francs qu'il avait reçue en trop en recouvrant une valeur.

M. MAYE, facteur local à Saint-Martin de Crau, a déposé à la mairie une bague en or avec brillants trouvée par lui sur une route.

M. FRANÇOIS, facteur rural à Château-Thierry, a trouvé sur la voie publique une montre en argent qu'il a déposée entre les mains du receveur dès sa rentrée au bureau.

M. SEVEAU, surveillant des lignes téléphoniques, a remis au contrôleur d'un bateau parisien un porte-monnaie contenant 10 fr. 10 qu'il avait trouvé sur une des banquettes du bateau.

M. JACOB, facteur chef des postes à Angoulême, ayant trouvé, en cours de distri-

bution un porte-monnaie contenant 204 francs, s'est empressé de le rendre à la personne qui l'avait perdu.

ACTES DE DÉVOUEMENT ET DE COURAGE.

MM. OLLIEN, facteur rural à Tournon,
ASTIER, jeune facteur des télégraphes à Tournon,
ont fait preuve de dévouement, dans l'exécution de leur service, lors des récentes inondations.

M. CAUNÉZIL, facteur local à Luzech, a été l'objet de félicitations du Ministre de l'Intérieur pour sa belle conduite dans un incendie.

M. le Receveur de Brassac a arrêté lui-même un individu poursuivi pour vol et l'a remis entre les mains de la gendarmerie,

M. HERMITTE, facteur local à Saint-Vincent-du-Lauzet s'est particulièrement signalé dans un incendie.

MM. JUNCA, courrier auxiliaire à Bagnères de Bigorre,
FÉRIS, facteur de ville à Angoulême,
ont arrêté des chevaux emportés.

M. ARAGON, facteur rural à Nuits-sur-Armançon, s'est jeté à l'eau pour secourir une jeune fille en danger de se noyer et a été assez heureux pour la sauver.

M. LOUIS, facteur local à El-Ancor, a été légèrement blessé en s'interposant dans une rixe entre Espagnols armés de couteaux.

SERVICE CENTRAL. — 2^e BUREAU. — PERSONNEL.

NOMINATIONS.

Par décret du Président de la République française, en date du 10 novembre 1896, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

M. EUZIÈRE (François-Louis-Hippolyte), directeur des postes et des télégraphes à Carcassonne, non installé, est maintenu, en la même qualité, à Avignon.

M. MAZUYER (Pierre-Espérance-Marie), directeur des postes et des télégraphes à Avignon, non installé, est nommé, en la même qualité, à Carcassonne, en remplacement de M. EUZIÈRE, non installé, et de M. BERTHEAUME, appelé à Caen.

Par arrêté ministériel du 12 novembre 1896,

1^o Le traitement de M. EUZIÈRE (François-Léon-Hippolyte), directeur à Avignon, reste fixé à 7,000 francs à partir du 1^{er} octobre 1896;

2^o Le traitement de M. MAZUYER (Pierre-Espérance-Marie), directeur à Carcassonne, reste fixé à 6,000 francs à partir du 1^{er} octobre 1896.

Par arrêté du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, en date du 11 novembre 1896, rendu sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes,

M. BESOMBES (Noël), inspecteur des Postes et des Télégraphes à Marseille, traitement : 5,000 francs, est chargé, avec son grade et son traitement actuels, à partir du 1^{er} novembre 1896, des fonctions de directeur à Gap, en remplacement de M. VIVIER, retraité.

Par décret du Président de la République française en date du 12 novembre 1896, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes :

1° M. MORIN (Ernest), directeur des postes et des télégraphes, à Rouen, est nommé inspecteur général des postes et des télégraphes en remplacement de M. Fribourg, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

2° M. HERBAGE (Théodore-Félix-André), directeur des postes et des télégraphes à Mâcon, est nommé directeur à Lyon, en remplacement de M. Pillon, retraité.

3° M. CONSTANTIN BEAUREGARD DE CHEVREUSE (Roch-Marie-Arthur), directeur des postes et des télégraphes à Toulouse, est nommé directeur à Mâcon, en remplacement de M. Herbage.

4° M. PERRIN (Jean-Baptiste), inspecteur adjoint à l'inspection générale des postes et des télégraphes, est nommé directeur des postes et des télégraphes à Toulouse, en remplacement de M. Constantin Beauregard de Chevreuse.

5° M. VASBENDER (Théodore-Auguste), chef de bureau à l'Administration centrale des postes et des télégraphes, est nommé inspecteur adjoint à l'inspection générale des postes et des télégraphes, en remplacement de M. Perrin.

6° M. PAUTE-LAFAURIE (Arthur), inspecteur adjoint à l'inspection générale des postes et des télégraphes, est nommé directeur-ingénieur adjoint à la direction des services électriques de la région de Paris.

7° M. LEFILLEUL (Simon-Théophile), inspecteur principal à la direction régionale des télégraphes de Paris, est nommé sous-directeur à la direction des services électriques de la région de Paris.

8° M. LANBLIN (Jean-Baptiste-Maxime), inspecteur principal à la direction des postes et des télégraphes de la Seine, est nommé sous-directeur dans le même service.

9° M. VILLENEUVE (Hippolyte), chef de bureau à l'Administration centrale des postes et des télégraphes, est nommé inspecteur adjoint à l'inspection générale des postes et des télégraphes en remplacement de M. Le Tual.

10° M. THÉVENIN (Léon-Charles), chef de bureau à l'Administration centrale des postes et des télégraphes, est nommé inspecteur-ingénieur, directeur de l'École professionnelle supérieure des postes et des télégraphes, en remplacement de M. Jacomet.

Par décret du Président de la République française, en date du 18 novembre 1896, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes :

1° M. LE TUAL (Albert-Germain), inspecteur adjoint à l'inspection générale, est nommé directeur des postes et des télégraphes à Rouen, en remplacement de M. Morin, nommé inspecteur général;

2° M. SÉLIGMANN-LUI (Gustave-Pierre), inspecteur-ingénieur chargé des fonctions de directeur-ingénieur des téléphones de la région de Paris, est nommé inspecteur adjoint à l'inspection générale des postes et des télégraphes, en remplacement de M. Paute-Lafaurie;

3° M. BRAIVE (Georges), directeur des postes et des télégraphes à Chartres, est nommé directeur des postes et des télégraphes à Tours, en remplacement

de M. Constant, délégué dans les fonctions d'inspecteur adjoint à l'inspection générale;

4° M. GUYOT (Vincent-Justin), directeur des postes et des télégraphes à Bourg, est nommé directeur des postes et des télégraphes à Chartres, en remplacement de M. Braive.

Par arrêté ministériel, en date du 18 novembre 1896 :

1° Le traitement de M. Morin (Ernest), inspecteur général des postes et des télégraphes, est porté de 10,000 à 12,000 francs à partir du 1^{er} décembre 1896;

2° Le traitement de M. Paute-Lafaurie (Arthur), directeur-ingénieur adjoint à la direction des services électriques de la région de Paris, est porté de 10,000 à 11,000 francs à partir du 1^{er} décembre 1896.

Le traitement des fonctionnaires désignés ci-après reste fixé, à partir du 1^{er} décembre 1896 :

1° A 10,000 francs;

M. Perrin (Jean-Baptiste), directeur à Toulouse;

2° A 8,000 francs;

M. Herbage (Théodore-Félix-André), directeur à Lyon;

M. Constantin-Beauregard de Chevreuse (Roch-Marie-Arthur), directeur à Mâcon;

M. Vashender (Théodore-Auguste), inspecteur adjoint à l'inspection générale des postes et des télégraphes;

3° A 7,000 francs;

M. Lefilleul (Simon-Théophile), sous-directeur à la direction des services électriques de la région de Paris;

M. Villeneuve (Hippolyte), inspecteur adjoint à l'inspection générale des postes et des télégraphes;

M. Thevenin (Léon-Charles), inspecteur-ingénieur, directeur de l'École professionnelle supérieure des postes et des télégraphes;

4° A 6,000 francs;

M. Lanblin (Jean-Baptiste-Maxime), sous-directeur des postes et des télégraphes de la Seine.

Par arrêté ministériel, en date du 18 novembre 1896, les traitements des fonctionnaires désignés ci-après restent fixés, à partir du 1^{er} décembre 1896 :

1° A 8,000 francs;

M. Le Tual (Albert-Germain), directeur à Rouen;

2° A 7,000 francs;

M. Braive (Georges), directeur à Tours;

M. Guyot (Vincent-Justin), directeur à Chartres;

3° A 6,000 francs;

M. Seligmann-Lui (Gustave-Pierre), inspecteur adjoint à l'inspection générale.

Par arrêté ministériel en date du 18 novembre 1896, rendu sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes :

M. DARCO (Pierre-François-Édouard), inspecteur général des postes et des télégraphes, est chargé, en cette qualité et à titre temporaire, de l'organisation et de la Direction des services électriques (télégraphe et téléphone) de la région de Paris.

M. TREUET (Henri-Désiré), inspecteur adjoint à l'inspection générale des postes et des télégraphes, est chargé, par intérim, avec son grade actuel, des fonctions d'inspecteur général pendant la durée de la mission confiée à M. Darco.

M. CONSTANT, (Philippe), directeur des postes et des télégraphes à Tours, traitement 6,000 francs, est délégué dans les fonctions d'inspecteur adjoint à l'inspection générale des Postes et des télégraphes pendant la durée de la mission confiée à M. Darco.

M. MIO (Louis-Alipe-Ildephonse), sous-chef de bureau à l'Administration centrale des postes et des télégraphes, service central, 2^e bureau, traitement : 6,000 francs, est nommé chef de bureau dans le même service, traitement : 7,000 francs, en remplacement de M. Villeneuve, nommé inspecteur adjoint à l'inspection générale des postes et de télégraphes.

M. TONGAS (Gaston), inspecteur-ingénieur chargé des fonctions de chef de bureau à l'Administration centrale des postes et des télégraphes, traitement : 6,000 francs, est nommé, en la même qualité, avec son traitement actuel, au 3^e bureau de la 1^{re} division, en remplacement de M. Thévenin, nommé directeur de l'École professionnelle supérieure des postes et des télégraphes.

Les sous-chefs de bureau, traitement : 5,000 francs, désignés ci-après, sont chargés avec leur grade et leur traitement actuels, des fonctions de chef de bureau, savoir :

1^o Au 1^{er} bureau de la 1^{re} division, M. BORBELONGUE (Jean-Jacques), sous-chef de bureau au 2^e bureau de la 1^{re} division, en remplacement de M. Vassender, nommé inspecteur adjoint à l'inspection générale des postes et des télégraphes.

2^o Au 2^e bureau de la 1^{re} division, M. FROUX (André-Mathurin), sous-chef de bureau au service central, 1^{er} bureau, en remplacement de M. Tongas.

Par arrêté ministériel en date du 18 novembre 1896, rendu sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des postes et des télégraphes :

M. BÉGOR (Joseph-Ervin-Camille), inspecteur des postes et des télégraphes à Melun, traitement : 5,000 francs, précédemment chargé des fonctions de directeur à Blois, non installé, est chargé, avec son grade et son traitement actuels, des fonctions de directeur des postes et des télégraphes à Bourg, en remplacement de M. Guyot, nommé à Chartres.

SERVICE CENTRAL. — 2^e BUREAU. — PERSONNEL.

PROMOTIONS.

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOUVEAUX
		francs.	francs.
MM. Treuet.....	Inspecteur adjoint à l'Inspection générale des postes et des télégraphes.	8,000	9,000
Le Tual.....	Inspecteur adjoint à l'Inspection générale des postes et des télégraphes..	7,000	8,000
Ridoux.....	Directeur.. Amiens.....	8,000	9,000
Sillet.....	Idem..... Melun.....	8,000	9,000
Boulot.....	Idem..... Mende.....	6,000	7,000
Callot.....	Idem..... Ligne de Lyon.....	6,000	7,000
Blanc.....	Idem..... La Rochelle.....	8,000	9,000
Dardenne.....	Idem..... Cahors.....	6,000	7,000
Raze.....	Idem..... Poitiers.....	6,000	7,000
Caillaux.....	Idem..... Saint-Étienne.....	6,000	7,000
Lacroix.....	Idem..... Clermont-Ferrand.....	7,000	8,000
Bazille.....	Inspecteur-Ingénieur. Lille.....	4,000	4,500
Couzy.....	Idem..... Montpellier.....	4,500	5,000
Chauvelon.....	Idem..... Rouen.....	4,000	4,500
Mouchard.....	Sous-Ingénieur..... Tunis.....	2,500	3,000
Deries.....	Ingénieur.. Marseille.....	5,000	5,500
Godard.....	Inspecteur. Quimper.....	4,000	4,500
Jacquin.....	Idem..... Vér ^{on} et rec ^m du matériel	4,500	5,000
Lafon.....	Idem..... Dir. rég. des télégraphes.	4,500	5,000
Potron.....	Idem..... Nancy.....	4,500	5,000
de Boissonneaux de Chevigny	Idem..... Valence.....	4,500	5,000
de Sigaldi.....	Idem..... Nice.....	4,500	5,000
Jouany.....	Idem..... Auxerre.....	4,500	5,000
Lorain.....	Idem..... Chaumont.....	4,500	5,000
Despeyroux.....	Idem..... Bordeaux.....	4,500	5,000
Ainaud.....	Idem..... Valence.....	4,000	4,500
Davé.....	Idem..... Draguignau.....	4,000	4,500
Gaillard.....	Idem..... Laval.....	5,000	5,500
Remond.....	Idem..... Auxerre.....	5,000	5,500
Guichard.....	Idem..... Lyon.....	5,000	5,500
Steck.....	Idem..... Lyon.....	5,000	5,500
Le Grand.....	Idem..... Cherbourg.....	5,000	5,500
Sieur.....	Idem..... Dir. rég. des téléphones.	5,000	5,500
Panchade.....	Idem..... Nantes.....	4,500	5,000
Cabrol.....	Idem..... Auch.....	4,500	5,000
Baradel.....	Idem..... Tours.....	4,500	5,000

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANGIENS.	NOU- VEAUX.
		francs.	francs.
MM. Arnauné.....	Inspecteur. Albi.....	4,000	4,500
Manaut.....	Idem..... Mont-de-Marsan.....	4,000	4,500
Baratin.....	Idem..... Arras.....	4,000	4,500
Izart.....	Idem..... Constantine.....	4,000	4,500
Robichen.....	Idem..... Vér ^m et rec ^m du matériel	4,000	4,500
Morcl.....	Idem..... Versailles.....	4,000	4,500
Loriot de Rouvray.....	Idem..... Troyes.....	4,500	5,000
Vallier.....	Idem..... Ligne de la Méditerr.....	4,000	4,500
Steck.....	Chef de section. Paris, recette pp ^{1e} ..	5,000	5,500
Largouet.....	S/chef de section. Paris-central.....	4,000	4,500
Pierrat.....	Idem..... Recette principale	4,000	4,600
Perrot.....	Idem..... Idem.....	4,000	4,700
Péigneaux.....	Inspecteur. Ligne de l'Ouest.....	4,000	4,500
Fritsch.....	Idem..... Ligne du Sud-Ouest..	4,000	4,500
Millet.....	Idem..... Mézières.....	4,500	5,000
Gaudclet.....	Idem..... Ligne de l'Est.....	4,500	5,000
Chenal.....	Idem..... Ligne du Sud-Ouest..	4,500	5,000
Robert.....	Idem..... Ligne de Lyon.....	4,500	5,000
Remy.....	Idem..... Ligne du Nord-Ouest..	4,000	4,500
Mascarel.....	Idem..... Moulins.....	4,000	4,500
Mangenest.....	Idem..... Vér. et rect. du matériel.	4,000	4,500
Renaut.....	Sous-chef de section. Lyon.....	4,500	5,000
Lamontre.....	Inspecteur. Ligne des Pyrénées...	4,000	4,500
Doyen.....	Sous-chef de section. Paris-Central.	4,000	4,500
Masson.....	Inspecteur. Annecy.....	5,000	5,500
Rocher.....	Idem..... Moulins.....	4,500	5,000
Le Floch.....	Idem..... Le Mans.....	4,500	5,000
Bellenger.....	Idem..... Tours.....	4,500	5,000
Civel.....	Idem..... Bourges.....	4,500	5,000
Jenny.....	Chef de section. Paris, recette pp ^{1e} ..	5,000	5,500
Perrin.....	Idem..... Idem.....	5,000	5,500
Valentin.....	S/chef de section. Idem.....	4,500	5,000
Méaux.....	Idem..... Idem.....	4,500	5,000
Roch.....	Inspecteur. Nîmes.....	4,000	4,500
Darexy.....	Idem..... Foix.....	5,000	5,500
Maîtrejean.....	Idem..... Angers.....	5,000	5,500
Roux.....	Idem..... Aurillac.....	4,000	4,500
Canet.....	Idem..... Alençon.....	4,000	4,500
Olievieri.....	Idem..... Ajaccio.....	5,000	5,500
Ferres.....	Idem..... Carcassonne.....	4,500	5,000
Giroux.....	Idem..... Nevers.....	4,500	5,000
Muselli.....	Idem..... Ajaccio.....	4,000	4,500
Quicc.....	Idem..... Le Puy.....	4,000	4,500
Maublat.....	Idem..... Melun.....	4,000	4,500
Filhiot.....	Idem..... Bourg.....	4,000	4,500

NOMS DES AGENTS.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITEMENTS	
		ANCIENS.	NOU- VEAUX.
		francs.	francs.
MM. Godfroy.....	Chef de poste central téléphonique.	5,000	5,500
Perin.....	Inspecteur. Bar-le-Duc.....	3,500	4,000
Bougourd.....	<i>Idem.</i> Rouen.....	3,500	4,000
Vacher.....	<i>Idem.</i> Clermont-Ferrand....	3,500	4,000
Aubry.....	<i>Idem.</i> Épinal.....	3,500	4,000
Segonzac.....	<i>Idem.</i> Bordeaux.....	3,500	4,000
Champignon } en dis-	Élèveingénieur. École professionnelle	1,800	1,800
Mercier..... }ponibilité	<i>Idem.</i>	1,800	1,800
Lucas.....	Adm. centr.; 2° division, 2° bureau.	2,200	2,500
Portalier.....	<i>Idem.</i> 1 ^{re} division, 2° bureau.	1,900	2,200
Gruyer.....	<i>Idem.</i> Service central, 2° bur.	2,800	3,100
Rothiot.....	<i>Idem.</i> <i>Idem.</i>	2,500	2,800
Charvet.....	<i>Idem.</i> 3° division, 3° bureau.	2,200	2,500
Cavel.....	<i>Idem.</i> 2° division, 2° bureau.	2,200	2,500
Lainé.....	<i>Idem.</i> 1 ^{re} division, 3° bureau.	2,200	2,500
Lassèche.....	<i>Idem.</i> Service central, 3° bur.	2,200	2,500
Royet.....	<i>Idem.</i> 3° division, 3° bureau.	2,200	2,500
Barruet.....	<i>Idem.</i> 3° division, 2° bureau.	2,500	2,800
Le Texier.....	Caisse d'épargne.....	2,500	2,800
Signard.....	Adm. centr.; 2° division, 1 ^{er} bureau.	2,500	2,800
Bardou.....	Caisse d'épargne.....	2,500	2,800
Charpin.....	Adm. centr.; 3 ^{re} division, 1 ^{er} bureau.	2,500	2,800
Delcros.....	<i>Idem.</i> 2° division, 2° bureau.	2,200	2,500
Layuyouse.....	<i>Idem.</i> 1 ^{re} division, 2° bureau.	2,500	2,800
Péquignot.....	<i>Idem.</i> 3° division, 2° bureau.	2,800	3,100
Riboubet.....	<i>Idem.</i> Service central, 3° bur.	2,500	2,800
Terrible.....	<i>Idem.</i> 1 ^{re} division, 1 ^{er} bureau.	2,800	3,100
Bonnery.....	<i>Idem.</i> <i>Idem.</i>	2,800	3,100
Labadille.....	<i>Idem.</i> 3° division, 1 ^{er} bureau.	2,800	3,100
Lassagne.....	<i>Idem.</i> Service central, 2° bur.	2,500	2,800
Gillet.....	<i>Idem.</i> 1 ^{re} division, 2° bureau.	2,500	2,800
Duverdier de Suze.....	<i>Idem.</i> 1 ^{re} division, 4° bureau.	2,500	2,800
Janvier.....	<i>Idem.</i> Service central, 2° bur.	2,800	3,100
Galtier.....	<i>Idem.</i> 3° division, 3° bureau.	2,500	2,800
Chaufournier.....	Caisse d'épargne.....	2,800	3,100
Oüy.....	Adm. centr.; Service central, 3° bur.	2,800	3,100
Daligault.....	<i>Idem.</i> 2° division, 5° bureau.	2,800	3,100
Ganter.....	<i>Idem.</i> 1 ^{re} division, 2° bureau.	2,800	3,100
Caudron.....	<i>Idem.</i> 1 ^{re} division, 4° bureau.	2,500	2,800
Faucon.....	<i>Idem.</i> <i>Idem.</i>	2,500	2,800
Darnaud.....	<i>Idem.</i> 2° division, 1 ^{er} bureau.	2,200	2,500
Saunier.....	<i>Idem.</i> 2° division, 5° bureau.	2,500	2,800
Lerat.....	<i>Idem.</i> 1 ^{re} division, 1 ^{er} bureau.	2,800	3,100
Pichon.....	Caisse d'épargne.....	2,500	2,800

SERVICE CENTRAL. — 2^e BUREAU. — PERSONNEL.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Courtois.....	Chef de bureau.	Délégué dans les fonct. de chef du service central.	7,000	Chef du service central.	Administration centrale.	7,000
Croze Fontou.	<i>Idem</i>	Caisse d'épargne...	9,000	Chef de bur.	Caisse d'épargne...	10,000
Blanqué.....	<i>Idem</i>	Adm. cent., 2 ^e div. 5 ^e bureau.	8,000	<i>Idem</i>	Adm. cent., 2 ^e div. 5 ^e bureau.	9,000
Pellault-Dela- tour-	<i>Idem</i>	Adm. cent., 2 ^e div. 4 ^e bureau.	7,000	<i>Idem</i>	Adm. cent., 2 ^e div. 4 ^e bureau.	8,000
Tongas.....	Inspect. ing. chargé des fonc. de ch. de bureau.	Adm. cent., bureau des correspon- dances télépho- niques.	5,500	Inspect. ing. chargé des fonc. de ch. de bureau.	Adm. cent., bureau des correspon- dances télépho- niques.	6,000
Cailleret.....	Sous-chef de bureau.	1 ^{re} div ^{on} , 4 ^e bureau	6,000	Inspect. prin- cipal.	Direct ^{on} des services électriques de la région de Paris.	6,000
Guillaume de Sauville de la Presle.	Inspect. prin- cipal.	Direction régionale des téléphones.	6,000	<i>Idem</i>	Direction de la Seine	6,000
Lafon.....	Inspecteur ..	Direction régionale des télégraphes.	5,000	Inspecteur ..	<i>Idem</i>	5,000
Bonnesœur....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	4,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	4,500
Michaut.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	4,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i> (hors cadres).	4,500
Renvoisé.....	Sous-chef de bureau.	Adm. cent., 2 ^e div. 1 ^{er} bureau.	5,000	Sous-chef de bureau.	Adm. cent., 2 ^e div. 1 ^{er} bureau.	5,500
Thomas.....	<i>Idem</i>	Adm. cent., 1 ^{re} div. 3 ^e bureau.	5,000	<i>Idem</i>	Adm. cent., 1 ^{re} div. 3 ^e bureau.	5,500
Prévost.....	<i>Idem</i>	Adm. cent., 1 ^{re} div. 4 ^e bureau.	5,500	<i>Idem</i>	Adm. cent., 1 ^{re} div. 4 ^e bureau.	6,000
Roux.....	Commis.....	Adm. cent., 1 ^{re} div. 1 ^{er} bureau.	5,500	<i>Idem</i>	Adm. cent., 1 ^{re} div. 1 ^{er} bureau.	6,000
Dalleu.....	<i>Idem</i>	Caisse d'épargne...	5,500	<i>Idem</i>	Caisse d'épargne...	6,000
Guisset.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	5,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	6,000
Huvier.....	<i>Idem</i>	Adm. cent., 2 ^e div. 4 ^e bureau.	5,000	<i>Idem</i>	Adm. cent., 2 ^e div. 4 ^e bureau.	5,500
Protche.....	Commis prin- cipal.	Adm. cent., 1 ^{re} div. 4 ^e bureau.	4,000	Commis prin- cipal.	Adm. cent., 1 ^{re} div. 4 ^e bureau.	4,500
Percebois.....	<i>Idem</i>	Adm. cent., 2 ^e div. 1 ^{er} bureau.	4,000	<i>Idem</i>	Adm. cent., 2 ^e div. 1 ^{er} bureau.	4,500
Grossiord.....	<i>Idem</i>	Caisse d'épargne ..	3,500	<i>Idem</i>	Caisse d'épargne...	4,000
Simon.....	Commis.....	Adm. cent., 1 ^{re} div. 1 ^{er} bureau.	3,100	<i>Idem</i>	Adm. cent., 1 ^{re} div. 1 ^{er} bureau.	3,500
Loubradou...	<i>Idem</i>	Adm. cent., 3 ^e div. 1 ^{er} bureau.	3,100	<i>Idem</i>	Adm. cent., 3 ^e div. 1 ^{er} bureau.	3,500
Barbé.....	<i>Idem</i>	Caisse d'épargne...	3,100	<i>Idem</i>	Caisse d'épargne...	3,500
Depelay.....	<i>Idem</i>	Adm. cent., 2 ^e div. 4 ^e bureau.	3,100	<i>Idem</i>	Adm. cent., 2 ^e div. 4 ^e bureau.	3,500
Bladier.....	<i>Idem</i>	Adm. cent., 3 ^e div. 3 ^e bureau.	3,100	<i>Idem</i>	Adm. cent., 3 ^e div. 3 ^e bureau.	3,500
Lavenarde....	<i>Idem</i>	Adm. cent., 2 ^e div. 1 ^{er} bureau.	3,100	<i>Idem</i>	Adm. cent., 2 ^e div. 1 ^{er} bureau.	3,500
Fontaine.....	<i>Idem</i>	Caisse d'épargne ..	3,100	<i>Idem</i>	Caisse d'épargne...	3,500
Duez.....	<i>Idem</i>	Adm. cent., 3 ^e div. 1 ^{er} bureau.	3,100	<i>Idem</i>	Adm. cent., 3 ^e div. 1 ^{er} bureau.	3,500
Rivière.....	<i>Idem</i>	Adm. cent., 2 ^e div. 1 ^{er} bureau.	3,100	<i>Idem</i>	Adm. cent., 2 ^e div. 1 ^{er} bureau.	3,500
Plocque.....	<i>Idem</i>	Adm. cent., 2 ^e div. 3 ^e bureau.	3,100	<i>Idem</i>	Adm. cent., 2 ^e div. 3 ^e bureau.	3,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Huret.....	Commis....	Caisse d'épargne..	3,100	Com. princ.	Caisse d'épargne...	3,500
Antoni.....	Idem.....	Idem.....	3,100	Idem.....	Idem.....	3,500
Abriol.....	Idem.....	Idem.....	3,100	Idem.....	Idem.....	3,500
Danton.....	Idem.....	Serv. cent., 3 ^e bur.	3,100	Idem.....	Serv. cent., 3 ^e bur.	3,500
Geoffroy.....	Idem.....	Serv. cent., 2 ^e bur.	3,100	Idem.....	Serv. cent., 2 ^e bur.	3,500
Montignault..	Idem.....	Caisse d'épargne...	3,100	Idem.....	Caisse d'épargne...	3,500
Meyrat.....	Idem.....	Idem.....	3,100	Idem.....	Idem.....	3,500
Bizet.....	Idem.....	Serv. cent., 2 ^e bur.	3,100	Idem.....	Serv. cent., 2 ^e bur.	3,500
Chamelot.....	Idem.....	Caisse d'épargne...	3,100	Idem.....	Caisse d'épargne...	3,500
Jacques.....	Idem.....	Adm. cent., 3 ^e div. 2 ^e bureau.	3,100	Idem.....	Adm. cent., 3 ^e div. 2 ^e bureau.	3,500
Bertrand.....	Idem.....	Adm. cent., serv. cent., 2 ^e bur.	3,100	Idem.....	Adm. cent., Serv. cent. 2 ^e bur.	3,500
Henry.....	Idem.....	Caisse d'épargne...	3,100	Idem.....	Caisse d'épargne...	3,500
Flaissière.....	Idem.....	Adm. cent., serv. cent., 2 ^e bur.	3,100	Idem.....	Adm. cent., serv. cent. 2 ^e bur.	3,500
Giron.....	Idem.....	Idem.....	3,100	Idem.....	Idem.....	3,500
Marchandin.....	Idem.....	Adm. cent., 2 ^e div. 2 ^e bureau.	3,100	Idem.....	Adm. cent., 2 ^e div. 2 ^e bureau.	3,500
Brion.....	Idem.....	Adm. cent., 3 ^e div. 3 ^e bureau.	3,100	Idem.....	Adm. cent., 3 ^e div. 3 ^e bureau.	3,500
Cayeux.....	Idem.....	Adm. cent., 2 ^e div. 3 ^e bureau.	3,100	Idem.....	Adm. cent., 2 ^e div. 5 ^e bureau.	3,500
Armagnis.....	Idem.....	Adm. cent., 2 ^e div. 1 ^{er} bureau.	3,100	Idem.....	Adm. cent., 2 ^e div. 1 ^{er} bureau.	3,500
Violet.....	Idem.....	Adm. cent., 1 ^{re} div. 1 ^{er} bureau.	3,100	Idem.....	Adm. cent., 1 ^{re} div. 1 ^{er} bureau.	3,500
Mabyre.....	Idem.....	Adm. cent., 2 ^e div. 1 ^{er} bureau.	3,100	Idem.....	Adm. cent., 2 ^e div. 1 ^{er} bureau.	3,500
Douilly.....	Idem.....	Caisse d'épargne..	3,100	Idem.....	Caisse d'épargne..	3,500
Vuillaume.....	Idem.....	Adm. cent., serv. cent., 2 ^e bur.	3,100	Idem.....	Adm. cent., serv. cent. 2 ^e bur.	3,500
Normandin.....	Idem.....	Caisse d'épargne...	3,100	Idem.....	Caisse d'épargne..	3,500
Broclé.....	Receveur....	Paris 92.....	4,000	Receveur....	Paris 53.....	4,000
Riffart.....	Commis prin- cipal.	Direction de la caisse nat. d'épargne.	3,500	Idem.....	Paris 92.....	3,500
Aubert.....	Idem.....	Adm. cent. Exploi- tation postale.	4,000	Idem.....	Paris 57.....	4,000
Schneller.....	Idem.....	Idem.....	3,500	Idem.....	Paris 78.....	3,500
Mathieu.....	Receveur....	Saint-Claude.....	3,000	Idem.....	Vouziers.....	3,000
Pouty.....	Commis prin- cipal.	Saint-Denis.....	3,600	Idem.....	Saint-Claude.....	3,500
Mangin.....	Idem.....	Paris 63.....	3,300	Idem.....	Redon.....	3,500
Ardourel.....	Receveur....	Morez.....	3,000	Idem.....	Millau.....	3,000
Brogie.....	Commis prin- cipal.	Épinal, direction..	3,600	Idem.....	Morez.....	3,500
Lequin.....	Idem.....	Paris R. P.....	3,300	Idem.....	Vitry-le-François...	3,500
Lanchency.....	Receveur....	Thonon-les-Bains..	2,700	Recev. princ.	Digne.....	3,000
de Broche-Val- lougue.	Idem.....	Uzès.....	2,400	Receveur....	Ambérien.....	2,400
Formel.....	Commis....	Paris, central....	2,700	Idem.....	Wassy.....	2,700
Légier - Des- granges.	Idem.....	Adm. cent., exploi- tation postale	2,800	Idem.....	Muret.....	2,700
Charles.....	Idem.....	Direction de la caisse nat. d'épargne.	2,800	Idem.....	Château-du-Loir...	2,700
Brabatz.....	Commis prin- cipal....	Adm. cent., divi- sion de la compt.	3,500	Idem.....	Langres.....	3,500
Caudy.....	Receveur....	Paris 49.....	4,500	Recev. princ.	Rouen.....	5,000
Didier.....	Idem.....	Paris 14.....	4,500	Receveur....	Paris 49.....	4,500
D'Herlecourt..	Idem.....	Paris 82.....	4,000	Idem.....	Paris 14.....	4,500
Martinet.....	Commis prin- cipal.	Adm. centrale, 1 ^{re} division.	4,000	Recev., chef de centre de dépôt.	Nîmes.....	4,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Andrieu	Recev., chef de centre de dépôt.	Limoges	fr. 4,000	Recev., chef de centre de dépôt.	Montpellier	fr. 4,500
Achemel	Receveur	Bayeux	4,000	Recev. princ.	Lons-le-Saunier	4,500
Dupont	Com. princ.	Versailles R. P.	3,600	Receveur	Versailles, préfet.	4,000
Breban	Sous-chef de bureau.	Adm. cent., serv. cent. 2 ^e bur.	6,000	Idem	Paris 98	7,000
Delandre	Receveur	Paris 7	4,500	Idem	Paris 13	4,500
Baussain	Idem	Paris 43	4,000	Idem	Paris 7	4,500
Junaucourt	Commis prin- cipal.	Laon	4,000	Receveur chef de centre de dépôt.	Limoges	4,000
Albert	Idem	Le Havre, principal	3,600	Receveur	Bayeux	3,500
Juveneton	Receveur	Paris 64	4,000	Idem	Paris 43	4,000
Aubusson	Inspecteur	Paris, direction de la Seine.	4,500	Idem	Paris 64	4,500
Hellen	Recev ^r prin- cipal.	Caen	4,500	Idem	Boulogne-sur-Mer	5,000
Demetz	Receveur	Maubeuge	4,000	Recev ^r princ.	Caen	4,500
Beauvalet	Idem	Le Cateau	4,000	Receveur	Maubeuge	4,000
Delattre	Idem	Doullens	2,700	Idem	Le Cateau	3,000
M ^{lle} Tissot	Receveuse	Voiteur	1,400	Receveuse	Montalieu-Vercieu	1,400
M. Guy	Receveur	Baugé	2,700	Receveur	Avranches	3,000
M ^{me} Laurent	Receveuse	Douera	1,400	Receveuse	Marseille-St-Louis	1,400
M ^{lle} Olive	Idem	Caveux-sur-Mer	1,600	Idem	Gamaches	1,800
M ^{me} Manaranche	Dame empl.	Clermont - Ferrand R. P.	1,100	Idem	La Chapelle - Mar- cousse.	1,000
M ^{lle} Poulin	Receveuse	Ingré	1,200	Idem	Artenay	1,200
M. Gibelin	Receveur	Constantine - Cou- diat.	1,600	Receveur	L'Isle-sur-Sorgue	1,600
M ^{me} Salvat	Veuve d'un commis.	"	Receveuse	Chevancaux	1,000
Crestia	Dame empl.	En disponibilité	"	Idem	Villebrumier	1,000
Serizier	Receveuse	St-Seurin-sur-l'Isle	1,200	Idem	Grignols	1,200
M ^{lle} Cazalas	Idem	Aventignan	1,200	Idem	La Barthe-de-Neste	1,200
Durand	Idem	Pos	1,200	Idem	Carbonne	1,200
Lacouture	Idem	Garcin	1,400	Idem	Génissac	1,400
M. Navarre	Receveur	Génissac	1,000	Receveur	Garcin	1,000
M ^{lle} Robert	Receveuse	Étreux	1,400	Receveuse	Breteuil sur-Noye	1,600
Fantaugior	Idem	Maurs-du-Cantal	1,600	Employée	Division de comp ^{te}	1,600
MM. Norroy	Receveur	Gex	1,800	Receveur	Oyonnax	1,800
Cadillac	Idem	Chauvigny	2,000	Idem	Civry	2,000
M ^{lle} Nogué	Receveuse	Miélan	1,600	Receveuse	Chauvigny	1,600
M ^{me} veuve Guenor- deau	Idem	Envermeu	1,600	Idem	Aumale	1,600
Castaing	Idem	Pontault-Combault	1,200	Idem	Louvres	1,200
Rig l.	Dame empl.	Paris, central	1,200	Idem	Pontault-Combault	1,200
Fischesser	Idem	Idem	1,100	Idem	Ozoir-la-Ferrière	1,200
Dothun	Receveuse	Anneyron	1,200	Idem	St-Rambert-d'Albon	1,200
M ^{lle} Bouquet	Idem	Pipriac	1,400	Idem	Carentoir	1,400
Chevalier	Dame empl.	Bourges	1,200	Idem	Fyé	1,200
Dupieux	Receveuse	Parsac	1,200	Idem	Mainsat	1,200
Dauzan	Employée	Direction de la caisse nation. d'épargne	1,300	Idem	Bielle	1,200
Rumeau	Dame empl.	Tonneins	1,100	Idem	Dausse	1,000
M ^{me} Juin	Receveuse	En disponibilité	"	Idem	La Feuillie	1,000
M ^{lle} Dauzoles	Aide	Caylux	"	Idem	Saint-Projet	1,000
M. Pinfort	Receveur	Lambesc	1,600	Receveur	St-Rémy-Provence	1,600
M ^{me} veuve d'Hugues	Receveuse	Château-Renard	2,200	Receveuse	Lambesc	2,200
MM. Pernet	Expédition ^{re} .	Administ ^{on} cent. — Service central.	1,600	Receveur	Thiberville	1,600
Dubois	Receveur	Briçon	1,000	Idem	Prauthoy	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
M ^{lles} Debonne.....	Dame empl..	Amiens R. P.....	fr. 1,100	Receveuse...	Régnière-Écluse...	fr. 1,000
Jacquin.....	<i>Idem</i>	Moulins.....	1,100	<i>Idem</i>	Saint-Bonnet-de- Rocheport.	1,100
M. Rousseau.....	Expédition ^{re} .	Direct ^{eur} de la caisse d'épargne.	1,600	Receveur...	Chambon-s-Voueize.	1,600
M ^{mes} Benoît.....	Receveuse...	Beauzee.....	1,200	Receveuse...	Souilly.....	1,200
Pierre.....	<i>Idem</i>	Harville.....	1,200	<i>Idem</i>	Beauzee.....	1,200
M ^{lle} Morel.....	Dame empl.	Chauny.....	1,100	<i>Idem</i>	Harville.....	1,000
M ^{me} Ledoult.....	Receveuse...	Les Loges.....	1,400	<i>Idem</i>	Valmont.....	1,600
M ^{lle} Mesmin.....	Dame empl.	La Souterraine.....	1,000	<i>Idem</i>	Compreignac.....	1,000
M. Langot.....	Receveur...	Sandillon.....	1,400	Receveur...	Ingré.....	1,400
M ^{lles} Audebrand...	Dame empl.	Orléans, rue du Co- lombier.	1,200	Receveuse...	Sandillon.....	1,200
Fabre.....	<i>Idem</i>	Périgueux.....	1,100	<i>Idem</i>	La Croisille.....	1,000
M ^{me} Albert.....	<i>Idem</i>	Brive.....	1,100	<i>Idem</i>	Sainte-Féréole.....	1,000
M ^{lles} Peuvé.....	Receveuse...	Bois-Guillaume....	1,200	<i>Idem</i>	Malaunay.....	1,200
Gomme.....	<i>Idem</i>	Ry.....	1,000	<i>Idem</i>	Bols-Guillaume....	1,000
Jugnet.....	<i>Idem</i>	S ^t -Honorine-du-Foy	1,200	<i>Idem</i>	Ry.....	1,200
M. Guyonnet.....	Receveur...	Verdes.....	1,000	Receveur...	Le Camp du Ru- chard.	1,000
M ^{lle} Gaucher.....	Dame empl..	Blois, quai de la Sausseye.	1,000	Receveuse...	Verdes.....	1,000
M ^{me} Grenu.....	Receveuse...	Pont-Remy.....	1,400	<i>Idem</i>	Cayeux-sur-Mer....	1,400
M ^{lle} Le Flem.....	<i>Idem</i>	Villers-Bocage....	1,200	<i>Idem</i>	Pont-Remy.....	1,200
M ^{mes} Lavoine.....	<i>Idem</i>	Querrieu.....	1,200	<i>Idem</i>	Villers-Bocage....	1,200
Dorquin-court..	<i>Idem</i>	Sains-en-Amienois.	1,400	<i>Idem</i>	Noyelles-sur-Mer...	1,400
Buat.....	<i>Idem</i>	Courcité.....	1,600	<i>Idem</i>	Montsurs.....	1,600
M ^{lles} Cottereau.....	<i>Idem</i>	Champéon.....	1,000	<i>Idem</i>	Courcité.....	1,000
Garnier.....	Dame empl.	Château-Gonthier.	1,000	<i>Idem</i>	Champéon.....	1,000
Burlet.....	Receveuse...	Rully.....	1,600	<i>Idem</i>	Lagnieu.....	1,600
M ^{me} Roy.....	<i>Idem</i>	En disponibilité...	"	<i>Idem</i>	Rully.....	1,000
MM. Versini.....	Receveur...	Bordj-Bouira.....	1,800	Receveur....	Constantine - Cou- diat.	1,800
Baïssade.....	<i>Idem</i>	Aïn-Bessem.....	1,400	<i>Idem</i>	Bordj-Bouira.....	1,600
M ^{me} veuve Rama- kers.	Postulantere- ceveuse.	Alger.....	"	Receveuse...	Aïn-Bessem.....	1,000
M ^{lle} Kappler.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Douéra.....	1,000
MM. Bertbet.....	Receveur...	Touggourt.....	1,400	Receveur....	El-Arouch.....	1,400
Hell.....	Commis....	Constantine R. P.	1,500	<i>Idem</i>	Touggourt.....	1,600
Barnouin.....	Receveur...	Kerrata.....	1,400	<i>Idem</i>	Saint-Arnaud.....	1,400
Maucort.....	<i>Idem</i>	Saint-Arnaud.....	1,400	<i>Idem</i>	Kerrata.....	1,400
Ricourt.....	Sous-officier.	Blidah.....	"	<i>Idem</i>	Pont-de-Pisser....	1,000
Charles.....	<i>Idem</i>	Milianah.....	"	<i>Idem</i>	Rivoli.....	1,000
Givron.....	Commis....	Bar-le-Duc, direct.	3,000	<i>Idem</i>	Montmédy.....	2,700
Esmingaud.....	<i>Idem</i>	Digue.....	2,400	<i>Idem</i>	Forcalquier.....	2,200
M ^{lles} Voisse.....	Receveuse...	Nebonzat.....	1,000	Receveuse...	Le Cendre.....	1,000
Philippe.....	<i>Idem</i>	Châteauneuf.....	1,400	<i>Idem</i>	Colpo.....	1,400
Hélonin.....	Dame empl.	Carentan.....	1,100	<i>Idem</i>	Quettreville.....	1,200
Guerlin, dit de Guer.	Receveuse...	Montchamp.....	1,200	<i>Idem</i>	Clécy.....	1,200
Favetier.....	Dame empl.	Saint-Lô.....	1,000	<i>Idem</i>	Montchamp.....	1,000
M ^{me} veuve Bardet.	<i>Idem</i>	Paris, central.....	1,100	<i>Idem</i>	Les Loges.....	1,200
M ^{lle} Debomy.....	Receveuse...	Richebourg-l'Avoué.	1,200	<i>Idem</i>	Blangy-sur-Ter- noise.	1,200
M. Mégard.....	Receveur....	Villars-les-Dombes.	1,400	Receveur....	Châtillon-sur-Chala- ronne.	1,400
M ^{me} Jacob.....	Receveuse...	Châtillon-sur-Cha- laronne.	1,600	Receveuse...	Villars-les-Dombes.	1,600
M ^{lles} Benve.....	Dame empl..	Sceaux.....	1,100	<i>Idem</i>	Beaurevoir.....	1,200
Bocquillon...	Receveuse...	Beaurevoir.....	1,200	Dame empl..	Sceaux.....	1,200
Néviassas.....	<i>Idem</i>	Saint-Fortunat....	1,400	Receveuse...	Ampuis.....	1,400
Ferrier.....	<i>Idem</i>	Oradour-sur-Glane.	1,200	<i>Idem</i>	S ^t -Paul-d'Eyjeaux.	1,200
M. Brasseur.....	Receveur....	S ^t -Pal-sur-Ternoise.	2,400	Receveur....	Doullens.....	2,400

NOMS DES AGENTS	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Cadet	Receveur	Frévent	2,200	Receveur	St-Pol-en-Ternoise	2,400
Francot	Idem	St-André-de-l'Eure	2,000	Idem	Frévent	2,000
Petitguillaume	Idem	En disponibilité	"	Idem	Baugé	2,200
Mignard	Idem	Paray-le-Monial	2,000	Idem	Louhans	2,200
Andréani	Idem	La Bourboule	1,800	Idem	Paray-le-Monial	1,800
Saby	Idem	Néris	1,800	Idem	La Bourboule	1,800
M ^{mes} Moins	Receveuse	Condat-en-Feniens	1,600	Receveuse	Néris	1,800
Coudert	Idem	Marcenat	1,200	Idem	Condat-en-Feniens	1,200
M ^{lles} Ollier	Receveuse	Eygurande-d'Ussel	1,400	Idem	Marcenat	1,600
Sérieys	Idem	Saignes	1,400	Idem	Maur-du-Cantal	1,400
Dumazeau	Idem	Marcillac-la-Croisille	1,200	Idem	Saignes	1,200
Gorse	Idem	Magnac-Bourg	1,200	Idem	Eygurande-d'Ussel	1,200
MM. Faucillon	Receveur	Bonneville	2,700	Receveur	Thonon-les-Bains	2,700
Glerc	Idem	St-Julien-Genevois	2,000	Idem	Bonneville	2,200
M ^{lle} Flotta	Receveuse	Labergement - Ste Marie	1,400	Receveuse	Arc-et-Senans	1,400
M ^{me} Comte	Idem	La Grand'Combe	1,200	Idem	Labergement-Sainte Marie	1,200
M ^{lles} Vurpillat	Idem	Avoudrey	1,000	Idem	La Grand'Combe	1,000
Socié	Dame empl.	Besançon, quartier du Battant	1,100	Idem	Avoudrey	1,000
M. Pellicier	Receveur	La Bernerie	1,600	Receveur	Pont-Rousseau	1,600
M ^{me} veuve Mallet	Receveuse	Héric	1,200	Receveuse	La Bernerie	1,200
M ^{lles} Rebondin	Dame empl.	Nantes, central	1,200	Idem	Héric	1,200
Decourrière	Receveuse	Louiches	1,400	Idem	Raismes	1,600
M ^{me} Clement	Idem	St-Croix-Hague	1,200	Idem	Equeurdreville	1,200
Rivet	Idem	Noyant	1,600	Idem	Chaillevette	1,600
veuve Carré	Idem	Saint-Sébastien	1,200	Idem	Noyant	1,200
Deshais	Dame empl.	Nantes, caisse d'épargne	1,200	Idem	Saint-Sébastien	1,200
M ^{lles} Masdepuy	Receveuse	Saint-Angel	1,200	Idem	Monpazier	1,200
Barnicaud	Dame empl.	Paris, central	1,100	Idem	Saint-Angel	1,000
M ^{mes} Guillo	Receveuse	Bordas	1,200	Idem	Les Eyzies	1,200
veuve Michelet	Dame empl.	Périgueux, caisse d'épargne	1,100	Idem	Bordas	1,000
M ^{lles} Morel	Receveuse	Les Bouchoux	1,000	Idem	Vers-en-Montagne	1,000
Hugon	Dame empl.	Villefranche - sur-Saône	1,000	Idem	Les Bouchoux	1,000
MM. Gauwin	Commis.	Administr. centrale, 3 ^e div ^{on} , 3 ^e bur.	2,800	Receveur	Rouen, rue Verte	2,700
Costamagno	Receveur	Monaco, télégraphe	2,400	Idem	Château-Renard	2,700
Juge	Commis	Valence	2,700	Idem	Briançon	2,700
Chausset	Receveur	Monaco, poste	2,700	Idem	Uzès	2,700
Baudet	Commis	Menton	3,000	Idem	Monaco	2,700
M ^{lle} Durieux	Receveuse	Le Pontouvre	1,600	Receveuse	Châteauneuf - sur-Charente	1,600
M ^{mes} veuves Bizal-Deldon de Pradelle	Idem	Jumillac-le-Grand	1,200	Idem	Le Pontouvre	1,200
- Malaingre	Idem	Carsac	1,200	Idem	Jumillac-le-Grand	1,200
Castagné	Aide	Monpazier	"	Idem	Carsac	1,000
M. Vayre	Receveur	Sainte-Fortunade	1,000	Receveur	Chamboulive	1,000
M ^{lles} Lajouanic	Aide	Montignac	"	Receveuse	Sainte-Fortunade	1,000
Charlot	Receveuse	Monnaie	1,400	Idem	Tiffauges	1,400
Buisson	Idem	Sainte-Sévère	1,400	Idem	Monnaie	1,400
Dufaure	Idem	St-Genis-d'Hiersac	1,200	Idem	Sainte-Sévère	1,200
M ^{me} Villeneuve	Idem	Saint-Yzans	1,400	Idem	Belin	1,400
M ^{lle} Boyer	Idem	St Laurent-des-Bains	1,200	Idem	Saint-Yzans	1,200
M ^{mes} Vicat	Dame empl.	Bordeaux, téléphones	1,200	Idem	Saint-Germain-d'Estueil	1,200
veuve Proharem	Idem	Idem	1,200	Idem	Le Temple-du-Médoc	1,200

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
M ^{lle} Deschamps . . .	Dame empl.	Guéret	1,100	Receveuse . . .	Parsac	1,000
M. Arnould	Commis	Nancy, direction . . .	2,400	Receveur	Gex	2,200
M ^{lle} Audirac	Receveuse	Durban	1,200	Receveuse	Midlan	1,200
M. Joucla	Receveur	Azat	1,200	Receveur	Ginostas	1,200
M ^{me} veuve Camajou . . .	Receveuse	Riguepeu	1,400	Receveuse	S ^t -Pé-de-Bigorre . . .	1,400
M ^{lle} Sahuc	Dame empl.	Lourdes	1,100	Idem	Riguepeu	1,000
M ^{me} Brunel	Receveuse	S ^t -Germain-du-Teil . . .	1,400	Idem	Fournels	1,400
M ^{lles} Claudin	Idem	Martainneville	1,200	Idem	Sains-en-Amiénois . .	1,200
Debuiche	Dame empl.	Hesdin	1,200	Idem	Richbourg-l'Avoué . .	1,200
M ^{me} Bridoult	Employée	Division comptabi- lité, 3 ^e bureau	1,400	Idem	Ercuis	1,400
M ^{lle} Fromentin	Receveuse	Mainneville	1,600	Idem	Yerres	1,600
M ^{me} veuve Delaville . . .	Veuve d'un receveur.	Idem	"	Idem	Dame-Marie	1,000
M ^{lle} Chicoineau	Receveuse	Beuvron-en-Auge . . .	1,000	Idem	S ^{te} Honorine-du-Fay . .	1,000
M ^{me} Lucas	Idem	Thaon	1,400	Idem	Beuvron-en-Auge . . .	1,400
M ^{lles} Bourou	Idem	L'Isle-d'Aix	1,000	Idem	Chaunoi	1,000
Fleschelle	Receveuse	Combles	1,400	Idem	Envermeu	1,600
MM. St.iff	Receveur	LeCamp-d.-Ruchard . . .	1,200	Receveur	Combles	1,200
Riou	Idem	Briançon	2,700	Idem	Albertville	3,000
Estage	Commis	Tulle	2,400	Idem	S ^t -Julien-Genèveois . .	2,000
M ^{lles} Sabut	Dame empl.	Asnières	1,000	Receveuse	Querrieu	1,000
Marchand	Idem	Saint-Dizier	1,100	Idem	Bricon	1,200
MM. Siau	Chef de brig.	Ligne de Lyon	3,000	Chef de brig.	Ligne du Sud-Ouest . .	3,000
Cottereau	Com. princ.	Ligne du Sud-Ouest . . .	3,000	Idem	Ligne de Lyon	3,000
Dubié	Idem	Ministère de l'inté- rieur.	4,000	Com. princ. chef du ser- vice télé- graphique.	Ministère de l'Inté- rieur.	4,000
Télégraphe	Idem	Paris 12	3,000	Com. princ.	Paris, central	3,000
Grimaud	Idem	Paris 35	3,000	Idem	Paris 12	3,000
Beaujon	Idem	Paris R. P.	3,000	Idem	Paris 63	3,000
Rouët	Idem	Châlons-sur-Marne . . .	3,300	Idem	Alger R. P.	3,300
Xoual	Idem	Épinal R. P.	3,300	Idem	Épinal, rue Thiers . .	3,300
Lemozy	Idem	Fontainebleau	3,000	Idem	Montreuil-sous-Bois . .	3,000
Espierre	Idem	Montreuil-sous-Bois . . .	3,000	Idem	Fontainebleau	3,000
Mirobenil	Idem	Blois R. P.	3,300	Idem	Toulouse R. P.	3,300
Maurel	Idem	Tours, gare	3,300	Idem	Tours, central	3,300
Brochard	Idem	S ^t -Étienne R. P.	3,000	Idem	Chambéry	3,000
Perrin	Idem	Versailles R. P.	3,000	Idem	Belfort, faubourg de France	3,000
Huet	Idem	Paris, r. Gutenberg . . .	3,600	Idem	Paris, bureau C.	3,600
Volfrom	Idem	Paris 7	3,300	Idem	Paris, r. Gutenberg . .	3,300
Marland	Idem	Paris 45	3,300	Idem	Idem	3,300
François	Idem	Paris 51	3,000	Idem	Paris 45	3,000
Vautier	Idem	Évreux	3,000	Idem	Paris 51	3,000
Legros	Idem	Paris 36	3,300	Idem	Paris 7	3,300
Chrétiennot	Idem	Paris 58	3,600	Idem	Paris 36	3,600
Poletti	Idem	Paris 1 ^o	3,000	Idem	Paris 58	3,000
Estorges	Idem	Cochinchine	3,300	Idem	Angoulême	3,300
Audibert	Idem	Rouen R. P.	3,600	Idem	Marseille R. P.	3,600
Guiganton	Commis	Brest, central	3,000	Idem	Versailles R. P.	3,300
Monier	Idem	Clermont-Ferrand	3,000	Idem	Blois R. P.	3,000
Gillet	Idem	Paris R. P.	3,000	Idem	Paris R. P.	3,000
Drouville	Idem	Idem	3,000	Idem	Idem	3,000
Mignot	Idem	Paris 27	3,000	Idem	Paris 35	3,000
Pochet	Idem	Paris 14	3,000	Idem	Paris 27	3,000
Garnier	Idem	Cijon R. P.	3,000	Idem	Havre, principal	3,000
Daprés	Idem	Paris 12	3,000	Idem	S ^t -Denis-sur-Seine . . .	3,000
Marquès	Idem	Chartres	3,000	Idem	Versailles R. P.	3,000
Régnier	Idem	Lille, central	3,000	Idem	Laon R. P.	3,000
Servas	Idem	Paris R. P.	3,000	Idem	Paris R. P.	3,000
Guibourt	Idem	Vitry-le-François	3,000	Idem	Châlons-sur-Marne . . .	3,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Bouffinier	Commis	Rouen , central	fr. 3,000	Commis prin- cipal.	Rouen R. P	fr. 3,000
Jérôme	<i>Idem</i>	Remiremont	3,000	<i>Idem</i>	Épinal R. P	3,000
Veyssière-La- mothe	<i>Idem</i>	Paris 31	3,000	<i>Idem</i>	Paris 31	3,000
Dejean	<i>Idem</i>	Marseille , central	3,000	<i>Idem</i>	Marseille , central	3,000
Clerc	<i>Idem</i>	Besançon	3,000	<i>Idem</i>	Châlons-sur-Marne	3,000
Mazarguil	<i>Idem</i>	Ligne du Sud-Ouest	3,000	<i>Idem</i>	Ligne du Sud-Ouest	3,000
Maret	<i>Idem</i>	Châteauroux , direct	3,000	<i>Idem</i>	Tours , gare	3,000
Romani	<i>Idem</i>	Digne , direction	3,000	<i>Idem</i>	Saint-Atienne R. P	3,000
Dequen	<i>Idem</i>	Lille , central	3,000	<i>Idem</i>	Évreux	3,000
Joanas	<i>Idem</i>	Paris , direct. région des téléphones	3,000	<i>Idem</i>	Paris , r. Gutenberg	3,000
Trébutien	Anc. commis	"	Commis	Paris R. P	2,100
Julliot de la Morandière	<i>Idem</i>	"	<i>Idem</i>	Paris 5	2,400
Millasseau	Commis	Tours R. P	2,100	<i>Idem</i>	Auch	2,100
Pochet	<i>Idem</i>	Paris 14	2,700	<i>Idem</i>	Paris 27	2,700
Meal	<i>Idem</i>	Paris , central	2,700	<i>Idem</i>	Chartres	2,700
Artisien	<i>Idem</i>	Lille , gare	1,500	<i>Idem</i>	Douai	1,500
Laubié	<i>Idem</i>	Paris 4	1,500	<i>Idem</i>	Bordeaux R. P	1,500
Gausias	<i>Idem</i>	Paris 14	1,500	<i>Idem</i>	Paris 80	1,500
Guisehard	<i>Idem</i>	Le Havre , central	1,800	<i>Idem</i>	Paris 14	1,800
Lyonnet	<i>Idem</i>	Lyon R. P	1,500	<i>Idem</i>	Lyon , central	1,500
Guillot	<i>Idem</i>	Dijon R. P	1,500	<i>Idem</i>	Dijon , central	1,500
Régulier	<i>Idem</i>	Paris , central	1,500	<i>Idem</i>	Paris , central (bri- gade de réserve)	1,500
Lamy	<i>Idem</i>	Toulouse R. P	2,100	<i>Idem</i>	Toulouse , central	2,100
Conorton	<i>Idem</i>	Monte-Carlo	2,400	<i>Idem</i>	Toulouse R. P	2,400
Marques	<i>Idem</i>	Toulouse , cent. (bri- gade de réserve)	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Pagès	<i>Idem</i>	Nantes , central	2,100	<i>Idem</i>	Toulouse , central (brig. de réserve)	2,100
Costaramone	<i>Idem</i>	Nantes R. P	2,100	<i>Idem</i>	Nantes , central	2,100
Lovichi	<i>Idem</i>	Reims	1,500	<i>Idem</i>	Oran R. P	1,500
Buré	<i>Idem</i>	Paris , central	2,100	<i>Idem</i>	Marseille , central	2,100
Servé	<i>Idem</i>	Marseille , central	3,000	<i>Idem</i>	Paris , central	3,000
Boré	<i>Idem</i>	Paris 30	3,000	<i>Idem</i>	Paris R. P	3,000
Marguet	<i>Idem</i>	Paris 17	1,800	<i>Idem</i>	Paris 30	1,800
Boucl	<i>Idem</i>	Saintes	1,500	<i>Idem</i>	Marseille R. P	1,500
Maublanc	<i>Idem</i>	Médéah	2,400	<i>Idem</i>	Alger , central	2,400
Hiard	<i>Idem</i>	Alger , central	2,400	<i>Idem</i>	Médéah	2,400
Proux	<i>Idem</i>	Paris 16	1,500	<i>Idem</i>	Paris R. P	1,500
Paoletti	<i>Idem</i>	Mantes	1,800	<i>Idem</i>	Ligne de Lyon	1,800
de Rorthays de Saint-Révé- rend	<i>Idem</i>	Alger , central	3,000	<i>Idem</i>	Paris , central	3,000
Rôle	<i>Idem</i>	Paris , central	1,800	<i>Idem</i>	Paris 31	1,800
Granier	<i>Idem</i>	Marseille , central	1,800	<i>Idem</i>	Clermont - Ferrand R. P	1,800
Durand	<i>Idem</i>	Marseille R. P	2,100	<i>Idem</i>	Marseille , central	2,100
Pierron	<i>Idem</i>	Nancy , porte Saint- Nicolas	1,800	<i>Idem</i>	Épinal , rue Thiers	1,800
Henry	<i>Idem</i>	Nancy R. P	2,100	<i>Idem</i>	Nancy , porte Saint- Nicolas	2,100
Décros	<i>Idem</i>	Toulouse R. P	2,400	<i>Idem</i>	Agen R. P	2,400
Durand	<i>Idem</i>	Agen R. P	2,400	<i>Idem</i>	Toulouse R. P	2,400
Long	<i>Idem</i>	Marseille , central	3,000	<i>Idem</i>	Alger , central	3,000
Dorand	<i>Idem</i>	Ligne du Nord	2,100	<i>Idem</i>	Ligne de Lyon	2,100
Duffis	<i>Idem</i>	Paris R. P	1,500	<i>Idem</i>	Ligne du Nord	1,500
Nouals	<i>Idem</i>	Auxerre	1,500	<i>Idem</i>	Châteauroux	1,500
Carrat	<i>Idem</i>	Angoulême	1,500	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Beausoleil	<i>Idem</i>	Tours , gare	1,500	<i>Idem</i>	Tours , central	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Cros	Commis.	Le Mans R. P.	2,700	Commis.	Tours, gare	2,700
Dano	Idem.	Nantes R. P.	1,500	Idem.	Vannes	1,500
Constant	Idem.	Moulins.	1,800	Idem.	Montbrison	1,800
Coiral	Idem.	Saint-Maixent	1,500	Idem.	Moulins	1,500
Castel	Idem.	Évreux	1,800	Idem.	Caca, central	1,800
Gervais	Idem.	Versailles R. P.	2,100	Idem.	Montreuil	2,100
Genot	Idem.	Gannat	1,500	Idem.	Aumillac	1,500
Barthes	Idem.	Paris 5	1,500	Idem.	Gannat	1,500
Capron	Idem.	Amiens R. P.	1,500	Idem.	Saint-Pol-sur-Ternoise	1,500
Goblet	Idem.	Mortagne	1,800	Idem.	Chartres	1,800
Boulmet	Idem.	Rouen, direction	2,400	Idem.	Mamers	2,400
Parrod	Idem.	Paris 13	1,500	Idem.	Pontalier	1,500
Clair	Idem.	Ligne de Lyon	1,500	Idem.	Nevers	1,500
Girard	Idem.	Paris 63	2,100	Idem.	Idem.	2,100
Gay	Idem.	Abbeville	1,800	Idem.	Paris 63	1,800
Boquincourt	Idem.	Amiens R. P.	2,400	Idem.	Abbeville	2,100
Belison	Idem.	Arras	1,800	Idem.	Amiens R. P.	1,800
Hussenet	Idem.	Bar-le-Duc	1,500	Idem.	Vannes	1,500
Géraud	Idem.	Paris R. P.	1,500	Idem.	Vendôme	1,500
Dument	Idem.	Lunéville	2,100	Idem.	Bar-le-Duc	2,400
Humbert	Idem.	Paris 3	1,800	Idem.	Lunéville	1,800
Cazaban	Idem.	Bordeaux-Salinières	1,500	Idem.	Bordeaux, cent. (brigade de réserve)	1,500
Etenaud	Idem.	Fontainebleau	2,700	Idem.	Bordeaux-Salinières	2,700
Lah	Idem.	Rambouillet	1,500	Idem.	Paris 88	1,500
Legrand	Idem.	Pithiviers	1,800	Idem.	Idem.	1,800
Dupin	Idem.	Paris R. P.	1,800	Idem.	Paris 3	1,800
Royer	Idem.	Mortain	1,500	Idem.	Vire	1,500
Joubin	Idem.	Vitré	1,800	Idem.	Mortain	1,800
Séguin	Idem.	Lyon R. P.	2,100	Idem.	Privas	2,100
Jean	Idem.	Vitré	2,700	Idem.	Versailles R. P.	2,700
Lesperles	Idem.	Quimper	2,100	Idem.	Brest, central	2,100
Deluc	Idem.	Paris R. P.	2,700	Idem.	Tarbes	2,700
Leroy	Idem.	Dreux	1,800	Idem.	Paris 1	1,800
Brocard	Idem.	Laon	2,400	Idem.	Lille, gare	2,400
d'Azémar	Idem.	Paris 28	2,100	Idem.	Paris 80	2,100
Charonnat	Idem.	Paris 10	1,500	Idem.	Paris 28	1,500
Derrien	Idem.	Saint-Brieuc	2,700	Idem.	Le Havre, central	2,700
Le Méhauté	Idem.	Dieppe	1,800	Idem.	Saint-Brieuc	1,800
Moreau	Idem.	Le Havre, central	2,400	Idem.	Fécamp	2,400
Maguier	Idem.	Clermont-de-l'Oise	2,400	Idem.	Saint-Quentin	2,400
Ponsot	Idem.	Belfort, ville	1,500	Idem.	Épinal, rue Thiers	1,500
Laihe	Idem.	Belfort, faubourg de France	1,800	Idem.	Belfort, ville	1,800
Dazel	Idem.	Monte-Carlo	2,700	Idem.	Blidah	2,700
Bardin	Idem.	En disponibilité	"	Idem.	Monte-Carlo	1,500
Penc'nat	Idem.	Marseille, central (brig. de réserve)	1,500	Idem.	Nice, central	1,500
Caravel	Idem.	Nice, central	1,500	Idem.	Marseille, central (brig. de réserve)	1,500
Lasalle	Idem.	Épinal, rue Thiers	1,800	Idem.	Nancy, central	1,800
Delaye	Idem.	Toulouse R. P.	1,800	Idem.	Ligne de la Méditer.	1,800
Capet	Idem.	Bureau des télégr. officiels.	2,100	Idem.	Ministère de l'Intérieur	2,100
Flory	Idem.	Paris 45	2,400	Idem.	Bureau des télégr. officiels.	2,400
Dupeyral	Idem.	En disponibilité	"	Idem.	Paris 45	1,500
Doyambèhère	Idem.	Ligne des Pyrénées	2,700	Idem.	Biarritz	2,700
Seutis	Idem.	Louviers	1,500	Idem.	Rouen, central	1,500
Marsol	Idem.	Paris R. P.	1,500	Idem.	Paris 8	1,500
Saint-Paul	Idem.	Asnières	1,800	Idem.	Ligne de l'Est	1,800
Ligier	Idem.	Ligne du Nord	1,500	Idem.	Idem.	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Taboulot.....	Commis.....	Paris R. P.....	1,500	Commis.....	Ligne du Nord.....	1,500
Bess n.....	Idem.....	Paris 42.....	1,800	Idem.....	Lig du Nord-Ouest.	1,800
Sourd.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	1,500	Idem.....	Ligne de Lyon.....	1,500
Després.....	Idem.....	Ligne du Nord.....	2,400	Idem.....	Idem.....	2,400
Leylavergne..	Idem.....	Ligne de l'Est....	1,500	Idem.....	Lig. du Sud Ouest..	1,500
Boungery.....	Idem.....	Paris, central....	1,500	Idem.....	Ligne du Nord.....	1,500
Saint-André..	Idem.....	Ligne de l'Est.....	1,500	Idem.....	Lig. du Sud-Ouest.	1,500
Morillon.....	Idem.....	Paris, r. Gutenberg	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Manière.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	1,500	Idem.....	Ligne de Lyon.....	1,500
Bénazech.....	Idem.....	Ligne de la Médit.	1,800	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	1,800
Mathieu.....	Idem.....	Ligne du Nord.....	1,500	Idem.....	Ligne de Lyon.....	1,500
de Benassis de Couluson.	Idem.....	Paris 18.....	1,500	Idem.....	Paris R. P.....	1,500
Prévot.....	Idem.....	Paris 26.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Deltel.....	Idem.....	Évreux.....	1,800	Idem.....	Paris 18.....	1,800
Malleville.....	Idem.....	Paris 81.....	1,800	Idem.....	Paris R. P.....	1,800
Chessé.....	Idem.....	Nogent-le-Rotrou..	1,800	Idem.....	Paris 22.....	1,800
Lamayre.....	Idem.....	Paris 1.....	2,400	Idem.....	Paris 67.....	2,400
Bramarie.....	Idem.....	Dahomey.....	1,500	Idem.....	Paris 1.....	1,500
Vernay.....	Idem.....	Paris 15.....	1,800	Idem.....	Rouen R. P.....	1,800
Trubert.....	Idem.....	Paris 83.....	1,500	Idem.....	Paris 15.....	1,500
Boullié.....	Idem.....	Rouen R. P.....	1,800	Idem.....	Paris 83.....	1,800
Devertu.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Paris 74.....	1,500
Bourdon.....	Idem.....	Paris 51.....	2,100	Idem.....	Engtton-les-Bains.	2,100
Coste.....	Idem.....	Paris 18.....	1,800	Idem.....	Paris 51.....	1,800
Fleureau.....	Idem.....	Laon.....	1,500	Idem.....	Paris 18.....	1,500
Bouillard.....	Idem.....	Paris 7.....	1,500	Idem.....	Paris R. P.....	1,500
Malère.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Paris 7.....	2,100
Acetbled.....	Idem.....	Paris 8.....	1,800	Idem.....	Paris 6.....	1,800
Pradiès.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Paris 8.....	1,500
Beyssoorie.....	Idem.....	Tiaret.....	1,500	Idem.....	Laghouat.....	1,500
Blondeau.....	Idem.....	Rethel.....	2,400	Idem.....	Paris 50.....	2,400
Drouard.....	Idem.....	Paris 50.....	1,800	Idem.....	Rethel.....	1,800
Dautel.....	Idem.....	Sedan.....	1,500	Idem.....	Paris 18.....	1,500
Cochard.....	Idem.....	Lille, gare.....	1,500	Idem.....	Sedan.....	1,500
Guérain.....	Idem.....	Dieppe.....	1,500	Idem.....	Saint-Quentin.....	1,500
Bourot.....	Idem.....	Ligne de l'Est.....	1,500	Idem.....	Paris 7.....	1,500
Pauzat.....	Idem.....	Lyon, central.....	1,500	Idem.....	Batna.....	1,500
Bataille.....	Idem.....	Tlemcen.....	2,100	Idem.....	Constantine R. P..	2,100
Bertrand.....	Idem.....	Saint-Chamond.....	1,800	Idem.....	Marseille, central..	1,800
Saint-Supéri..	Idem.....	Bordeaux R. P.....	1,500	Idem.....	Auch.....	1,500
Rielard.....	Idem.....	Épinal.....	2,100	Idem.....	Remiremont.....	2,100
Catognier.....	Idem.....	Bougie.....	1,500	Idem.....	Cochinchine.....	1,500
Moulis.....	Idem.....	Alger R. P.....	1,800	Idem.....	Bougie.....	1,800
Hemmel.....	Idem.....	Alger, central....	2,700	Idem.....	Alger, hour-e.....	2,700
Mauguin.....	Idem.....	Paris, central....	2,400	Idem.....	Alger, central....	2,400
Jeanjean.....	Idem.....	Cette.....	2,700	Idem.....	Constantine R. P..	2,700
Rigole.....	Idem.....	Laon.....	2,700	Idem.....	Cette.....	2,700
Duchêne.....	Idem.....	Le Havre, central.	3,000	Idem.....	Tours, central.....	3,000
Duvignau.....	Idem.....	Bordeaux-Chartrons	2,100	Idem.....	Oran R. P.....	2,100
Rousselet.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Dijon R. P.....	1,500
Reynaud.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris, central.....	1,500
Cochard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Lille, gare.....	1,500
Call.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Rouen, central....	1,500
Condeau.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	La Flèche.....	1,500
Granvarlet.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris, central....	1,500
Hamon.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	3,000
Durand.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Rouen R. P.....	1,500
Vuillard.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Paris 77.....	1,500
Rouzaud.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Pontoise.....	1,500
Deperrois.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Évreux.....	1,500
Cuq.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Blois R. P.....	1,800
Redinger.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Nevers.....	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Pérus	Commis	En disponibilité	"	Commis	Arras	1,500
Desachy	Idem	Idem	"	Idem	Paris 1	1,500
Brossard	Idem	Idem	"	Idem	Pithiviers	1,500
Vasseur	Idem	Idem	"	Idem	Boulogne-sur-Mer	1,500
Marmié	Idem	Idem	"	Idem	Versailles R. P.	1,500
Puech	Idem	Idem	"	Idem	Paris 14	1,500
Dublet	Idem	Idem	"	Idem	Paris 81	1,500
Chaix	Idem	Idem	"	Idem	Lyon-Perrache	1,500
Flodrops	Idem	Idem	"	Idem	Arras	1,500
Billiard	Commis aux ^{re} admissible au surnu- mériat	Saint Brieuc	"	Idem	Même service	1,500
Vidalet	Idem	Bordeaux, central	"	Idem	Idem	1,500
Reverdit	Idem	Ligne des Pyrénées	"	Idem	Idem	1,500
Jaouen	Surnumér ^{re}	Ligne du Sud-Ouest	"	Surnumér ^{re}	Lig. du Nord-Ouest	"
Mauger	Idem	Le Havre, central	"	Idem	Caen, central	"
Patriarche	Idem	Orléans R. P.	"	Idem	Paris R. P.	"
Dufour	Idem	Bordeaux R. P.	"	Idem	Ligne du Sud-Ouest	"
Gonnet	Idem	Ligne de Lyon	"	Idem	St-Germain-en-Laye	"
Gardiès	Idem	Paris 77	"	Idem	Paris R. P.	"
Caux	Idem	Calais-Fontinettes	"	Idem	Calais, principal	"
Soulez	Idem	Saint-Quentin	"	Idem	Calais-Fontinettes	"
Marchal	Idem	Corbeil	"	Idem	Paris 22	"
Le Gall	Idem	Nantes R. P.	"	Idem	Ligne du Sud-Ouest	"
Leroy	Idem	Mantes-sur-Seine	"	Idem	Rouen, central	"
Court	Idem	Épinal, rue Thiers	"	Idem	Marsoillé R. P.	"
Antoine	Idem	Épinal R. P.	"	Idem	Nancy R. P.	"
Lacombe	Idem	Orléans R. P.	"	Idem	Grenoble R. P.	"
Guillot	Idem	Paris 71	"	Idem	Paris 10	"
Fafin	Idem	Rouen, central	"	Idem	Mortagne	"
Delamour	Idem	Provins	"	Idem	Auverre	"
Lesepit	Idem	Baveux	"	Idem	Cherbourg	"
Bouché	Idem	Saint-Nazaire	"	Idem	La Rochelle	"
Goillard	Idem	Paris 81	"	Idem	Paris 80	"
Guiraulton	Idem	Saumur	"	Idem	Blaye	"
Dugardin	Idem	Falaise	"	Idem	Cherbourg	"
Wallez	Idem	Lille, gare	"	Idem	Lille, central	"
Delzenne	Idem	Saint-Quentin	"	Idem	Lille, gare	"
Cavelier	Idem	Lille, gare	"	Idem	Lille-Saint-Martin	"
Wallenne	Idem	Fécamp	"	Idem	Lille, gare	"
Escande	Idem	Chinon	"	Idem	Fécamp	"
Maboudiaux	Idem	Creil	"	Idem	St-Quentin, princ.	"
Labbé	Idem	Rouen R. P.	"	Idem	Caen R. P.	"
Drifaud	Idem	Idem	"	Idem	Yvelins	"
Rouland	Idem	Lisieux	"	Idem	Libourne	"
Jeannot	Idem	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem	Ligne de Lyon	"
Eyraud	Idem	Dieppe	"	Idem	Idem	"
Gailhard	Idem	Ligne de l'Ouest	"	Idem	Idem	"
Goujon	Idem	Ligne du Nord	"	Idem	Ligne de l'Est	"
Ponsolle	Idem	Ligne de Lyon	"	Idem	Ligne de la Médi- terrannée	"
Bourdon	Idem	Lyon-Perrache	"	Idem	Ligne de Lyon	"
Hellé	Idem	Ligne de Lyon	"	Idem	Rambervillers	"
Giroud	Idem	Rouen, central	"	Idem	Dôle	"
Bartalon	Idem	Ligne de l'Est	"	Idem	Paris R. P.	"
Goddard	Idem	Dôle	"	Idem	Lyon-Perrache	"
Montels	Idem	Paris 14	"	Idem	Paris R. P.	"
Corayon	Idem	Nagent-le-Rotrou	"	Idem	Idem	"
Bauygue	Idem	Paris R. P.	"	Idem	Paris 32	"
Millat	Idem	Paris 14	"	Idem	Paris 29	"
Colson	Idem	Paris 79	"	Idem	Paris 14	"
Lesot	Idem	Enghien-les-Bains	"	Idem	Paris 79	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
MM. Danton.	Surnumér ^{re}	Paris 6.	fr.	Surnumér ^{re}	Paris R. P.	fr.
Riboulet.	Idem.	Laghouat	"	Idem.	Paris 49.	"
Gouet.	Idem.	Mourmelon-le-Grand	"	Idem.	Reims, principal. .	"
Bilard.	Idem.	Paris 7.	"	Idem.	Dieppe	"
Glin	Idem.	Pontoise	"	Idem.	Roubaix.	"
Renard.	Idem.	Batna	"	Idem.	Saint-Amand-Mont- Rond.	"
Gayraud	Idem.	Paris R. P.	"	Idem.	Tlemcen.	"
Labatens.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Bordeaux R. P. . . .	"
Montoriol.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Paris 98.	"
Roguet	Idem.	En disponibilité . .	"	Idem.	Tours R. P.	"
Pertat.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Vitry-le-François . .	"
Lahy.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Ligue du Sud-Ouest .	"
Gandon.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Laon R. P.	"
Léclainche	Idem.	Idem.	"	Idem.	Condé-sur-Noireau. .	"
Foucard.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Lisieux.	"
Brunel.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	"
Rathier.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Neufchatel-en-Bray .	"
Albouy	Idem.	Idem.	"	Idem.	Fontainebleau. . . .	"
Jouve	Idem.	Idem.	"	Idem.	Melun.	"
Levêque	Idem.	Idem.	"	Idem.	Paris 4.	"
Deville-Cavel- lin.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Toul.	"
Bonnet.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Mourmelon-le-Grand	"
Guéria	Idem.	Idem.	"	Idem.	Paris, central. . . .	"
Colouel.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Lyon-Terreaux	"
Winckler.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Paris 40.	"
Collin.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Le Havre, central. .	"
Lefaure.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Lyon R. P.	"
Dessoye	Idem.	Idem.	"	Idem.	Dion R. P.	"
Leroy	Idem.	Idem.	"	Idem.	Paris, central. . . .	"
Fontaines.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Le Havre, central. .	"
Goutet.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Orléans R. P.	"
Mathieu	Idem.	Idem.	"	Idem.	Relzane	"
Bernard	Idem.	Idem.	"	Idem.	Ligne des Pyrénées. .	"
Mathieu	Idem.	Idem.	"	Idem.	Bordeaux R. P. . . .	"
Jean	Idem.	Idem.	"	Idem.	Mantes	"
Vuidepot.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Lyon R. P.	"
Jeunet.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Épinal R. P.	"
Destas.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Paris 17.	"
Corbier.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Paris R. P.	"
Candès	Idem.	Idem.	"	Idem.	Paris 14.	"
Vercul.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Tarare.	"
Colin.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Lyon, préfecture . .	"
Vernegeol.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Tours R. P.	"
Maurin.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Mantes-sur-Seine . .	"
Mougeat	Idem.	Idem.	"	Idem.	Éinal R. P.	"
Clément	Idem.	Idem.	"	Idem.	Marseille, central. .	"
Cabardos.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Paris 7.	"
Lecarpentier.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Paris 71.	"
Mousnier-Des- champs.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Provins.	"
Gasq (A. A.).	Idem.	Idem.	"	Idem.	Angoulême	"
Haloche	Idem.	Idem.	"	Idem.	Le Mans R. P. . . .	"
Bridonneau	Idem.	Idem.	"	Idem.	Tours, gare	"
Ranty.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	"
Trochery	Idem.	Idem.	"	Idem.	Bayeux.	"
Rabadeux	Idem.	Idem.	"	Idem.	Nantes R. P.	"
Le Glanche.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Redon.	"
Frossard.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Saint-Chamond. . . .	"
Drouet.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Paris 8.	"
Vergnon.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Saint-Nazaire	"
Clavé.	Idem.	Idem.	"	Idem.	Corbeil.	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Hassalet	Surnumér ^{re} ..	En disponibilité...	»	Surnumér ^{re} ..	Blois.....	»
Peuch-Lestrade	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Tours, gare.....	»
Morlat	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Lyon R. P.....	»
Pizette	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Privas.....	»
M.rchive	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Angoulême.....	»
Perron	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Fontainebleau.....	»
Mallard	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Auxonne.....	»
Briat	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Lyon R. P.....	»
Barat	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Rambouillet.....	»
Pregalli	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Paris 7.....	»
Berte	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Montbéliard.....	»
Menoxy	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Paris 15.....	»
Ricard	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Paris 81.....	»
Jouan	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Vivré.....	»
Portes	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Nogent-le-Rotrou.....	»
Siadous	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Redon.....	»
Bergeard	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Corbeil.....	»
Descousse	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Laval	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Dupuy	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Louviers.....	»
Sunbury	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Bernay.....	»
Blanc	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Versailles R. P.....	»
Anouilh	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Dieppe.....	»
Liech	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Rouen R. P.....	»
Rouville	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Toul.....	»
Audiat	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Épinal R. P.....	»
Pellegrino	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Montbéliard.....	»
Rigoault	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Pont-à-Mousson.....	»
Bergounhous	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.....	»
Prothin	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Ligne de Lyon.....	»
Lammet	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Lefèvre	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Barthel	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Ligne de l'Ouest.....	»
Doignon	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Ligne de Lyon.....	»
Brugilles	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Ligne de l'Est.....	»
Ruquet	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Lisieux.....	»
Hermel	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Évreux.....	»
Lefèvre	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Paris R. P.....	»
Ravusl	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Delouche	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Nogent-le-Rotrou.....	»
Delorme	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Paris 26.....	»
Courtès	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Paris R. P.....	»
Blanchard	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Tiaret.....	»
Boulin	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Mourmelon-le-Grand.....	»
Souchon	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Pontoise.....	»
Loison	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Argentan.....	»
Boukheris	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Tizi-Ouzou.....	»
Jacquet	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Paris 98.....	»
Bourrel	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Toulouse, central.....	»
Cantagrel	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Mazet	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Delaigne	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Lyon, central.....	»
Gavet	Idem.....	Idem.....	»	Idem.....	Idem.....	»
Rey	Ancien sous- officier.		»	Idem.....	Paris 98.....	»
Rogues	Idem.....		»	Idem.....	Toulouse, central.....	»
Alaux	Idem.....		»	Idem.....	Idem.....	»
Saurine	Idem.....		»	Idem.....	Idem.....	»
Tétré			»	Idem.....	Paris 98.....	»
Duclos			»	Idem.....	Idem.....	»
Danton			»	Idem.....	Idem.....	»
Janot			»	Idem.....	Idem.....	»
Haguet			»	Idem.....	Idem.....	»

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Dathis.....			"	Surnumér ^{re}	Paris 98.....	"
Boudaille.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Chamblanc.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Brel.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Musv.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Gunay.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Leray.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Lemoine.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Landureau.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Denie.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Garré.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Martin.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Richard.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Mo geot.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Maurice.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Huot.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Toulet.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Isaac.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Lecœur.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Remy.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Langlet.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Bizot.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Merlet.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Monnier.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Weithelet.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Le Branchu.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Prot.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Mairey.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Aulier.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Girard.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Lambert.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Greder.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Pierron.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Verdier.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Camboulas.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Darnis.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Rousselle.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Hochard.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Devallencourt.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Sauvage.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Bengin.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Le Barbier.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Hugot.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Carou.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Dupant.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Bouquet.....			"	Idem.....	Idem.....	"
E-pit.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Pertot.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Dejean.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Bulcourt.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Tomachot.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Philippart.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Charpentier.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Poirson.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Vallet.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Condou.....			"	Idem.....	Alger, central.....	"
Susini.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Camilli.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Lapeyrade.....			"	Idem.....	Toulouse, central.....	"
Lang'ère.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Argouet.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Arnault.....			"	Idem.....	Idem.....	"
Paradis.....			"	Idem.....	Idem.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Touya (J.-M.)			"	Surnumér ^{re}	Toulouse, central.	"
Daulou			"	Idem	Idem	"
Barus			"	Idem	Idem	"
Touya (P.)			"	Idem	Idem	"
Miramont.			"	Idem	Idem	"
Ferrasse			"	Idem	Idem	"
Bousquet.			"	Idem	Idem	"
Roustit.			"	Idem	Idem	"
Miégeville.			"	Idem	Idem	"
Monteil			"	Idem	Idem	"
Poignet.			"	Idem	Idem	"
Lacheteau.			"	Idem	Idem	"
Marie			"	Idem	Idem	"
Pédezert.			"	Idem	Idem	"
Bessnéjouis.			"	Idem	Idem	"
Delpech.			"	Idem	Idem	"
Camarès			"	Idem	Idem	"
Chambon			"	Idem	Idem	"
Pointis.			"	Idem	Idem	"
Maupas.			"	Idem	Idem	"
Dargeou			"	Idem	Idem	"
Roux			"	Idem	Idem	"
Malaval.			"	Idem	Idem	"
Belargé.			"	Idem	Idem	"
Mazel			"	Idem	Idem	"
Jammes.			"	Idem	Idem	"
Rivière.			"	Idem	Idem	"
Dartigue.			"	Idem	Idem	"
Barrière			"	Idem	Idem	"
Jouffrai.			"	Idem	Lyon, central.	"
Lantz			"	Idem	Idem	"
Manson.			"	Idem	Idem	"
Nohili.			"	Idem	Idem	"
de Lavison.			"	Idem	Idem	"
Laidat.			"	Idem	Idem	"
Pachoud.			"	Idem	Idem	"
Puech			"	Idem	Idem	"
Maurel			"	Idem	Idem	"
Brémond			"	Idem	Idem	"
Sabot			"	Idem	Idem	"
Espenel.			"	Idem	Idem	"
Petitville.			"	Idem	Idem	"
Bonnardot.			"	Idem	Idem	"
Royer.	Commis aux ^{re} admissible au surnu- mériat.	Wassy	"	Idem	Remiremont	"
Gillard	Idem	En disponibilité	"	Idem	Paris 16.	"
Fontaine	Idem	Idem	"	Idem	Cherbourg.	"
Besse	Idem	Idem	"	Idem	Les Sables-d'Olonne	"
Chauveau	Idem	Idem	"	Idem	Venlême	"
Bailly.	Idem	Idem	"	Idem	Melun	"
Sartres	Idem	Idem	"	Idem	Lyon R. P.	"
Caucanas	Idem	Idem	"	Idem	Deux	"
Cures	Idem	Idem	"	Idem	Paris 10.	"
Rodrigues.	Idem	Idem	"	Idem	Clermont-de-l'Oise.	"
Nippert.	Idem	Idem	"	Idem	Creil	"
Kotniski.	Idem	Idem	"	Idem	Rouen R. P.	"
Renoncel	Idem	Idem	"	Idem	Ligne de l'Est.	"
Fourcade.	Idem	Idem	"	Idem	Ligne du Nord	"
Grangier.	Idem	Idem	"	Idem	Lille, gare.	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
M ^{lles} Dubourg (L ^{se})	Employée...	Levallois-Perret...	1,100	Employée...	Paris 70.....	1,100
Galland.....	Idem.....	Puteaux.....	1,100	Idem.....	Levallois-Perret...	1,100
Roux.....	Idem.....	Asnières, téléphone.	1,000	Idem.....	Puteaux.....	1,000
M ^{me} Senand.....	Empl. auxil.	Paris, central.....	R ^{on} , 1,000	Empl. auxil..	Asnières, téléphone	R ^{on} , 1,100
M ^{lles} Godde.....	Employée...	Poissy.....	Trait. 1,100	Employée..	Paris, central.....	Trait. 1,000
Legay.....	Idem.....	Levallois-Perret...	1,000	Idem.....	Poissy.....	1,000
M ^{me} Delmas.....	Receveuse...	Lacalm (Aveyron)	1,400	Idem.....	Levallois-Perret...	1,400
M ^{lles} Dubourg (Thé- rèse).	Employée...	Levallois-Perret...	1,100	Idem.....	Paris 60.....	1,100
Barouyer.....	Postulante..	"	Idem.....	Levallois-Perret...	1,000
Tillinac.....	Employée...	Montreuil-sous-Bois.	1,100	Idem.....	Paris, central.....	1,100
Leduc.....	Postulante..	"	Idem.....	Montreuil-sous-Bois	1,000
Determe.....	Idem.....	"	Idem.....	Clermont - Ferrand R. P.	1,000
Bourgeois.....	Employée..	Lyon-Brotteaux...	1,100	Idem.....	Lyon-Croix-Rousse..	1,100
M ^{me} Gailleton.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Lyon-Brotteaux...	1,000
M ^{lles} Hacquard.....	Idem.....	Argenteuil.....	1,100	Idem.....	Gerardmer.....	1,100
Touret.....	Postulante..	"	Idem.....	Argenteuil.....	1,000
Quélain.....	Employée...	Chalon-sur-Saône..	1,100	Idem.....	Paris R. P.....	1,100
Baux.....	Postulante..	"	Idem.....	Clermont-l'Hérault.	1,000
M ^{me} Vincent.....	Employée...	Les Andelys.....	1,000	Idem.....	Rennes, central...	1,000
M ^{lles} Pellâte.....	Idem.....	Fougères.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Bonnefoi.....	Postulante..	"	Idem.....	Clermont - Ferrand R. P.	1,000
M ^{mes} Lebaeq.....	Idem.....	"	Idem.....	Roubaix, téléphone	1,000
Boissier.....	Employée...	En disponibilité..	"	Idem.....	Paris C.....	1,000
Pannetier.....	Idem.....	Paris, principal...	1,000	Idem.....	Paris F.....	1,000
Beau.....	Idem.....	Paris F.....	1,200	Idem.....	Paris, principal...	1,200
M ^{lles} Jooss.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Le Havre, téléphone	1,000
Thevenin.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Moulins.....	1,000
Maurand.....	Idem.....	Marseille, téléphone	1,000	Idem.....	Marseille, central..	1,000
M ^{me} de Guérin du Cayla.	Idem.....	Marseille, central...	1,700	Idem.....	Marseille, téléph..	1,700
M ^{lles} Lavieille.....	Postulante..	"	Idem.....	Luçon.....	1,000
Bénac.....	Employée...	Poitiers R. P.....	1,000	Idem.....	Tonnains.....	1,000
Perrin-Gouron.	Idem.....	Lyon-Guillotière...	1,100	Idem.....	Lyon-Frotteaux...	1,100
M ^{me} Testa.....	Idem.....	Lyon-Brotteaux...	1,000	Idem.....	Lyon-Guillotière...	1,000
M ^{lles} Bernès.....	Idem.....	Rocheport-sur-Mer..	1,000	Idem.....	Bagnères-de-Bigorre	1,000
Cayre.....	Idem.....	Le Puy.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Servat.....	Receveuse...	Saint-Germain-d'Es- teuil (Gironde).	1,000	Idem.....	Rocheport-sur-Mer..	1,000
Algoud.....	Postulante..	"	Idem.....	Le Puy.....	1,000
Fisse.....	Employée...	Saint-Cloud.....	1,200	Idem.....	Paris, central.....	1,200
M ^{me} Serve.....	Idem.....	Marseille, caiss. d'ép.	1,700	Idem.....	Idem.....	1,700
Micallé.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Tours-Lariche.....	1,000
M ^{lles} Long.....	Idem.....	Le Raincy.....	1,000	Idem.....	Marseille-Préfecture	1,000
Philippe.....	Postulante..	"	Idem.....	Gerardmer.....	1,000
Bellavoine.....	Employée...	Moulins R. P.....	1,100	Idem.....	Moulins, téléphone.	1,100
M ^{me} Braud.....	Idem.....	Luçon.....	1,000	Idem.....	Saint-Jean-d'Angély, téléphone.	1,000
M ^{lles} Lecharpentier	Idem.....	Paris, principal...	1,000	Idem.....	Lille, téléphone...	1,000
Blazy.....	Empl. auxil.	Paris A.....	R ^{on} , 1,000	Empl. auxil.	Roubaix, téléphone.	R ^{on} , 1,000
M ^{me} Dorard.....	Employée...	Havre-Ingouville...	Trait. 1,700	Employée...	Courbevoie, télé- phone.	Trait. 1,700
M ^{lles} Mangeolle.....	Idem.....	Nancy, téléphone..	1,100	Idem.....	Rouen, téléphone..	1,100
Ricoult.....	Idem.....	Le Vésinet, téléph.	1,000	Idem.....	Poissy, téléphone..	1,000
Mignotte.....	Idem.....	Fontainebleau, télép.	1,100	Idem.....	Paris B.....	1,100
Bonichon.....	Idem.....	Paris C.....	1,100	Idem.....	Fontainebleau, télép.	1,100
Mallet.....	Idem.....	"	Idem.....	Amiens, téléphone.	1,000
M ^{me} Fabre.....	Idem.....	Marseille, central..	1,100	Idem.....	Marseille-Préfecture	1,100

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
M ^{lle} Carnier.....	Employée...	Aix-en-Provence...	fr. 1,000	Employée...	Marseille, central..	fr. 1,000
Gavin.....	Idem.....	Rive-de-Gier.....	1,000	Idem.....	Bourgoin.....	1,000
Châtain.....	Idem.....	Montbrison.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Naz.....	Idem.....	Villefranch.-s.-Saône	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Vittoz.....	Idem.....	Lyon, téléphone...	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Borel.....	Idem.....	Charolles.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Besson (Louise)	Idem.....	Bourgoin.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Gerlier.....	Idem.....	Idem.....	1,000	Idem.....	Rive-de-Gier.....	1,000
Guicherd.....	Idem.....	Idem.....	1,000	Idem.....	Montceau-les-Mines.	1,000
Serratvico.....	Idem.....	Idem.....	1,000	Idem.....	Charolles.....	1,000
Besson (Jeanne)	Idem.....	Idem.....	1,000	Idem.....	Villefranch.-s.-Saône	1,000
M ^{me} Petitjean.....	Empl. auxil.	Paris 62.....	R ^{on} , 1,100	Empl. auxil..	Montbrison.....	R ^{on} , 1,100
M ^{lle} Havel.....	Employée...	Paris 58.....	Trait. 1,100	Employée...	Mâcon R. P.....	Trait. 1,100
Genevoix.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,100	Idem.....	Paris 62.....	1,100
M ^{me} Gindre.....	Postulante..	Paris R. P.....	"	Idem.....	Paris 58.....	1,100
M ^{lle} Turpin.....	Employée...	Marseille-Républiq	1,000	Idem.....	Chalon-sur-Saône..	1,000
Giuly.....	Idem.....	Marseille-Préfecture	1,000	Idem.....	Marseille-Préfecture	1,000
Lemaire.....	Ex-receveuse	"	Idem.....	Marseille-Républiq.	1,000
Boigey.....	Employée...	Riom.....	1,000	Idem.....	Vernon.....	1,400
Schuhler.....	Idem.....	Paris, central.....	1,000	Idem.....	Joinville.....	1,000
Paillet.....	Idem.....	Tonnerre.....	1,100	Idem.....	Riom.....	1,000
Le Naviel.....	Idem.....	Audierne.....	1,000	Idem.....	Paris, central.....	1,100
M ^{me} Nonjan.....	Idem.....	Paris 51.....	1,200	Idem.....	Ploërmel.....	1,000
M ^{lle} Gouilly.....	Idem.....	La Ferté-s.-Jouarre.	1,000	Idem.....	Paris 23.....	1,200
Dumarest.....	Idem.....	Nogent-sur-Seine...	1,000	Idem.....	Reims, téléphone..	1,000
Boulanger.....	Idem.....	Lagny.....	1,000	Idem.....	Nancy, téléphone..	1,000
M ^{me} Sentis.....	Ex-employée.	"	Idem.....	Nogent-sur-Seine.	1,000
Pognet.....	Idem.....	"	Idem.....	Rouen, téléphone..	1,000
Teissier.....	Postulante..	"	Idem.....	Paris C., téléphone	1,100
M ^{lle} Bénard.....	Employée...	Vierzon.....	1,000	Idem.....	Oran, téléphone...	1,000
Bénac.....	Postulante..	"	Idem.....	Bourges.....	1,000
Troutot.....	Employée...	Semur.....	1,000	Idem.....	Vierzon.....	1,000
Chalumeaux.....	Postulante..	"	Idem.....	Besançon-Battant..	1,000
M ^{me} Farges.....	Employée...	Bordeaux-S ^t -Projet.	1,000	Idem.....	Semur.....	1,000
M ^{lle} Claverie.....	Idem.....	La Tremblade.....	1,000	Idem.....	Bordeaux, central..	1,000
Chibas-Lassalle	Postulante..	"	Idem.....	Bordeaux-S ^t -Projet.	1,000
Guiard.....	Employée...	Saint-Lô.....	1,100	Idem.....	La Tremblade.....	1,000
Couillard.....	Idem.....	Mortain.....	1,100	Idem.....	Château-Gontier...	1,100
Leroy.....	Ex-employée.	"	Idem.....	Saint-Lô.....	1,100
Burdet.....	Idem.....	"	Idem.....	Le Gateau.....	1,000
Marchais.....	Employée...	Saint-Yrieix.....	1,100	Idem.....	Villefranch.-s.-Saône	1,000
M ^{me} Lesirade.....	Ex-empl. aux.	"	Empl. auxil.	L. Ferté-s.-Jouarre.	1,100
M ^{lle} Bethencourt...	Employée...	S ^t -Denis-sur-Seine..	1,000	Employée...	Saint-Yrieix.....	R ^{on} , 1,000
Jodoche.....	Postulante..	"	Idem.....	Paris, central.....	1,000
M ^{me} Caboche.....	Employée...	Paris 60.....	1,000	Idem.....	Saint-Denis-s.-Seine	1,000
M ^{lle} Lainé.....	Receveuse...	Ile-de-Bréhat (Côtes- du-Nord).	1,200	Idem.....	Paris, central.....	1,000
Delsouiller.....	Employée...	Limoges, central..	1,000	Idem.....	Idem.....	1,200
Mahut.....	Idem.....	Pithiviers.....	1,000	Idem.....	Périgueux.....	1,000
Graillet.....	Idem.....	Rouen, rue Verte..	1,000	Idem.....	Orléans-Colombier.	1,000
M ^{me} Gauwin.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,600	Idem.....	Rouen, central...	1,000
M ^{lle} Bégin.....	Idem.....	Paris 51.....	1,000	Idem.....	Rouen, rue Verte..	1,600
Laurent.....	Idem.....	Longjumeau.....	1,000	Idem.....	Paris 38.....	1,000
Lelongt.....	Idem.....	Paris 38.....	1,000	Idem.....	Paris 51.....	1,000
M ^{me} Delmas.....	Idem.....	Levallois-Perret..	1,400	Idem.....	Longjumeau.....	1,000
Lambert.....	Ex-employée.	"	Idem.....	Paris 60.....	1,400
Nézoné.....	Postulante..	"	Idem.....	Levallois-Perret...	1,000
M ^{lle} Vigne.....	Employée...	Paris 46.....	1,100	Idem.....	Ivry-Port.....	1,000
Brun-Gaillen..	Idem.....	Paris, central.....	1,100	Idem.....	Paris, central.....	1,100
				Idem.....	Paris 46.....	1,100